



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres ; M^{me} Michelle Yeoh, Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement ; M. Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève ; et M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh, Directrice des programmes provinciaux et responsable du projet RENEW, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Bui Thanh Son, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya ; S. E. M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie ; M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden ; M. Erki Kodar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; M. Vikas Swarup, Vice-Ministre et Secrétaire (Ouest) au Ministère des affaires étrangères de l'Inde ; M. Jens Frølich Holte, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; S. E. M^{me} Keisal M. Peters, Ministre d'État chargée des affaires étrangères et du commerce extérieur de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; ainsi que par les représentantes et représentants de la Chine, de la France, du Mexique, du Niger, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à l'occasion de la visioconférence sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la lutte antimines et la pérennisation de la paix – renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats », tenue le jeudi 8 avril 2021.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Comité international de la Croix-Rouge, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Libye, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union européenne, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison



des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe 1

Exposé du Secrétaire général

Je voudrais, à l'entame de mon propos, féliciter S. E. M. Bui Thanh Son de sa nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

Je remercie le Viet Nam d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour et de nous avoir rappelé le travail qu'il reste à accomplir.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés mutilent et tuent aveuglément. Ils sont placés sur le chemin de femmes qui se rendent à pied au travail, de familles déplacées par un conflit et cherchant à se mettre à l'abri, et d'enfants en route pour l'école. Ils brisent des vies et détruisent des moyens de subsistance. Leur simple présence peut freiner le développement et faire voler en éclat la stabilité.

Depuis l'adoption de la résolution 2365 (2017) en 2017, les États Membres, l'ONU et les partenaires régionaux et de la société civile ont nettoyé d'importantes étendues de terres. De 2018 à 2020, le financement de l'ONU a permis de sécuriser plus de 560 kilomètres carrés de terres, de l'Afghanistan à l'Iraq en passant par le Cambodge et la Colombie. Ces terres, qui représentent 10 fois la superficie de Manhattan, sont nécessaires pour les infrastructures, l'agriculture, les marchés, les écoles et les routes.

En 2020, plus de 3,5 millions de personnes ont bénéficié de la réduction des risques financée par l'ONU, permettant aux communautés de vaquer à leurs occupations quotidiennes en toute sécurité. Aujourd'hui, le Service de la lutte antimines de l'ONU apporte son concours à 13 opérations de paix, et la formation à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés a contribué à la sécurité des soldats de la paix, notamment au Mali. En 2014, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali détectait 11 % des engins explosifs improvisés avant qu'ils n'exploient. Ce taux est passé à 50 % en 2020, le nombre de victimes d'attentats à l'engin explosif improvisé diminuant en conséquence. Les trois quarts des pays et territoires dans lesquels l'ONU mène des activités de lutte antimines ont désormais élaboré leurs propres normes nationales pour garantir la qualité et assurer la sécurité des démineurs.

Mais, si des progrès ont été réalisés, les défis se sont intensifiés. Les conflits se sont urbanisés, les groupes armés prolifèrent et l'utilisation d'engins explosifs improvisés augmente. Tous ces facteurs compliquent les efforts visant à atténuer et à contrer la menace, qui, l'année dernière, a été exacerbée par les obstacles à l'accès et à la mobilité découlant de la maladie à coronavirus (COVID-19). Aujourd'hui, nous avons l'occasion de dresser le bilan. Je voudrais appeler l'attention sur trois domaines.

Premièrement, la persistance de la menace liée aux engins explosifs met en danger la vie des personnes qui servent dans nos missions et sont protégées par elles. J'exhorte les États Membres à veiller à ce que toutes les opérations de paix soient capables d'opérer dans des environnements où les risques liés aux engins explosifs sont élevés, et en particulier les engins explosifs improvisés. Les soldats de la paix doivent disposer des connaissances et du matériel dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat en toute sécurité.

L'emploi d'engins explosifs improvisés continue de représenter la plus grande menace pour les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie et pour les soldats de la paix des Nations Unies au Mali. On voit apparaître de nouvelles

menaces liées aux engins explosifs en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre entravent la mobilité des soldats de la paix au Soudan du Sud et à Abyei.

La nature évolutive des engins explosifs et de leur utilisation nous oblige à mettre constamment à jour notre perception de la situation et à adapter notre formation préalable au déploiement et en cours de mission. Je remercie le Kenya d'avoir accueilli la récente réunion organisée selon la formule Arria sur la menace que représentent les engins explosifs improvisés pour les soldats de la paix, et j'invite instamment les États Membres à renforcer leur engagement à former et à équiper les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. J'appelle également ces derniers à investir dans la formation et la conservation des compétences nécessaires au sein de leurs services de sécurité.

Deuxièmement, je voudrais souligner le rôle joué par la lutte antimines dans la promotion de solutions durables aux conflits et l'appui à ces solutions. La lutte antimines constitue un premier pas essentiel vers la paix et la stabilité. Les démineurs sont souvent les premiers à pénétrer dans les villes et les villages après un cessez-le-feu. Ils nettoient les écoles et les hôpitaux ou veillent à ce que les conditions se prêtent aux réparations essentielles des infrastructures d'eau et d'assainissement. La lutte antimines permet le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées. Et elle peut appuyer les processus politiques et de paix. Nous l'avons vu au Darfour et en Libye. En Colombie, elle a facilité la réintégration des ex-combattants, leur offrant une voie vers la vie civile.

Tirons le meilleur parti des possibilités que nous offre la lutte antimines. Par exemple, de l'Afghanistan à l'Iraq en passant par la Colombie et le Soudan du Sud, des démineuses et éducatrices chargées de la sensibilisation aux risques ont brisé les stéréotypes pour assurer la sécurité de leurs communautés, contribuant ainsi au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Aujourd'hui, nous entendons une intervenante qui a dirigé une équipe de déminage entièrement féminine, concourant au déminage et à la décontamination au Viet Nam.

Qu'il s'agisse de dégager des routes menant à des terres agricoles, d'ouvrir des voies vers d'autres emplois pour les jeunes ou de permettre l'accès à des services pour les victimes et les personnes handicapées, la lutte contre les mines peut jeter les bases du développement durable et de l'inclusion. J'exhorte le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour intégrer plus encore la lutte antimines dans les résolutions, les rapports et les régimes de sanctions pertinents.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point. Nous avons besoin d'une volonté politique et d'une coopération accrues pour prévenir la menace des engins explosifs et y répondre. Plus de 160 États sont parties à la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel. J'appelle ceux qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire sans délai.

La lutte antimines signifie qu'il faut mettre l'accent sur la prévention – éliminer la menace à sa source. Cela signifie qu'il faut déminer les terres contaminées pour sauver des vies et assurer le relèvement. Cela signifie également qu'il faut défendre les droits des survivants qui ont été mutilés par ces terribles instruments de guerre et répondre à leurs besoins.

En fin de compte, la lutte antimines est une responsabilité nationale. Je salue les efforts que déploient de nombreux États Membres pour intégrer la lutte antimines dans leurs plans et budgets de développement. La volonté politique au niveau national doit néanmoins être complétée par des partenariats et la coopération aux niveaux local, régional et international. Une coopération étroite est nécessaire entre les gouvernements, l'ONU et les organisations internationales et de la société civile. À

cet égard, je me félicite du partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine en vue de réduire la menace des EEI.

Les mines antipersonnel, les EEI et les restes explosifs de guerre représentent le pire de l'humanité. Cela dit, les efforts visant à les éliminer reflètent le meilleur de l'humanité. Engageons-nous aujourd'hui à intensifier nos efforts pour débarrasser le monde de ces menaces inhumaines.

Annexe 2

Déclaration de M^{me} Michelle Yeoh, Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement

C'est pour moi un honneur de souhaiter la bienvenue à tous les participants à ce débat public sur la lutte antimines. Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé cet événement important et qui arrive à point nommé, et de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Comme certains le savent peut-être, je suis Ambassadrice de bonne volonté pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un organisme qui met tout en œuvre pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. La lutte antimines est liée aux objectifs de développement durable, et il est important d'examiner la question sans se limiter au nombre de mètres carrés déminés. L'approche du PNUD consiste à démontrer les effets à long terme de la lutte antimines sur le développement, notamment l'amélioration des moyens de subsistance, la création d'emplois et l'utilisation des terres déminées pour l'agriculture ou le tourisme.

La lutte antimines n'est pas une question qui appartient au passé ; de fait, elle concerne un danger clair et présent. Il y a moins d'un mois, une explosion dans un dépôt de munitions en Guinée équatoriale a tué près de 100 personnes, fait plus de 600 blessés et laissé des milliers de personnes sans abri.

Près de 19 000 personnes ont été tuées et blessés dans le monde en 2020 du fait de l'utilisation d'armes explosives. Les civils continuent de souffrir de manière disproportionnée et représentent 59 % des victimes. Dans des pays comme le Yémen et la Syrie, les mines et d'autres engins explosifs compromettent le retour en toute sécurité de millions de personnes déplacées et les empêchent d'avoir accès à leurs maisons et aux champs, les privant de possibilités de reconstruire leurs vies.

La pandémie de maladie à coronavirus a entraîné des difficultés supplémentaires pour les opérations visant à débarrasser les zones minées d'engins non explosés. Tout particulièrement, les mines antipersonnel posent problème parce qu'elles ne font pas de différence entre les soldats, les agriculteurs, les civils et les enfants. Non seulement elles font des blessés et des morts, mais elles entravent également la croissance économique.

Le PNUD et ses partenaires participent à la lutte antimines depuis 1993, lorsque ce programme a été lancé pour la première fois au Cambodge. Il joue un rôle clef dans les efforts de l'ONU visant à mettre en œuvre la Stratégie de lutte antimines, qui consiste notamment à appuyer les initiatives de relèvement rapide et la pérennisation de la paix, à remédier aux insuffisances de l'action humanitaire et à appuyer les institutions nationales de lutte antimines et le développement durable. Tout ceci va dans le sens de notre objectif de ne laisser personne de côté.

La lutte antimines contribue à créer des moyens de subsistance sûrs au sein des communautés touchées grâce à la création d'emplois d'urgence, à la reconstruction d'infrastructures endommagées, à la mise en œuvre des plans de rapatriement et au rétablissement de la confiance entre les personnes.

Il y a lieu de célébrer les nombreux progrès réalisés pour lesquels le PNUD et ses partenaires ont joué un rôle de premier plan en militant pour des pays exempts de mines. L'Albanie, la Guinée-Bissau, la Jordanie, le Mozambique et l'Ouganda ont déclaré que les champs de mines dont ils avaient connaissance avaient été déminés, et que par conséquent, ils s'étaient acquittés de leurs obligations en matière de déminage

au titre de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel. Il nous reste cependant un long chemin à parcourir. C'est pourquoi la décision du Gouvernement vietnamien de convoquer ce débat public est extrêmement importante.

Comme l'a souligné Daniel Craig, acteur renommé et Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs, dans son message à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines : Il y a toujours des zones minées dans des pays où les conflits ont pris fin depuis longtemps. Le Viet Nam est l'un des pays où les engins explosifs continuent de poser un risque quotidien pour les villageois et leurs moyens de subsistance.

Selon le Gouvernement vietnamien, la zone minée couvre environ 6,13 millions d'hectares, soit près de 20 % de la surface du pays. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées ou mutilées après la fin des hostilités du fait des séquelles meurtrières des engins non explosés.

Grâce à la détermination de son gouvernement, et avec l'appui de nombreux membres du Conseil de sécurité, le Viet Nam travaille dur pour surmonter ce problème. Par exemple, il est en train de mettre à jour ses réglementations pour les rapprocher des meilleures pratiques internationales.

En décembre dernier, le Viet Nam a accueilli une conférence importante sur les femmes et la paix et la sécurité. À l'issue de cette conférence, l'Engagement de Hanoï en faveur de l'action, parrainé par 75 pays, a été officiellement présenté en février aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il souligne la nécessité de faire participer les femmes aux processus de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le domaine de la lutte antimines. Les femmes jouent un rôle important dans la lutte antimines au Viet Nam, en tant que membres d'équipes de déminage ou à leur tête. M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh, qui prendra également la parole durant cette réunion, est un excellent exemple de l'engagement des femmes en faveur de cette cause.

Lorsque j'ai commencé ma carrière d'actrice, les femmes n'étaient pas considérées comme des héroïnes de films d'action. J'ai dû briser ce stéréotype. Aujourd'hui, le nombre de femmes qui jouent dans des films d'action a augmenté, et cette diversité rend les films encore plus attirants et a permis à de nombreuses autres femmes de réaliser leurs rêves. Tous les pays confrontés au problème des mines devraient envisager de faire participer les femmes à tous les aspects de la lutte antimines en tant qu'élément clef d'une intervention réussie qui bénéficie à tout le monde.

Il reste encore beaucoup à faire pour réduire les risques et bâtir un avenir meilleur pour les communautés touchées par les mines. Premièrement, nous devons susciter une prise de conscience aux niveaux national et international concernant le rôle que joue la lutte antimines dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en attirant l'attention sur des éléments concrets pour élargir le débat sur les activités liées à la lutte antimines et leur impact. Deuxièmement, nous avons besoin de fonds et de nouveaux partenariats pour accélérer nos efforts. Le financement de la lutte antimines est à la baisse.

Je termine en rappelant que le 4 avril, nous avons célébré la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines. Aujourd'hui, réitérons notre détermination à éliminer les mines antipersonnel et à aider les personnes qui ont souffert de ses conséquences néfastes. C'est ce qu'exige notre humanité, et nous devons le faire ensemble.

Annexe 3

Exposé de M. Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève

La lutte antimines est plus importante que jamais. Chaque jour, de nouvelles mines sont posées dans différentes régions du monde. Les blessures et la douleur que subissent leurs victimes sont similaires d'un pays à l'autre et d'une époque à une autre. Ce qui a changé au cours de la décennie écoulée est le type de mines qui sont utilisées, leur placement et les acteurs qui les plantent. La lutte contre la contamination évolue en conséquence. L'histoire de la lutte antimines est l'histoire d'un secteur qui sait s'adapter, collaborer et trouver des solutions.

Les mines et les armes à sous-munitions représentent une grave menace pour la sécurité et constituent un obstacle à une paix durable. Le débat d'aujourd'hui offre une occasion sans pareil d'examiner la lutte antimines au sein de l'organe des Nations Unies chargé de la paix et de la sécurité. Je suis reconnaissant à la présidence vietnamienne d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et d'avoir invité le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) à participer à ce débat.

Il existe une longue histoire de coopération entre le Viet Nam et le Centre, et je garde d'excellents souvenirs de ma première visite dans le pays en tant que Directeur du CIDHG, à l'occasion de laquelle j'ai pu constater l'engagement ferme du Gouvernement en faveur de la lutte contre la contamination résultant des guerres du passé. Le Centre a été fondé à l'échelon international en 1998 à la suite d'une initiative du Gouvernement suisse, après l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous travaillons avec les autorités nationales à l'élaboration de stratégies, de normes et de cadres institutionnels appropriés. Nous proposons des approches, des méthodes et des outils innovants, afin que la lutte antimines puisse rester en phase avec les nouveaux défis.

Le secteur antimines fait face à de nouveaux enjeux, qui sont également pertinents pour le Conseil de sécurité.

Les conflits actuels sont généralement fragmentés et prolongés, et comptent une multiplicité d'acteurs, d'objectifs et de risques. Ils sont également souvent associés à des violations récurrentes du droit international humanitaire. Pour citer le Président du Comité international de la Croix-Rouge, « les centres-villes et les zones résidentielles sont devenus les champs de bataille de notre époque ». Les conséquences sur les civils et les infrastructures s'en trouvent dès lors exacerbées.

Dans ce contexte, nous assistons à une augmentation de l'utilisation des engins explosifs improvisés et de la contamination par ces derniers, en particulier dans les zones urbaines et peuplées. Les engins explosifs improvisés peuvent être dissimulés dans des canettes de soda, des sacs en plastique, des cocottes-minute, des boîtes à chaussures, des ceintures explosives ou encore des bonbonnes de gaz, ce qui les rend particulièrement dangereux pour les civils et difficiles à trouver et à éliminer. La contamination par les engins explosifs improvisés n'est pas nouvelle, mais son ampleur est sans précédent. L'interconnexion des risques accroît la complexité de l'environnement de travail : par exemple, des stocks de munitions détournés peuvent être utilisés pour fabriquer des engins explosifs improvisés.

La lutte antimines reste une réponse nécessaire à un impératif humanitaire. Elle est également un catalyseur d'une action humanitaire plus vaste, une condition préalable à la reconstruction et au développement, et peut servir de vecteur de la paix. La communauté de l'action antimines a consenti d'importants efforts pour lier ses

activités à des objectifs plus larges, soulignant ainsi son rôle de transformation. Mais il faut faire davantage sur ce front.

La pandémie actuelle représente un défi supplémentaire, mais offre aussi une occasion, celle d'intensifier nos efforts en faveur d'une forte appropriation nationale et de la localisation des réponses. La lutte antimines doit être aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire. Poursuivons nos efforts en ce sens. Nous pouvons et devons faire davantage pour autonomiser les acteurs locaux.

Le secteur s'emploie à relever ces défis et d'autres encore.

Avec l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997 et de la Convention sur les armes à sous-munitions en 2008, une majorité d'États a accepté d'interdire ces armes. Les Normes internationales de la lutte antimines assurent, quant à elle, la robustesse et l'efficacité des opérations sur le terrain. Elles représentent une caractéristique singulière dans le domaine du désarmement sous sa forme classique. L'élaboration récente de nouvelles normes régissant la manière de traiter les engins explosifs improvisés et la contamination urbaine témoigne de la capacité du secteur à s'adapter à un contexte en évolution et à être réactif aux nouveaux défis.

Les innovations technologiques remodelent également les approches du déminage humanitaire et offrent une réelle occasion d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations. Par exemple, la robotique et les véhicules télécommandés sont de plus en plus utilisés, notamment pour s'occuper des engins explosifs improvisés dans les zones urbaines. Les outils de gestion de l'information apportent également un appui crucial dans ce contexte. La lutte antimines est intrinsèquement géographique, et le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines, dit SGILAM, qui a été mis au point par le CIDHG, permet de collecter et de visualiser les informations relatives à la contamination et de relier ces informations aux données portant sur la reconstruction et le développement.

Ce dernier point est important. La lutte antimines est un catalyseur de la réalisation des objectifs de développement durable, tels que ceux liés à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la santé et à l'égalité des sexes. Il est donc essentiel que les autorités nationales intègrent la lutte antimines dans les efforts nationaux plus larges visant à rapprocher les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

Le secteur de la lutte antimines contribue aussi directement à la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, en encourageant une approche inclusive des opérations, l'accent étant mis sur l'autonomisation des femmes et son incidence porteuse de transformation sur l'égalité des sexes.

Pourquoi la lutte contre les mines est-elle importante pour le Conseil de sécurité ?

Il est crucial que la lutte contre les mines figure à l'ordre du jour du Conseil, et pas seulement parce que la contamination par les mines constitue une menace pour la paix et la sécurité. La lutte contre les mines a prouvé qu'elle pouvait apporter une contribution notable aux efforts de paix. J'en veux pour preuve la Colombie. Le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire ont convenu en mars 2015 de mener un projet pilote de déminage humanitaire pour renforcer la confiance dans le processus de paix. La lutte antimines peut également contribuer aux efforts de démobilisation. En Afghanistan, elle offre un emploi utile et digne à des centaines d'ex-combattants taliban, désormais employés par le HALO Trust, un important opérateur de la lutte contre les mines.

Si elles ne sont pas encore universelles, les deux conventions d'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions ont empêché l'utilisation de ces armes par une grande majorité d'États. Les nouvelles utilisations de mines sont principalement attribuables à des groupes armés non étatiques, ce qui constitue un défi majeur nécessitant des réponses innovantes. La récente réunion organisée selon la formule Arria sur la menace des engins explosifs improvisés contre les opérations de paix est une excellente initiative à cet égard. Il convient de poursuivre les efforts visant à prévenir l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des groupes armés non étatiques, notamment en veillant à ce que ces groupes respectent mieux le droit international humanitaire.

La lutte antimines est plus que jamais nécessaire. Elle sauve des vies et rend possible le développement. Elle protège les communautés et ouvre la voie à la paix. En poursuivant la coopération internationale, en redoublant d'efforts aux niveaux local, régional et mondial et en assurant la durabilité des financements, nous pouvons mener à bien ce travail au cours de cette décennie.

Le Conseil de sécurité a exprimé à maintes reprises sa profonde inquiétude face aux terribles conséquences de l'utilisation des mines et autres engins explosifs sur la paix et la sécurité. Pour faire écho au Secrétaire général, il ne peut y avoir de paix durable sans lutte antimines. Et j'ajouterais qu'il ne peut y avoir de lutte antimines sans la contribution de tous les acteurs clefs. Le Conseil est l'un d'entre eux.

Annexe 4

Exposé de M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh, Directrice des programmes provinciaux et responsable du projet RENEW/Norwegian People's Aid Viet Nam

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'honneur qui m'est fait de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je suis née et j'ai grandi dans la province de Quang Tri, où l'ancienne zone démilitarisée a été tracée pour diviser le Viet Nam du Nord et le Viet Nam du Sud de 1954 à 1975. En raison de son emplacement, nous avons été soumis à certains des bombardements les plus intenses de l'histoire du monde.

En 2009, j'ai commencé à travailler dans la lutte antimines. L'une des premières choses que j'ai apprises est l'effet persistant des engins explosifs. Bien que la guerre ait pris fin il y a près de 46 ans, on trouve encore de tels engins dans les rizières, les cours d'école et les zones résidentielles. Je me suis même rendu compte que les objets bizarres que mes amis et moi trouvions, enfants, lorsque nous jouions l'après-midi, étaient en fait des grenades. Nous avons eu la chance de ne pas être blessés ou tués à l'époque, mais tout le monde n'a pas eu cette chance.

Depuis la fin de la guerre en 1975, près de 3 500 personnes ont été tuées et plus de 5 000 blessées par des restes explosifs de guerre dans la seule province de Quang Tri. Heureusement, aucun accident n'a eu lieu au cours des trois dernières années, grâce à l'intensification des activités d'enquête, de déminage et de sensibilisation aux risques.

Après 12 années d'activité dans le domaine de la lutte antimines, je suis maintenant responsable de toutes les activités de Norwegian People's Aid à Quang Tri et je supervise environ 300 personnes qui se rendent chaque jour dans différents villages pour rechercher et détruire des restes explosifs de guerre.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour partager avec le Conseil de sécurité et la communauté internationale certaines recommandations dont j'estime qu'elles permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle des activités de lutte antimines.

Premièrement, les capacités et l'appropriation nationales doivent être renforcées pour garantir la réussite et la viabilité à long terme de la lutte antimines. Si les compétences techniques internationales jouent un rôle important dans la lutte antimines à Quang Tri, l'objectif ultime a toujours été d'aider le peuple vietnamien à régler par lui-même le problème des restes explosifs de guerre. Ce sont les compétences acquises par les Vietnamiens au cours des 15 dernières années qui sont désormais le moteur de la gestion et du développement opérationnels. Le renforcement des capacités des autorités nationales et provinciales en matière de lutte antimines reste une priorité pour les donateurs et Norwegian People's Aid, et cela a permis d'améliorer la coordination et le suivi de toutes les activités de lutte antimines menées par les autorités nationales et provinciales. Pour que la lutte antimines soit efficace, le leadership des autorités locales et l'appropriation nationale sont essentiels.

Deuxièmement, tous les acteurs nationaux et internationaux qui participent à la lutte antimines doivent coordonner étroitement leurs activités à tous les niveaux – notamment aux niveaux opérationnel, de la gestion et des politiques – afin de garantir l'efficacité des opérations de lutte antimines. Le succès que nous connaissons à Quang Tri – avec plus de 600 villages ayant fait l'objet de relevés, 21 millions de mètres carrés de terre déminés, 748 000 engins explosifs détruits et près de 900 000 personnes, dont plus de 300 000 femmes et filles, ayant bénéficié d'un

appui direct – est clairement le fruit de la coopération étroite à Quang Tri entre le Gouvernement, l'armée, les autorités nationales et provinciales chargées de la lutte antimines, les organisations internationales et la communauté des donateurs.

Je citerai à titre d'exemple la coopération quotidienne à Quang Tri entre les organisations non gouvernementales (ONG) et l'armée, dans le cadre de laquelle le personnel militaire établit des contacts avec chaque village pour garantir le bon déroulement de nos opérations d'analyse et de déminage, et des équipes opérationnelles militaires et des ONG travaillent main dans la main sous la coordination de l'autorité provinciale chargée de la lutte antimines. Tous les acteurs dans la province œuvrent à la réalisation des mêmes objectifs stratégiques, énoncés dans un plan quinquennal du Comité directeur de la lutte antimines dans la province, et collaborent régulièrement dans le cadre d'opérations quotidiennes pour veiller à ce que chacun bénéficie de l'expérience de l'autre. Le modèle de partenariat à Quang Tri est un exemple remarquable de ce qui peut être réalisé lorsque la lutte antimines est bien coordonnée, toutes les parties prenantes communiquent fréquemment, les données sont partagées ouvertement et chacun travaille à la réalisation d'un objectif commun.

Troisièmement, la communauté internationale peut bénéficier de l'expérience et des compétences des pays touchés par les effets à long terme des engins explosifs. S'il existe de nouveaux conflits, de nouveaux problèmes, de nouvelles menaces et de nouveaux domaines qui génèrent un besoin élevé d'aide humanitaire, nous ne devons pas oublier l'impact des armes restées sur place, notamment au Viet Nam, et les décennies de compétences, de connaissances et de savoir-faire accumulés au fil de si longues années d'engagement dans cette partie du monde. La prise en compte et le recensement fréquents des enseignements retenus et le partage de ces enseignements dans les enceintes internationales représentent le meilleur moyen de partager et de diffuser les connaissances au-delà des frontières d'un seul pays.

Enfin, la participation des femmes à tous les aspects de la lutte antimines doit être promue et renforcée. La première fois que j'ai travaillé dans ce domaine en 2009, les femmes représentaient une minorité, en particulier dans les rôles opérationnels, et les gens pensaient communément que la lutte antimines était un travail exclusivement réservé aux hommes. Mais aujourd'hui, des femmes vietnamiennes occupent de nombreux postes au sein de toutes les organisations de lutte antimines : elles sont directrices de pays ou de programmes, ou dirigent des équipes de chercheurs et de médecins. Je suis très fier d'avoir participé à la création de la toute première équipe de déminage entièrement composée de femmes au Viet Nam, qui travaille pour Norwegian People's Aid dans le cadre du projet Renew, dans la province de Quang Tri. Nous avons montré que les femmes peuvent faire ce travail aussi bien que les hommes et qu'elles ont un rôle important et nécessaire à jouer dans la lutte antimines et dans le cadre plus large du programme pour la paix et la sécurité.

La lutte antimines à Quang Tri a beaucoup progressé, et en collaborant nous avons accompli des progrès substantiels s'agissant de réduire la menace des engins explosifs. L'appui du Gouvernement vietnamien et des donateurs internationaux à la lutte antimines – notamment les Gouvernements des États-Unis, norvégien, irlandais et britannique – est essentiel pour permettre à mes collègues et à moi-même de continuer à débarrasser la population et le territoire de Quang Tri des restes explosifs de guerre. Toutefois, il reste énormément de travail à faire. De nombreux villages n'ont toujours pas fait l'objet de relevés et d'opérations de déminage, et de nombreuses personnes continuent d'être touchées par ces engins explosifs chaque jour. De nombreuses autres provinces vietnamiennes n'ont pas encore bénéficié de vastes campagnes de lutte antimines telles que celle menée dans la province de Quang Tri. J'espère donc que la lutte antimines restera inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale et que les recommandations que j'ai faites seront prises

en compte, afin que toutes les personnes résidant dans les pays touchés puissent vivre dans la sécurité et que le développement ne soit pas entravé par ces engins explosifs.

Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé ce débat public sur la lutte antimines et la pérennisation de la paix. J'espère que l'engagement démontré aujourd'hui continuera de se développer et que les partenariats et l'action seront renforcés afin de relever les défis de la lutte antimines.

Annexe 5

Déclaration de M. Bui Thanh Son, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Le Viet Nam est honoré d'assurer la présidence du Conseil de sécurité pour la deuxième fois durant son mandat de deux ans. Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention au Conseil dans mes nouvelles fonctions, je souhaite réaffirmer l'attachement indéfectible du Viet Nam au multilatéralisme, à la Charte des Nations Unies et au droit international, ainsi qu'au rôle central que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la coordination des efforts conjoints visant à régler les problèmes mondiaux. Le Viet Nam est et restera un ami et un partenaire fiable, un membre actif et responsable de l'ONU et de la communauté internationale.

Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, et tous les intervenants de leurs présentations excellentes et éclairantes sur ce sujet.

Chaque année, les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés tuent près de 10 000 personnes, dont une majorité de civils et d'enfants dans les zones de conflit, notamment l'Afghanistan, la Libye et le Yémen, mais également, fait alarmant, dans des pays tels que le Cambodge, la République démocratique populaire lao et mon pays, le Viet Nam, qui ne sont plus en guerre depuis des décennies. Cela constitue un sombre rappel du fait que des blessures profondes se creusent après les guerres et ont des effets prolongés et déstabilisateurs sur la consolidation et la pérennisation de la paix à la suite des conflits. Cela nous rappelle que la paix ne peut être pérennisée si l'on ne remédie pas aux conséquences des guerres.

De fait, la communauté internationale s'est unie pour lutter contre ce problème. Les mesures prises par les États Membres, le système des Nations Unies, en particulier le Service de la lutte antimines de l'ONU, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs se sont avérées essentielles pour réduire le danger et lutter contre les multiples problèmes causés par les restes explosifs de guerre.

Le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 2365 (2017) en 2017, qui a fait date, a également souligné la nécessité de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient équipées, informées et formées pour atténuer de telles menaces. Tous les efforts susmentionnés contribuent de manière substantielle à la reconstruction et à la réconciliation après les conflits.

Cependant, il reste beaucoup à faire. Le plus grand défi, comme toujours, relève de la volonté politique. Malheureusement, l'action antimines ne s'est pas vu accorder l'attention qu'elle mérite, que ce soit en intensité ou dans le temps. Les zones contaminées sont vastes, et le nombre de victimes ayant besoin d'aide est énorme. Les ressources allouées sont dérisoires par rapport à la complexité et à l'ampleur du problème.

Des décennies de guerres au Viet Nam ont causé d'indicibles souffrances et laissé des séquelles destructrices et persistantes. À ce jour, près d'un cinquième du territoire vietnamien est encore contaminé par des engins non explosés. Si les efforts de déminage se poursuivent au rythme actuel et avec les ressources présentement à disposition, il faudra encore 100 ans pour les mener à bien, ce qui entravera sérieusement notre développement durable. Les activités de déminage doivent donc être complétées par l'assistance aux victimes, la sensibilisation, l'éducation aux risques à tous les niveaux et, surtout, la création de moyens de subsistance durables afin que les fruits de la paix soient pérennes et réels. Après tout, la lutte antimines

consiste à protéger nos concitoyens et nos communautés, en particulier les plus vulnérables, et à prendre soin d'eux.

L'approche holistique que nous avons adoptée associe toutes les parties prenantes. Nos sapeurs expérimentés et compétents, appuyés efficacement par des partenaires nationaux et internationaux, sont à la tête de ces efforts. L'exposé présenté par l'intervenante du Viet Nam aujourd'hui n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'importance des partenariats et du rôle crucial que jouent les femmes dans la lutte antimines.

Nous sommes très reconnaissants aux nombreux partenaires et amis internationaux, dont beaucoup sont présents à la réunion d'aujourd'hui, à la fois virtuellement et ici à Hanoï, de leur aide et de leur appui inestimables. La coopération en matière de déminage, y compris entre d'anciens ennemis, comme le Viet Nam et les États-Unis, s'est avérée précieuse pour panser les blessures de la guerre.

Au niveau international, la lutte antimines exige une approche globale, cohérente et à long terme. Des partenariats plus solides sont essentiels pour une meilleure exécution et des résultats durables. Cela signifie qu'il faut accroître l'appui et les ressources accordés à toutes les parties prenantes, des gouvernements nationaux et organisations régionales, comme le Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, aux organisations non gouvernementales et personnes travaillant sur le terrain, comme M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh. Il faut mobiliser un financement adéquat et régulier, augmenter l'assistance technologique pour aider au déminage et à la décontamination, œuvrer au renforcement des capacités et promouvoir le partage des connaissances et des expériences avec les personnes touchées.

Enfin, l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit s'appuyer sur la résolution 2365 (2017) et élargir ses efforts pour assurer la sécurité de ses soldats de la paix, protéger les civils et pérenniser la paix. Le Conseil doit intégrer la lutte antimines dans les points pertinents de son ordre du jour et dans les débats qu'il tient sur tel ou tel pays. La lutte antimines doit également être prise en compte dans la planification et les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que dans les mesures de consolidation de la paix. La fourniture d'équipements adéquats, le renforcement de la formation et le développement des capacités des forces de maintien de la paix doivent être améliorés afin de réduire au minimum les menaces que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés.

Pérenniser la paix est une tâche difficile, et ça l'est encore plus lorsque nous travaillons seuls. Le Viet Nam n'a cessé d'appeler à une approche inclusive couvrant l'ensemble du spectre de la paix et associant toutes les parties prenantes afin de pérenniser la paix. Cela ne peut se faire que par le biais d'une approche globale et holistique, qui s'attaque aux causes profondes des conflits et déploie des mesures efficaces de prévention des conflits. À cet égard, en tant qu'initiative clef de notre présidence du Conseil, le Président du Viet Nam organisera, le 19 avril, un débat public de haut niveau sur le renforcement des mesures de prévention et de règlement des conflits, afin d'examiner cette question plus en profondeur. Nous ne ménagerons aucun effort pour forger un partenariat plus solide en vue d'une paix pérenne.

Annexe 6**Déclaration de M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande**

Je vous félicite, Monsieur le Ministre, de la présidence vietnamienne du Conseil de sécurité et vous remercie d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également vous féliciter de votre nomination aujourd'hui au poste de Ministre des affaires étrangères.

Nous apprécions vivement le rôle de premier plan joué par le Secrétaire général Guterres dans tous les domaines du désarmement. Les mesures qu'il a définies dans son programme de désarmement constituent une référence essentielle dans notre travail d'aujourd'hui.

L'Irlande salue par ailleurs le rôle joué par la société civile dans la lutte antimines et travaille en étroite collaboration avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève et le projet RENEW. J'ai été très heureux d'entendre leurs représentants nous faire part aujourd'hui de leur expérience.

L'Irlande se félicite de l'adoption d'une déclaration du Président (S/PRST/2021/8) sur cette importante question.

Dimanche dernier a marqué la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines. Mais, pour bien trop de gens, la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ne se résume pas à un jour. C'est une sombre réalité qui perdure, une réalité qui détruit des membres, des vies et des avenir, souvent longtemps après que les armes se sont tuées.

Les mines font une victime presque chaque heure de chaque jour, menaçant les communautés les plus pauvres et perturbant leur rythme de vie. Elles sapent le redressement post-conflit et limitent les possibilités vitales de développement. Alors que dans de nombreux contextes, nous faisons des progrès en matière de déminage, dans des zones de conflit comme la Syrie et le Yémen, un héritage meurtrier continue d'être semé. Il est dès lors essentiel que la communauté internationale et le Conseil de sécurité redoublent d'efforts pour mettre fin aux souffrances causées aux civils par les mines et s'attaquent aux conséquences de leur utilisation.

L'Irlande reste un partenaire engagé dans la lutte antimines et dans la tâche de débarrasser le monde des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Nous considérons que nous devons agir sur un certain nombre de fronts.

Premièrement, la communauté internationale doit honorer les engagements et les obligations existants. L'Irlande souligne que la résolution 2365 (2017) conserve toute sa validité. La résolution et la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies insistent clairement sur la nécessité d'une mobilisation et d'un leadership constants de la part des États et d'un appui financier durable.

Nous devons continuer à universaliser, à promouvoir et à protéger la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, qui constituent la pierre angulaire de nos efforts internationaux.

Les États parties ont adopté le plan d'action d'Oslo en 2019, réaffirmant l'objectif ambitieux d'un monde sans mines d'ici 2025. Nous ne pouvons flancher dans notre détermination collective à voir cette vision se réaliser. Nous devons nous pencher sur la question des mines autres que les mines antipersonnel qui continuent d'être utilisées dans de nombreux conflits armés contemporains et examiner leurs graves conséquences sur le plan humanitaire et du développement.

En ce qui concerne la question des armes explosives dans les zones habitées, l'Irlande mène des consultations en vue d'élaborer une déclaration politique visant à susciter un changement de comportement et à renforcer la protection des civils. C'est là indispensable.

Deuxièmement, les activités humanitaires de lutte antimines font partie intégrante du développement durable, et la communauté internationale doit continuer à y investir. La réduction des financements mondiaux qui lui ont été accordés ces dernières années est à la fois inquiétante et décevante. Il faut faire davantage pour inverser cette tendance. Sinon, nous risquons de laisser trop longtemps en friche le travail de la lutte antimines.

L'Irlande est attachée depuis longtemps à l'action humanitaire antimines, finançant des programmes sur quatre continents et dans 17 pays. L'Union européenne reste l'un des principaux donateurs pour le déminage, la recherche et l'assistance aux victimes de mines au niveau mondial.

Le projet RENEW au Viet Nam est un partenaire apprécié de longue date de mon pays. Je me réjouis que M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh ait pu partager son expérience avec nous aujourd'hui. Ces travaux complètent les efforts d'enlèvement des engins non explosés que l'Irlande finance depuis de nombreuses années dans la province de Quang Tri. L'approche de l'Irlande est basée sur la maximisation des bénéfices du déminage afin que les communautés puissent vivre dans un environnement sûr, en améliorant la qualité de vie et en élargissant les perspectives d'avenir. Ce travail permet de sauver des vies et des moyens de subsistance. Le déminage ouvre des terres au développement durable, notamment à l'agriculture, aux services, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. L'accès aux terres agricoles pour les petits exploitants augmente la productivité agricole, ce qui permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et de renforcer la résilience des communautés.

Mon troisième point a trait au fait que, si les mines terrestres sont des armes de nature à frapper sans discrimination, nous ne pouvons pas oublier leurs effets sexospécifiques. Ainsi, les femmes et les filles doivent souvent endosser des rôles de soignantes ou de soutien de famille en raison des blessures ou des décès causés par les mines dans leurs familles. Nous devons également assurer la participation pleine et constructive des femmes aux processus de paix, sur un pied d'égalité. Et nous saluons les efforts tenant compte des questions de genre que déploie le Service de la lutte antimines de l'ONU à cet égard, en conséquence desquels les femmes occupent désormais la moitié des postes techniques en Syrie et les trois quarts des postes à responsabilités en Colombie.

L'effet que mines terrestres ont sur les enfants, qu'elles attirent malheureusement parce qu'ils pensent que ce sont des jouets, est l'un des aspects les plus pénibles de cette question. Les enfants qui survivent à une mine méritent de recevoir les soins idoines et de pouvoir retrouver une enfance normale, ce qui inclut leur éducation. Nous devons veiller à ce que la lutte antimines tienne compte des divers besoins de tout un chacun dans les communautés touchées.

Enfin, mon dernier point concerne la contribution des soldats de la paix aux efforts de déminage visant à permettre aux populations de retourner sur leurs terres et d'y accéder, pour qu'elles puissent reconstruire leur vie et leurs moyens de subsistance en toute sécurité. L'Irlande est consciente que ce travail important contribue également de manière notable à assurer la sécurité des soldates et soldats de la paix que nous déployons.

Des équipes des Forces de défense irlandaises apportent leur concours à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) s'agissant de dégager les zones et d'éliminer

les engins explosifs. Leur action a contribué à permettre à la FNUOD de se redéployer, à partir d'août 2018, du côté syrien de la zone de séparation, territoire fortement contaminé par des restes explosifs de guerre et des mines terrestres. Nous sommes également favorables à ce que le Service de la lutte antimines de l'ONU renforce les capacités des autres pays fournisseurs de contingents, ainsi que des États touchés.

La norme et le consensus opposés à l'utilisation des mines antipersonnel sont désormais ancrés dans le système international. Certes. Néanmoins, nous devons continuer de sensibiliser les États qui les fabriquent et les stockent, et accroître nos efforts en vue de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. De même, la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques permettra de réduire les dommages causés par tous types de mines.

Le déminage humanitaire et l'élimination des engins non explosés ne se limitent pas à protéger des vies et atténuer les souffrances ; ils contribuent directement à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Irlande reste fermement convaincue que la vision d'un monde sans mines est réalisable – il est possible d'y parvenir. Mais nous devons nous réengager à atteindre cet objectif important.

Annexe 7**Déclaration de M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya**

Qu'il me soit permis, avant tout, de féliciter M. Bui Thanh Son de sa nomination et de sa prestation de serment, aujourd'hui, en tant que Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam. Alors qu'il accède à cette importante responsabilité, je tiens à l'assurer de notre coopération, armés de la certitude que les relations amicales entre nos deux pays seront encore renforcées par nos efforts collaboratifs. Je félicite également la République socialiste du Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Qu'elle soit assurée de l'appui du Kenya dans l'exécution du vaste programme de travail qu'elle a élaboré.

Je remercie le Secrétaire général et tous les autres intervenants de leurs exposés éclairants sur le thème important de la réunion d'aujourd'hui : la lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats. L'exposé de M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh et le merveilleux travail accompli par les femmes dans la lutte antimines m'ont véritablement inspirée.

Je réaffirme que le Kenya appuie sans équivoque les actions visant à remédier aux menaces que font peser les mines terrestres, les engins explosifs, improvisés et autres débris mortels de guerre. Nous apprécions les progrès réalisés au regard de ce défi, conformément à la résolution 2365 (2017) et à d'autres résolutions sur les activités antimines de l'ONU, en particulier dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Malheureusement, les restes explosifs de guerre, les engins explosifs improvisés (EEI) et les stocks d'armes et de munitions non sécurisés continuent de faire peser une grave menace sur la sécurité de l'humanité. Un nombre croissant de civils, notamment des femmes et des enfants, sont tués ou mutilés par ces dispositifs, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit.

L'emploi sans discrimination d'engins explosifs artisanaux, notamment par des terroristes, demeure une grave menace pour la population civile, ainsi que pour la sécurité du personnel de maintien de la paix et des travailleurs humanitaires. Récemment, nous avons constaté que les engins explosifs improvisés sont beaucoup plus utilisés contre les soldats de la paix. Cela a été souligné lors de la réunion organisée selon la formule Arria sur la protection des soldats de la paix contre les EEI, que la majorité des membres du Conseil de sécurité ont co-organisée avec le Kenya. À cet égard, une lutte antimines énergique accroîtra la mobilité et la sécurité des soldats de la paix et des agents humanitaires, contribuant ainsi à la protection des civils et aux efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.

Je voudrais insister sur quatre points dont le Kenya considère qu'ils sont impératifs pour une lutte antimines réussie, dans l'intérêt d'une paix durable.

Nous devons intégrer la lutte antimines dans tous les mandats de maintien de la paix. Tous les soldats de la paix doivent être dûment équipés, informés et formés à la lutte antimines. Au niveau régional, le Kenya a pris l'initiative de faciliter les capacités de l'Union africaine consacrées aux opérations de lutte contre les EEI, en jouant un rôle de premier plan dans la formation et les opérations de lutte contre ces derniers.

En 2015, le Kenya a noué un partenariat avec le Royaume-Uni pour renforcer les capacités des acteurs de la lutte contre les EEI et des opérations régionales au sein de l'International Peace Support Training Centre, au Kenya. Depuis son lancement,

plusieurs autres partenaires internationaux ont rejoint cette campagne. Par exemple, le Gouvernement allemand a prévu de mettre en place un centre d'excellence régional en fournissant un appui essentiel et structurel qui est nécessaire à la formation.

Ouverte aux hommes et aux femmes, dans l'esprit de la résolution 1325 (2000), l'institution a formé jusqu'ici, dans le cadre de modules spécialisés dans la lutte contre les EEI, plus de 3 000 personnes originaires de 22 pays. Le Kenya appelle l'ONU et ses États Membres à appuyer cette initiative et à contribuer à faire en sorte que cette institution devienne un centre d'excellence régional clef en Afrique, où la menace des engins explosifs improvisés se fait de plus en plus sentir. La collaboration et l'appui internationaux permettront au Centre de mettre en place les capacités requises pour les soldats de la paix déployés dans le cadre d'opérations de soutien à la paix en Afrique.

Les stratégies de lutte antimines doivent répondre aux situations spécifiques des pays et tenir compte des dimensions régionales de la menace. À cet égard, il convient d'encourager et de promouvoir les approches régionales, notamment les opérations conjointes, ainsi que le partage d'informations et de meilleures pratiques en matière de déminage, d'assistance aux victimes, de sensibilisation des communautés, de réduction des risques et d'autres activités connexes.

Une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est cruciale si nous voulons que la lutte antimines aboutisse. Il est donc important de redynamiser une coopération internationale et de mettre l'accent sur la fourniture de capacités techniques aux pays dans le besoin, ainsi que sur la recherche et le développement.

La lutte antimines doit être sans exclusive. Tous les acteurs, qu'il s'agisse notamment de particuliers, du secteur privé ou de la société civile, doivent, dans la mesure du possible, être intégrés aux activités de lutte antimines d'une manière conforme aux Normes internationales de lutte antimines. Il convient spécifiquement de mettre l'accent sur la participation des femmes et des jeunes.

Nous sommes de tout cœur avec les personnes dont la vie a été affectée par ces engins explosifs, et nous rendons hommage à tous les hommes et femmes qui continuent de risquer leur vie pour lutter contre cette menace dans le monde entier.

Annexe 8**Déclaration de M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie**

[Original : arabe]

Tout d'abord, je voudrais féliciter la République socialiste du Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'en voudrais de ne pas féliciter également Bui Thanh Son pour sa nomination aujourd'hui au poste de Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions de diplomate en chef de ce pays.

J'exprime également notre satisfaction, en cette Journée internationale de sensibilisation aux dangers des mines, pour la tenue de la présente séance consacrée à la lutte antimines.

La Tunisie saisit cette occasion pour affirmer qu'elle respecte pleinement les conventions internationales relatives à l'interdiction des mines et qu'elle participe activement à tous les efforts régionaux et internationaux visant à débarrasser le monde des mines et des restes explosifs de guerre, qui menacent la vie de millions de personnes à travers le monde.

Nous saluons également tous les travailleurs et militants qui œuvrent à l'élimination des mines, des engins explosifs non éclatés et des engins explosifs improvisés. Ils bravent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour mener une action humanitaire qui sauve des civils innocents en déminant des milliers de champs de mines. Selon nous, c'est ce type d'intervention humanitaire qu'évoquent l'esprit et la lettre de la résolution 2532 (2020).

Depuis des décennies, les organismes et les forces de maintien de la paix des Nations Unies, les gouvernements partenaires, les organisations non gouvernementales et les communautés locales ont fait des progrès considérables dans le suivi de l'application des conventions internationales et des stratégies, politiques et directives de déminage de l'ONU, ainsi que dans la sensibilisation aux dangers des mines terrestres. Cela a contribué à la consolidation de la paix dans de nombreux États ravagés par la guerre et les conflits, en protégeant les populations, en particulier les enfants et les femmes, des vestiges de conflits armés auxquels elles n'étaient nullement parties mais dont elles se trouvent être les premières victimes.

Nous apprécions grandement tous les efforts déployés, qu'ils visent à renforcer le cadre législatif et institutionnel international de la lutte antimines ou qu'ils concernent la lutte antimines sur le terrain. Cependant, malgré des progrès importants, les efforts fournis restent insuffisants pour relever les défis existants. Les mines constituent toujours une menace pour la vie de millions de personnes dans quelque 60 États.

Les conflits en cours, la prolifération de zones de tension à travers le monde, la propagation du terrorisme et l'insistance des parties aux conflits à continuer d'utiliser des mines et des engins explosifs improvisés limitent le champ d'action des efforts internationaux et régionaux et font donc obstacle à la mise en œuvre de programmes de consolidation de la paix et à l'instauration de la sécurité et de la stabilité.

Ces facteurs entravent également la réactivité des opérations de secours humanitaire et l'acheminement de l'aide humanitaire aux bénéficiaires légitimes, sans parler du retour des personnes déplacées sur leurs terres.

À cet égard, la Tunisie souligne la nécessité pour toutes les parties aux conflits de respecter les dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de s'abstenir d'utiliser des mines et des engins explosifs, et de remettre toutes les cartes indiquant l'emplacement des mines dans les zones de conflit afin de faciliter leur retrait.

Notre pays insiste également sur la nécessité de trouver des solutions pacifiques à tous ces conflits, afin de jeter les bases d'une paix durable et globale dans les zones touchées par la menace des mines, et de réaliser les objectifs de la campagne du Secrétaire général « Un sol sûr, des foyers sûrs ».

Les mines constituent une grave violation des droits de l'homme, principalement les droits à la vie, à la santé et à l'inviolabilité du corps.

Nous devons nous efforcer de fournir aux rescapé(e)s de l'explosion de mines, en particulier aux femmes et aux enfants, les meilleurs soins possibles en leur apportant l'appui matériel, l'aide psychologique et les services de réhabilitation nécessaires pour qu'ils puissent être réintégrés au sein de leurs communautés locales dans le respect de leur humanité.

La Tunisie appelle à une coopération internationale accrue en faveur du renforcement des capacités, de l'appui à la résilience et de prise en compte des communautés affectées dans les politiques sociales et économiques.

Nous soulignons également l'importance de fournir des ressources financières pour répondre à la menace des mines et appuyer les projets de déminage afin d'aider les États concernés à respecter leurs obligations internationales et de contribuer à créer les conditions nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres de 2014, à savoir un monde exempt de mines d'ici à 2025.

Annexe 9

Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour discuter de cette question urgente. Je tiens également à me joindre aux autres participants pour vous féliciter au moment où vous assumez vos nouvelles fonctions et responsabilités en tant que Ministre des affaires étrangères. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et les autres intervenants de leurs observations et contributions au débat d'aujourd'hui.

Il y a quelques jours, le 4 avril, nous avons célébré la Journée internationale de sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines. Cette journée a été l'occasion de penser avec tristesse aux milliers de personnes tuées chaque année par des mines terrestres. L'édition 2020 du *Landmine Monitor* nous apprend que 5 554 personnes ont été tuées ou blessées dans le monde par des mines terrestres, des restes d'armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre en 2019. La plupart d'entre elles étaient des civils totalement innocents, et beaucoup étaient des enfants. Ces blessures et ces décès tragiques ne sont pas inévitables. Le problème des mines terrestres peut être résolu.

Le Président Biden pense que nous devons réduire l'utilisation des mines terrestres. Cette semaine, il a été question de la politique de l'Administration précédente en matière de mines terrestres ; je vais donc clarifier ce point. Le Président Biden a clairement indiqué qu'il avait l'intention de revenir sur cette politique, et notre administration a entamé un examen de cette politique dans ce but. En attendant, nous nous efforçons de faire face aux dangers présents sur le terrain. L'ONU et la communauté internationale au sens large ont pris des mesures importantes pour lutter contre ces menaces.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, nos deux pays siègent désormais ensemble comme partenaires au Conseil de sécurité, ce qui n'a pas toujours été le cas. Toutefois, au cours des 26 années qui se sont écoulées depuis la normalisation des relations diplomatiques entre nos deux pays, les États-Unis et le Viet Nam ont établi un partenariat fructueux, qui comprend la prise en charge conjointe des héritages de la guerre et des engins non explosés. Cette collaboration a permis au Viet Nam et aux États-Unis de fournir des efforts considérables pour que le peuple vietnamien puisse être à l'abri des restes explosifs de guerre.

Ces efforts ont porté leurs fruits. Ainsi, nous avons fait des progrès dans la province de Quang Tri, qui a été mentionnée aujourd'hui et qui est l'une des zones les plus minées le long de l'ancienne zone démilitarisée. En effet, aucun accident mortel lié à des engins non explosés n'a été recensé dans cette région depuis trois ans et demi. Pas un seul. Ce n'est pas un hasard. C'est le produit du partenariat que nous avons développé.

Le Viet Nam figure parmi les plus de 100 pays qui ont reçu une aide à la lutte antimines de la part des États-Unis depuis 1993. Les objectifs de cette aide sont simples : protéger les civils et créer un environnement permettant aux populations de vivre en toute sécurité. À cette fin, nous appliquons une approche en trois volets : déminage, éducation et réhabilitation.

Dans un premier temps, nous finançons les interventions visant à neutraliser ces menaces latentes. Grâce à ces efforts, qui s'inscrivent dans le cadre du programme américain de destruction des armes classiques, nous avons fourni plus de 4 milliards de dollars pour financer l'élimination des mines terrestres et des engins explosifs

improvisés ainsi que la destruction des armes classiques dangereuses dans les communautés touchées à travers le monde. Rien que l'année dernière, les États-Unis ont financé des opérations de destruction d'armes classiques dans 49 pays à hauteur de plus de 259 millions de dollars. Et, au cours des cinq dernières années, nous avons déminé des terrains dont la superficie totale dépasse celle des villes de New York et de Baltimore réunies.

Deuxièmement, nous nous engageons de manière proactive auprès des communautés en leur proposant des programmes d'éducation aux risques liés aux engins explosifs. Nous travaillons en partenariat avec des enseignants et des éducateurs. Nous faisons passer le message par le biais d'organisations non gouvernementales et des médias sociaux. Nous faisons tout ce qu'il faut pour que l'information arrive aux personnes qui ont besoin de l'entendre. Du Viet Nam à la Somalie en passant par l'Iraq et le Liban, ces programmes ont permis d'éviter d'innombrables blessures.

Et troisièmement, nous appuyons la rééducation des blessés. De la fourniture des prothèses à la formation professionnelle, l'aide aux survivants financée par les États-Unis permet de fournir des services médicaux et de rééducation essentiels aux personnes blessées par des mines et d'autres restes explosifs de guerre. Dans le cadre de tous nos efforts, nous intégrons les expériences des femmes et nous leur donnons les moyens de jouer un rôle directeur pour honorer notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je pense notamment au travail remarquable qu'effectuent des groupes de déminage entièrement composés de femmes tels que celui de M^{me} Linh. Je saisis également cette occasion pour la féliciter, ainsi que son organisation, du travail exceptionnel qu'elles ont accompli.

Tous ces projets reposent sur une collaboration étroite. Nous coordonnons étroitement nos activités avec les États touchés par des mines, les partenaires d'exécution au sein des organisations non gouvernementales, l'équipe du Service de la lutte antimines de l'ONU et d'autres donateurs dans le cadre du Groupe d'appui à la lutte antimines afin de promouvoir une mise en œuvre sûre, efficace et efficiente des programmes de lutte antimines dans le monde entier.

Nous sommes fiers de notre travail qui vise à prévenir des blessures et des décès évitables provoqués par les mines, un travail qui est expliqué en détail dans un rapport du Département d'État publié cette semaine et intitulé *To Walk the Earth in Safety*. Ces projets bénéficient d'un appui bipartisan du Congrès depuis plus de deux décennies et permettent de créer un monde plus libre, plus sûr et plus prospère.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes déterminé à faire davantage dans les jours et les mois à venir. D'ici là, nous saluons l'appui et l'action de l'ONU. Ensemble, nous pouvons sauver des milliers de vies et nous attaquer de front à ce problème soluble.

Annexe 10

Déclaration de M. Erki Kodar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je vous félicite très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre nomination en tant que Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

Je tiens à remercier le Viet Nam d'avoir convoqué le présent débat public sur ce sujet important. L'Estonie partage les préoccupations concernant l'incidence des mines, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés (EEI) sur les efforts de consolidation et de maintien de la paix et sur l'action humanitaire. Ce sujet mérite donc toute l'attention du Conseil de sécurité, et nous espérons que ce débat contribuera aux efforts visant à atténuer les menaces que posent ces armes.

Ce débat arrive à point nommé puisque chaque année en avril en Estonie, nous portons une heparica bleue pour rendre hommage à nos vétérans qui ont participé à des opérations internationales. Un grand nombre d'entre eux ont sacrifié leur santé durant des opérations de maintien et de consolidation de la paix ; grâce à l'initiative heparica bleue, nous appuyons également la réadaptation des soldats blessés.

Je tiens également à remercier les intervenants de leurs exposés instructifs d'aujourd'hui.

Longtemps après la fin des guerres et des conflits, les mines et d'autres engins explosifs continuent de tuer et de mutiler aveuglément. La peur de leur présence empêche les populations d'utiliser des terres potentiellement utiles pour l'agriculture et de reconstruire les infrastructures, et elle empêche les personnes déplacées de rentrer chez elles. En conséquence, le développement économique, social et sanitaire est entravé, et les tensions et conflits risquent de s'aggraver.

L'Estonie est fermement convaincue que les instruments du droit international jouent un rôle important dans la protection contre la prolifération des mines. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – également connue sous le nom de Convention d'Ottawa – a donné des résultats évidents sur le terrain grâce à la lutte antimines, à la destruction de stocks et à l'assistance aux victimes. Depuis l'adoption de ce traité, plus de 30 pays dont certaines zones étaient auparavant minées ont été déclarés exempts de mines, plus de 50 millions de mines stockées ont été détruites et le commerce officiel de mines antipersonnel a cessé d'exister. Pour appuyer le plan d'action d'Oslo pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, le Conseil de l'Union européenne a adopté en février une décision qui présente un plan d'action concret visant à débarrasser le monde des mines d'ici à 2025. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa.

Les engins explosifs improvisés représentent une menace de plus en plus grave. Même s'ils visent les forces de sécurité, ils touchent de la même manière les soldats de la paix, les travailleurs humanitaires et les civils. La lutte contre les EEI ne doit pas se limiter à retirer ou à neutraliser un engin une fois qu'il est en place, mais viser également à identifier et à perturber les réseaux qui fabriquent et utilisent des EEI. Des mesures nationales strictes et une coopération internationale étroite sont essentielles pour empêcher les terroristes et les groupes criminels d'avoir accès aux armes et aux précurseurs d'explosifs.

Nous constatons avec satisfaction que des perspectives tenant compte des questions de genre sont de plus en plus souvent incorporées à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités de lutte antimines. Les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont touchés différemment par les mines et d'autres

engins explosifs. Il importe donc, en fournissant l'appui et l'assistance nécessaires, de prendre en compte l'ensemble des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes et de tous les groupes d'âge, et d'y répondre, notamment en ce qui concerne les priorités en matière de déminage et d'utilisation des terres après le déminage ou d'accès des survivants aux systèmes de santé. Une évolution tout aussi bienvenue concerne le nombre croissant de femmes qui participent à des programmes de déminage humanitaire. Il faut que davantage de femmes participent aux activités de consolidation de la paix afin que les communautés s'épanouissent et prospèrent.

Un domaine dans lequel il faut renforcer la sensibilisation concerne la lutte antimines et son impact sur l'environnement. Les effets néfastes des changements climatiques, notamment les précipitations intenses et les inondations, déplacent les mines. De nouvelles zones sont ainsi contaminées. Certaines conséquences environnementales néfastes sont également liées aux activités de déminage – l'élimination ou le retrait de végétation, l'érosion des sols provoquée par les excavations et la démolition in-situ. Nous préconisons d'intégrer des démarches environnementales dans les programmes de lutte antimines pour atténuer ces effets néfastes.

Pour l'Estonie, la lutte antimines est un domaine prioritaire dans le cadre de la stratégie du Gouvernement en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire. Au fil des ans, nous avons progressivement augmenté nos contributions, notamment notre appui financier au Service de la lutte antimines et aux activités de retrait de divers restes explosifs de guerre et de déminage dans le cadre de projets humanitaires bilatéraux et internationaux au Mali, à Gaza, en Libye, au Liban, en Iraq, en Syrie, en Ukraine et en Afghanistan. En 2020, l'Estonie a maintenu sa contribution au Service de la lutte antimines afin d'appuyer les programmes de lutte antimines en Iraq et en Syrie.

Enfin, la lutte antimines est une condition préalable pour parvenir à la paix et au développement au lendemain des conflits. Nous félicitons le Viet Nam pour ses efforts qui ont abouti à l'adoption de la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2021/8, qui nous rappelle que nous devons poursuivre nos efforts et maintenir notre appui, car les mines et les restes explosifs de guerre représentent toujours une menace dans de nombreuses régions du monde.

Annexe 11

Déclaration de M. Vikas Swarup, Vice-Ministre et Secrétaire (Ouest) au Ministère des affaires étrangères de la République de l'Inde

Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. M. Bui Thanh Son de sa nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam. Je m'associe aux autres orateurs pour lui présenter mes meilleurs vœux, ainsi qu'à sa délégation, pour une présidence réussie du Conseil de sécurité durant ce mois. Je tiens par ailleurs à remercier sincèrement sa délégation d'avoir organisé ce débat public sur cette question extrêmement importante. Je remercie également le Secrétaire général, M. António Guterres ; M. Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève ; M^{me} Michelle Yeoh, Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement ; et M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh, Directrice des programmes provinciaux et responsable du projet RENEW, l'équipe de déminage vietnamienne entièrement composée de femmes, de leurs exposés.

Dans leurs résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont reconnu la pertinence de la lutte antimines dans les piliers de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire, des droits de l'homme et du développement. L'Inde appuie les efforts du Service de la lutte antimines de l'ONU, du PNUD et d'autres organismes qui travaillent dans les zones de conflit à travers le monde. La lutte antimines menée par le Service demeure essentielle à la sûreté et à la sécurité de nos soldats de la paix.

Il est très préoccupant de constater que des groupes terroristes tels que Daech, Hay'at Tahrir el-Cham et le Front el-Nosra ont recours aux mines terrestres et aux engins explosifs improvisés comme moyens peu coûteux et efficaces de répandre la terreur et de menacer des civils innocents. Nous assistons également à une évolution similaire au Mali, où les soldats de la paix ont été pris pour cible par des engins explosifs improvisés. Leur emploi ne cesse d'augmenter : nous devons condamner fermement cette tendance et prendre des mesures efficaces pour la combattre. Les pays touchés par les mines terrestres, en particulier ceux en situation de conflit, ont besoin d'aide. Nous devons leur apporter notre assistance sans politiser la question, car ce sont les populations qui souffrent de cette menace.

L'Inde est pleinement attachée à la Convention sur certaines armes classiques et est signataire de ses cinq protocoles. Nous accordons une priorité élevée à la mise en œuvre intégrale et à l'universalisation du Protocole II modifié, car il établit un juste équilibre entre les préoccupations humanitaires et les besoins de défense légitimes des États, en particulier ceux qui ont de longues frontières. Nous avons mis en place un moratoire sur l'exportation et le transfert des mines terrestres et nous nous sommes engagés à réduire la dépendance à l'égard des mines antipersonnel. Nous pensons que la disponibilité d'autres technologies militairement performantes, qui sont aussi d'un bon rapport coût-efficacité, peut contribuer à faciliter l'objectif d'élimination complète de ces mines.

L'Inde a promulgué la loi sur le droit des personnes handicapées de 2016, qui répond aux préoccupations des personnes handicapées, y compris les survivants des mines terrestres. En octobre 2018, l'initiative India for Humanity a été lancée dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du mahatma Gandhi, mettant l'accent sur sa philosophie de compassion et de service à l'humanité. Dans le cadre de cette initiative, 13 camps d'appareillage de membres artificiels ont été organisés par l'Inde dans 12 pays et plus de 6 500 prothèses ont été posées, principalement en Asie et en Afrique. Nous avons le plaisir d'annoncer que les camps d'appareillage, qui visent à assurer la réadaptation physique, économique et sociale des personnes concernées

et à les aider à retrouver leur mobilité et leur dignité, ont été prolongés jusqu'en mars 2023. Dans ce contexte, nous saluons l'association Bhagwan Mahaveer Viklang Sahayata Samiti Jaipur (2007), dirigée par M. D.R. Mehta, qui a fourni la prothèse du pied Jaipur à des milliers de personnes souffrant de handicaps dus aux conflits et aux mines terrestres.

L'Inde est l'un des principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a apporté son aide aux efforts internationaux de déminage et de réhabilitation. Nous avons également entrepris des formations spécialisées sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, la neutralisation des bombes et les opérations de déminage avec de nombreux pays partenaires, dont l'Australie, le Cambodge, l'Indonésie et l'Ouzbékistan. Notre équipe d'experts, composée de 12 personnes, a participé à l'exercice d'entraînement de la Force opérationnelle interarmées contre la menace explosive, Ardent Defender 2019, organisée par les Forces armées canadiennes en Ontario, au Canada. Quelque 130 personnes de 13 États africains ont participé à AFINDEX, un exercice multinational sur le déminage et les munitions non explosées qui s'est tenu en Inde en mars 2019. Outre la formation au déminage, l'Inde a également dépêché sept équipes de déminage pour éliminer les mines terrestres dans le nord du Sri Lanka en 2010, ce qui a contribué à faciliter le retour des personnes déplacées pour qu'elles puissent y reconstruire leur vie.

Nous restons disposés à partager nos meilleures pratiques avec les États Membres et l'ONU en ce qui concerne la réduction des dommages résultant de la mise au point et de la prolifération des engins explosifs improvisés, et sommes prêts à contribuer au renforcement des capacités, à l'assistance aux victimes et à leur réhabilitation.

Annexe 12

Déclaration de M. Jens Frølich Holte, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège

Je remercie le Viet Nam d'avoir organisé un débat sur cette question très importante, ainsi que les intervenants de leur précieuse contribution. Je vous félicite, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, de vos nouvelles fonctions. Quel excellent début que de présider cette réunion importante dès votre premier jour à ce poste !

Il n'y a pas d'utilisation acceptable des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Elles sont conçues pour tuer et mutiler aveuglément. Qu'il s'agisse de civils ou de combattants, d'enfants ou de soldats, d'hommes ou de femmes, de situation de conflit ou d'après-conflit, une mine terrestre antipersonnel ne fait pas de différence lorsque sa charge mortelle est déclenchée par des victimes qui ne se doutent de rien. En fait, année après année, les chiffres montrent que ce sont les enfants qui paient le prix le plus élevé. Ils sont touchés de manière disproportionnée par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre.

Les mines et les armes à sous-munitions entravent également le retour des réfugiés. Elles rendent les terres agricoles et les zones de pâturage inutilisables, ce qui accroît le risque d'insécurité alimentaire et prive les populations de leurs moyens de subsistance. Elles terrorisent des communautés entières, souvent pendant des décennies. Elles déchirent les familles et laissent les victimes dans le besoin d'une assistance à vie. Les mines terrestres et les engins explosifs improvisés, en particulier, constituent une grave menace pour les Casques bleus et les opérations de maintien de la paix. La lutte antimines est vitale.

La résolution 2365 (2017) a reconnu que les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre méritent une attention particulière du Conseil de sécurité. Ils ont un effet déstabilisant sur la paix et la sécurité, amplifient les effets des conflits, constituent des obstacles au règlement des conflits et à la fourniture de l'aide humanitaire et menacent le personnel de maintien de la paix. C'est pourquoi la Norvège s'est depuis longtemps fixé comme priorités humanitaires le déminage, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et la sensibilisation des populations touchées aux dangers posés par ces engins.

D'après notre expérience, pour être couronnée de succès, la lutte antimines requiert quatre choses : premièrement, la mise en œuvre complète de l'obligation de ne pas utiliser de mines antipersonnel ; deuxièmement, une appropriation et un engagement nationaux forts en faveur de la lutte contre les mines, sachant qu'il est presque impossible de progresser sans volonté politique ; troisièmement, la coopération et l'appui internationaux, notamment de la part des donateurs, des exploitants de mines, de la société civile, de l'ONU et des organisations régionales ; et, quatrièmement, des programmes de lutte antimines efficaces et ciblés, qui tiennent compte des questions de genre, d'âge et de handicap, et prennent dûment en considération les divers besoins et expériences des personnes dans les communautés touchées. L'importance de cet aspect est également reconnue dans le plan d'action d'Oslo sur la lutte antimines.

En outre, la sensibilisation aux dangers des mines joue un rôle important dans la protection des civils contre les explosions, notamment dans les zones où des hostilités sont en cours ou les activités de déminage ne sont pas encore terminées. Ces programmes doivent être adaptés au contexte et intégrés dans les efforts plus larges d'aide humanitaire, de protection et de déminage. Les survivants et les victimes doivent être entendus.

De fait, la lutte antimines peut ouvrir de nouvelles possibilités de participation et d'autonomisation, en particulier pour les femmes. Garantir l'inclusion des femmes dans les programmes de déminage sera bénéfique à la fois pour les programmes eux-mêmes et pour la société dans son ensemble.

La Norvège a toujours plaidé en faveur de traités multilatéraux efficaces en matière de désarmement. Selon nous, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est essentielle au succès de la lutte mondiale contre les mines. Depuis son adoption à Oslo en 1997, la Convention est devenue l'un des traités de désarmement les plus aboutis. Elle compte 164 États parties, et de nombreux autres pays respectent la norme interdisant l'emploi de tels engins, notamment des mines antipersonnel improvisées, qui y est établie. De même, la Convention sur les armes à sous-munitions est un instrument essentiel pour protéger les populations des engins non explosés. Nous appelons les États qui n'ont pas encore adhéré à ces conventions à le faire de toute urgence.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le nombre de victimes de mines et de restes explosifs de guerre n'a cessé de diminuer, atteignant son plus bas niveau mondial en 2013. Toutefois, dans certains pays touchés par des conflits armés, leur nombre a augmenté de façon disproportionnée. Il s'agit notamment de la Syrie, du Nigéria et, en particulier, de l'Afghanistan, qui compte au moins une victime par jour. Dans ces régions, cette augmentation est en grande partie attribuable à l'emploi de nouvelles mines terrestres, et plus particulièrement à l'utilisation, par des acteurs non étatiques, de mines terrestres improvisées. Il est urgent de trouver des moyens de contrer cette tendance mortelle.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le fléau des mines terrestres est une réalité quotidienne horrifiante pour de nombreuses personnes. Nous devons donc fermement garder le cap. En tant que Conseil de sécurité, nous pouvons prendre certaines mesures pratiques. Nous devons réaffirmer l'obligation qui incombe à tous de ne pas employer de mines antipersonnel. Nous devons condamner l'utilisation, le stockage, la fabrication et le transfert illégaux de ces mines, et nous devons faire en sorte que ceux qui se livrent à de telles activités répondent de leurs actes.

Annexe 13**Déclaration de S. E. M^{me} Keisal M. Peters, Ministre d'État chargée des affaires étrangères et du commerce extérieur de Saint-Vincent-et-les Grenadines**

Je tiens avant tout à vous féliciter de votre prise de fonction, Monsieur le Ministre, et à féliciter la République socialiste du Viet Nam d'avoir organisé cette discussion importante et opportune. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés à l'entame de cet échange fructueux.

Mines terrestres, engins explosifs improvisés (EEI) et autres restes explosifs de guerre sont des fléaux mortels qui menacent de trop nombreuses vies et de trop nombreuses sources de revenus, et qui compromettent la stabilité, la sécurité et le développement à long terme des pays. Une action coordonnée est nécessaire de la part de toutes les parties pour remédier aux risques qu'encourent les populations civiles, les travailleurs humanitaires, les agents du maintien de la paix et les institutions et infrastructures nécessaires à la viabilité des États.

À l'heure où les défis transfrontaliers que constituent le terrorisme, la criminalité organisée, les crises sanitaires et les changements climatiques pèsent de manière disproportionnée sur les États et régions vulnérables, il est urgent que les facettes de la lutte antimines relatives à la paix et la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement soient pleinement prises en compte. La lutte antimines a une incidence sur ces trois domaines en facilitant la liberté de circulation des acteurs de la sécurité, y compris les agents du maintien de la paix, et en appuyant une exécution efficace des mandats ; en rationalisant l'acheminement de l'aide humanitaire et en permettant le retour des réfugiés et des déplacés, de leur plein gré et dans la sécurité ; en facilitant les activités socioéconomiques, notamment agricoles, dans les zones d'où les mines ont été éliminées, et en permettant aux communautés touchées par les engins explosifs de participer pleinement à ces activités. Cette intégration est indispensable à la consolidation de la paix.

La lutte antimines est un moyen de promouvoir une coopération civilo-militaire efficace sur de nombreux théâtres d'opérations. Comme c'est le cas en Colombie, la lutte antimines peut apporter un appui essentiel aux processus de paix et permettre à la paix de produire rapidement des dividendes, à mesure que la menace des engins explosifs cesse de peser sur la vie des particuliers et des communautés, ouvrant ainsi la voie à la consolidation de la paix et à la réconciliation post-conflit.

Saint-Vincent-et-les Grenadines félicite le Service de la lutte antimines de l'ONU de son rôle de premier plan dans la fourniture d'une assistance technique et financière aux pays touchés, dans des domaines tels que la sensibilisation aux dangers des mines, l'assistance aux victimes, la gestion des armes et des munitions et les opérations de relevé et de déminage. Nous saluons également l'appui offert aux diverses missions de maintien de la paix pour qu'elles soient dûment équipées de l'expertise et des ressources nécessaires afin de détecter, d'atténuer et de combattre ces menaces.

Quelles que soient les circonstances, ces capacités devraient être transférées aux pays hôtes afin de renforcer le contrôle national des engins explosifs. Depuis le Sahel jusqu'à la Corne de l'Afrique, comme dans tout le Moyen-Orient, les pays tireront d'immenses avantages du fait que les institutions nationales soient en mesure d'assumer l'entière responsabilité de la lutte antimines.

Les compétences de base relatives aux domaines tels que la gestion des stocks de munitions et la dépollution doivent être intégrées dans les programmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, et les technologies modernes qui améliorent

la détection des engins explosifs et facilitent le déminage des routes devraient être transférées aux États touchés.

Tous les États, et les organisations régionales et sous-régionales dont ils sont membres, doivent coopérer avec diligence pour améliorer la transparence et la responsabilisation par delà les lignes d'approvisionnement, afin de gérer la traçabilité des engins explosifs et de réduire au maximum leur transfert illégal au travers de frontières poreuses. Notre délégation souligne également l'importance de partager les informations aux niveaux régional et international pour démanteler les réseaux complexes du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée qui facilitent les flux transfrontaliers illicites d'engins explosifs. À cet égard, nous saluons les rôles cruciaux que jouent INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le programme « Global Shield » de l'Organisation mondiale des douanes pour atténuer ces menaces.

Le XXI^e siècle est marqué par de nombreux défis nouveaux et inattendus qui menacent notre système multilatéral. Tandis que nous nous débattons face aux risques résiduels de mines terrestres et d'autres débris mortels de guerre, renouvelons notre engagement à faire respecter les principes du droit international et à renforcer l'autorité souveraine des États, sur laquelle repose notre sécurité collective.

Annexe 14

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, et je vous salue votre participation à la présente cette réunion. J'apprécie également le travail qu'accomplit le Viet Nam à la présidence du Conseil de sécurité. La Chine remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé. J'ai également écouté les déclarations de M^{me} Michelle Yeoh, de l'Ambassadeur Toscano et de M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh.

À l'heure actuelle, le panorama de la sécurité internationale est complexe et sombre, comme en témoignent l'intensification de la concurrence géopolitique entre les grandes puissances, l'apparition constante de nouveaux conflits et foyers de tensions régionaux, et la propagation du terrorisme. Les conséquences humanitaires d'un emploi aveugle des armes classiques sont plus marquées qu'auparavant. Parmi ces armes, les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés menacent la sûreté et la sécurité du personnel, entravent les activités de développement humanitaire, perturbent le quotidien des communautés locales et font obstacle à l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans les zones de conflit.

Au fil des années, la communauté internationale a accordé une grande importance à la question de la maîtrise des armes classiques, que le Secrétaire général Guterres qualifie, dans son programme de désarmement *Assurer notre avenir commun*, de désarmement qui sauve des vies. La communauté internationale, qui a agi avec constance sur le dossier des mines terrestres, a obtenu de bons résultats. Dans certains pays et régions où la pollution par les mines était très répandue, la situation s'est améliorée. Cela dit, le nombre de victimes des mines terrestres reste élevé. Au cours des deux années écoulées, elles ont tué ou mutilé des dizaines de milliers de personnes. En ce moment même, la population de près de 30 pays est toujours confrontée aux risques que présentent les mines terrestres, notamment la Syrie, l'Afghanistan, l'Iraq, le Mali et le Yémen. Au Soudan du Sud, au Mali, au Sahara occidental et dans d'autres théâtres de missions de maintien de la paix, la sûreté et la sécurité des Casques bleus et des travailleurs humanitaires sont également exposées aux menaces que représentent les explosifs, tels que les mines terrestres. La communauté internationale doit donc continuer d'intensifier ses efforts. Dans ce sens, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons faire tout notre possible pour garantir la sécurité des civils, qui est la priorité de la lutte antimines internationale. Le principe d'appropriation nationale doit être respecté, laissant aux pays concernés la responsabilité principale de la lutte antimines. La communauté internationale doit prendre l'initiative d'aider les pays concernés à sensibiliser aux dangers des mines terrestres, à moderniser leurs techniques de déminage, à contrôler les chaînes d'approvisionnement en explosifs et à renforcer les capacités intégrées de déminage, de manière à réduire les risques que les mines terrestres font courir à la population civile sur tous les fronts. Toutes les parties concernées doivent faire tout leur possible pour tenir un registre des mines qu'elles ont posées et, une fois venue la fin des hostilités, doivent les éliminer rapidement ou prendre d'autres mesures pour protéger les civils contre tout dommage. Dans le même temps, il faut intensifier la coopération et l'assistance internationales, et aider activement les pays touchés par les mines à

renforcer leurs propres capacités pour être en mesure de lutter durablement contre les mines. Les pays qui sont à l'origine de restes explosifs de guerre dans d'autres pays doivent véritablement assumer leur responsabilité historique et fournir le soutien nécessaire aux efforts de dépollution et d'élimination.

La Chine participe activement aux efforts d'assistance et de coopération internationales en matière de déminage humanitaire. Au travers de dons, de fourniture de matériel, de programmes de formation et de conseils sur le terrain, le Gouvernement chinois a apporté une aide humanitaire au déminage d'un montant total de plus de 100 millions de yens à plus de 40 pays. La Chine a également formé plus de 1 000 techniciens du déminage professionnel. En septembre 2015, au Sommet sur le maintien de la paix, le Président Xi Jinping a annoncé que la Chine entreprendrait 10 projets d'assistance au déminage au cours des cinq années qui suivraient. Depuis lors, la Chine a réalisé 24 projets d'assistance au déminage, pour un montant total qui a dépassé 55 millions de yens, atteignant et dépassant les objectifs avant la date prévue. L'année dernière, la Chine a aidé le Cambodge et la République démocratique populaire lao à hauteur de 9,5 millions de yens en matériel de détection et d'élimination des mines et en fournitures humanitaires.

Deuxièmement, l'ONU doit jouer un rôle actif. Le Secrétaire général Guterres a dit un jour que sans la lutte antimines, la paix ne peut être complète. La lutte antimines est devenue une partie importante des opérations de paix des Nations Unies. Les États Membres et le Secrétariat doivent moderniser le matériel de déminage utilisé dans les opérations de maintien de la paix, fournir une formation au déminage et améliorer la capacité des opérations de maintien de la paix d'aider les pays hôtes dans la lutte antimines. Cela contribuera également à réduire les menaces que représentent les mines terrestres pour les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires.

Nous devons accorder une grande importance à l'élimination des engins explosifs improvisés (EEI). La Chine a envoyé des experts pour participer à l'examen et à la révision des Normes internationales de la lutte antimines. En tant que Coprésidente du groupe de travail sur les normes de l'ONU concernant la neutralisation des EEI, la Chine a travaillé avec des experts d'autres pays pour étudier et formuler les normes de l'ONU concernant la neutralisation des EEI. Nous espérons que ces normes fourniront des informations de référence utiles aux pays du monde entier. La Chine s'emploie tout particulièrement à régler les problèmes humanitaires résultant de l'utilisation indiscriminée d'EEI par des acteurs non étatiques. Elle appuie la formulation de solutions raisonnables et viables dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).

Par ailleurs, nous devons permettre aux opérations de maintien de la paix de jouer pleinement leur rôle dans le déminage. Les soldats de la paix chinois sont présents dans la zone de mission au Liban depuis 2006. À ce jour, ils ont trouvé et retiré plus de 10 000 mines terrestres et explosifs. Ils sont connus pour leurs résultats exceptionnels dans les opérations de déminage, avec zéro victime, zéro accident, les vitesses les plus rapides et la plus grande quantité de mines et d'explosifs éliminés. Nous avons également assuré la sécurité et la sûreté des soldats de la paix et fourni une formation au déminage et à la sécurité aux soldats de la paix de plusieurs pays.

Troisièmement, nous devons adhérer au principe de l'approche équilibrée. Il faut répondre correctement aux préoccupations humanitaires et prendre en considération les besoins légitimes de sécurité militaire des différents pays sur la base de leurs conditions de sécurité respectives et de leurs différences d'effectif militaire. La Chine est un État partie au Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs de la CCAC. Elle respecte rigoureusement les dispositions relatives aux restrictions sur la production et l'utilisation des mines terrestres et soumet chaque année son rapport national d'application à la Conférence

des États parties au Protocole. La Chine souscrit aux objectifs de la Convention d'Ottawa et appuie l'objectif final d'une interdiction totale des mines terrestres. Elle entretient une bonne communication et une bonne coopération avec les États parties à la Convention.

La Chine, ancienne victime, comprend bien les problèmes humanitaires causés par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI. Nous continuerons de nous acquitter rigoureusement des obligations internationales pertinentes et de fournir une assistance, dans la mesure du possible, aux pays en développement et aux personnes qui ont été touchés. Nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale et à jouer un rôle constructif dans la lutte contre les risques humanitaires et de sécurité causés par l'utilisation aveugle d'armes classiques, y compris les mines terrestres.

Annexe 15**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je souhaiterais à mon tour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'avril et vous remercier pour l'organisation de cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général ainsi que l'ensemble des intervenants pour leurs interventions extrêmement éclairantes.

Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre font, aujourd'hui encore, une victime toutes les deux heures dans le monde. À cela s'ajoute le recours croissant aux engins explosifs improvisés (EEI), au bilan toujours plus meurtrier. Les EEI ont été responsables au cours de la dernière décennie du plus grand nombre de décès civils causés par des armes explosives. Les populations civiles, les forces locales et les contributeurs de troupes font face, quotidiennement, à ces fléaux des conflits modernes. Les mines antipersonnel et les EEI sèment la mort et la mutilation, fauchant au hasard longtemps après avoir été posés, et sont susceptibles de frapper les civils comme les militaires.

L'action au quotidien des démineurs civils et militaires protège les populations les plus vulnérables. Elle participe aussi à créer les conditions de sécurité permettant aux Casques bleus de se déployer dans de meilleures conditions et aux personnels humanitaires d'accéder aux zones de conflit. Leur action est indispensable, non seulement au retour des populations déplacées et réfugiées, mais également à la stabilisation et à la reconstruction après les conflits.

Nous faisons face à des défis complexes. Les nouveaux conflits sont intenses, asymétriques, prolongés et urbanisés. La menace liée aux EEI s'accroît. C'est pourquoi nous devons doter les acteurs sur le terrain des moyens opérationnels nécessaires. Les opérations de paix sont régulièrement endeuillées. Leur mobilité et, partant, leur capacité à remplir leurs missions sont entravées. Elles ont donc développé de nouvelles technologies, en particulier des systèmes de brouillage. Les évacuations médicales sont également devenues plus rapides, grâce à une prise de décision plus proche des niveaux opérationnels.

Nous devons également accroître nos efforts en termes de formation des troupes et de sensibilisation. Nous devons en outre lutter contre les réseaux, ce qui implique une coordination des actions aux niveaux national et régional. Cela nécessite également de prendre des mesures visant à prévenir l'acquisition illicite de composants, d'explosifs et de matériaux pouvant servir à fabriquer des EEI et à lutter contre cette dernière. Ces efforts constituent un axe essentiel de notre action, et doivent s'ajouter aux programmes de dépollution et de sécurisation afin de protéger les populations civiles.

Je voudrais ici saluer le travail remarquable du Service de la lutte antimines de l'ONU. Je souhaite également rendre hommage à toutes les organisations non gouvernementales spécialisées, qui travaillent sans relâche dans des zones extrêmement dangereuses. À titre national, la France soutient des programmes de déminage, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, en coopération étroite avec un grand nombre de partenaires.

Le renforcement des moyens sur le terrain doit aller de pair avec la mise en œuvre d'un cadre juridique universel. La protection des populations civiles contre les effets indiscriminés de certains moyens de guerre est une obligation fondamentale,

qui a été rappelée dans le cadre de la Convention d'Ottawa et renforcée par la Convention d'Oslo. Depuis plus de 20 ans, la France est fermement engagée dans la mise en œuvre et dans l'universalisation de ces conventions. Le renforcement des moyens sur le terrain doit aller de pair avec la mise en œuvre d'un cadre juridique qui soit universel.

Tous les jours, des vies sont brisées à cause d'un faux pas. Le temps presse face au nombre de victimes de plus en plus élevé du fait de ces armes. C'est là notre responsabilité morale, politique et juridique. Que le Conseil soit assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

Annexe 16**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Au nom du Mexique, nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination en tant que Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et nous vous remercions d'avoir convoqué ce débat sur une question importante concernant la sécurité internationale. Nous remercions également le Secrétaire général pour ses observations, et les orateurs qui ont enrichi le débat par leurs témoignages, ainsi que les ministres et les hauts fonctionnaires pour leurs interventions.

Les mines terrestres antipersonnel, comme d'autres restes explosifs de guerre, sont conçues pour blesser, mutiler ou tuer, et elles restent en sommeil pendant des décennies sous terre. La lutte antimines est essentielle pour faciliter les interventions humanitaires, contribuer à une paix et à un développement durables et faciliter le passage en toute sécurité des réfugiés et des déplacés, entre autres.

Les mines terrestres antipersonnel et les restes explosifs de guerre sont souvent considérés comme appartenant au passé. C'est faux. Au moins 55 États, soit plus d'un quart des Membres de l'Organisation, sont toujours sous la menace de ces dispositifs. En 2020, l'ONU a indiqué que 7 000 civils avaient été victimes de mines terrestres antipersonnel. Beaucoup de ces victimes étaient des enfants. Ces dispositifs sont également une cause de décès pour le personnel des Nations Unies déployés dans des opérations de paix et des missions humanitaires, comme nous l'avons entendu.

Il incombe au Conseil de favoriser les décisions visant à réduire les souffrances et à protéger les civils partout dans le monde. Nous devons appuyer et renforcer les efforts des opérations de paix pour soutenir les travaux de déminage et veiller à ce que les parties aux conflits assument leurs responsabilités en matière de réduction de risques liés aux restes explosifs de guerre. À cette fin, il est essentiel que les opérations de paix disposent du matériel et de la formation nécessaires.

Nous voudrions exprimer notre appui à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023 et à l'action du Service de la lutte antimines de l'ONU, notamment l'appui aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. Nous saluons également le Comité international de la Croix-Rouge et les diverses organisations de la société civile, ainsi que les organisations régionales qui travaillent en collaboration pour venir en aide aux États et aux populations touchées en matière de désarmement, de déminage, de soins aux victimes et de sensibilisation aux risques, pour ne citer que quelques-unes de leurs précieuses contributions.

Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à cesser d'utiliser des armes de nature à frapper sans discrimination. Les armes activées par les victimes et les armes frappant aveuglément et sans discrimination ne font pas de distinction entre les cibles militaires et civiles et par conséquent, leur utilisation est inadmissible en vertu du droit international humanitaire.

Le Mexique défend l'intégrité du droit international humanitaire et par conséquent, condamne fermement l'utilisation de mines terrestres antipersonnel par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Mon pays a toujours plaidé pour l'interdiction et l'élimination de ces armes. Pendant des décennies, nous avons appelé avec insistance à la tenue des négociations

concernant la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en tant que membre du groupe restreint.

La norme établie par la Convention d'Ottawa a déjà été acceptée par 164 États, et même les États qui ne sont pas parties à la Convention se sont engagés politiquement à ne pas utiliser ce type d'armes.

Depuis 1997, et grâce à la Convention d'Ottawa, des progrès notables ont été accomplis vers un monde exempt de mines antipersonnel. Comme nous l'avons entendu, leur production a été réduite, les exportations ont pratiquement cessé, de vastes zones ont été déminées et près de 53 millions de mines antipersonnel ont été détruites.

À cet égard, nous demandons instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait de déclarer et d'appliquer un moratoire sur la production, l'utilisation et le transfert des mines terrestres antipersonnel. Dans le même temps, nous invitons les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention d'Ottawa à envisager sérieusement de le faire.

Le Mexique se félicite des mesures qui ont été prises pour s'attaquer à ce fléau sur le continent américain, en particulier depuis que l'Organisation des États américains a fixé l'objectif de faire des Amériques une zone exempte de mines terrestres antipersonnel en 1996. Nous avons apporté notre appui à pratiquement tous les processus de déminage régionaux et tout récemment, nous avons contribué financièrement aux efforts de la Colombie, le pays le plus touché de la région, pour l'aider à débarrasser son territoire des mines terrestres antipersonnel.

Dans le cadre des cours de formation préalables au déploiement proposés par le centre de formation conjoint aux opérations de paix du Mexique, une formation est dispensée sur la prévention et la lutte contre les mines terrestres antipersonnel.

Toutefois, Monsieur le Président, malgré les progrès réalisés, comme vous l'avez souligné, il reste encore beaucoup à faire pour éliminer ce problème. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé, car il nous donne l'occasion de passer en revue et de renforcer nos engagements. Un monde sans restes explosifs de guerre sera beaucoup plus sûr pour tous.

Annexe 17**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter à travers vous le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2021.

Comme l'a si bien mentionné le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, le 4 avril, le moment est venu de se remémorer du chemin parcouru dans la sensibilisation aux dangers que représentent les mines et de nous engager à nouveau pour atteindre l'objectif d'un monde débarrassé des mines.

C'est pourquoi je voudrais remercier le Viet Nam d'avoir initié ce débat de haut niveau, dont l'importance n'est plus à démontrer tant la problématique de la lutte contre les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés demeure encore un sujet de vive préoccupation. Selon le rapport du Landmine Monitor publié en novembre 2020, il a été enregistré 5 554 victimes de mines en 2019, dont 80 % sont des civils, avec 43 % d'enfants.

En effet, les mines et les engins explosifs improvisés, comme le révèle l'actualité brûlante, continuent à faire de nombreuses victimes dans le monde, incluant le personnel civil et militaire participant à des opérations de stabilisation. Ils freinent considérablement l'épanouissement des activités humaines et la mise en œuvre des programmes de développement durables, notamment dans les régions affectées par les conflits.

Je voudrais remercier le Secrétaire général, ainsi que Stefano Toscano et Nguyen Thi Dieu Linh, pour leurs brillantes présentations sur ce sujet.

Alors que nous rendons hommage aux soldats de la paix de l'ONU qui mènent leur mission malgré la pandémie actuelle, il faut reconnaître que ces missions opèrent dans des conditions difficiles, dans des zones souvent dépourvues de routes ou d'autres infrastructures de transport, et aux frontières poreuses. C'est dans ce contexte que les acteurs armés non étatiques ont intensifié leurs attaques au moyen de mines et autres engins explosifs improvisés, menaçant la sécurité des populations, en premier lieu celle des femmes, des enfants et des travailleurs humanitaires.

Comme l'a si justement relevé le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé « Approche globale de la lutte antimines » (S/2018/623), mon pays est aussi d'avis que l'engagement des parties au conflit doit prendre en compte la nécessité d'atténuer le risque que représentent les engins explosifs pour les civils. Il est dès lors indispensable d'inclure l'élimination des mines dans les cessez-le-feu et les accords de paix, en tant que mesures essentielles pour obtenir des résultats probants.

De même, il est urgent, si l'on voulait atteindre cet objectif, que les États et toutes les parties prenantes s'attellent à assurer l'universalisation et la mise en œuvre complète de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Même si le nombre de victimes des mines antipersonnel dans le monde a connu une diminution notable, ce phénomène reste toujours d'actualité. Les récentes attaques contre les Casques bleus au Mali sont là pour rappeler que la prolifération de ces engins continue de constituer un sérieux danger dans d'autres contrées du monde, notamment le Sahel central, qui est, de nos jours, parmi les zones du monde les plus

touchées, malgré l'adoption de plusieurs conventions et autres instruments, tels que la résolution 2365 (2017).

Pour sa part, mon pays, le Niger, a ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en mars 1999. Fort de son expérience des rébellions armées qu'il a connues dans les années 1990-2000, il a créé, en 1994, une Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites en charge du déminage humanitaire, pour mettre en œuvre un programme national d'urgence de lutte antimines et d'assistance aux victimes.

En outre, avec l'intensification, ces dernières années, des activités terroristes dans la région du Sahel et dans celle du bassin du lac Tchad, le Niger a intensifié ses actions de déminage, ce qui a permis de déceler la présence d'un champ de mines, de type APID 51, autour du poste militaire avancé de Madama, estimé à 2 400 mètres carrés. Une enquête technique menée en 2014 a redéfini et confirmé d'importants champs de mines. Dans le même temps, une zone juxtaposée à la première a révélé un minage mixte de mines antipersonnel et antivéhicule. C'est ainsi qu'en 2014, la Commission a déployé ses équipes, qui ont lancé le processus de dépollution. C'est du fait de ces mines qu'un véhicule transportant les membres d'un bureau de vote, pour les élections qui viennent de se tenir dans mon pays, a sauté sur une mine, tuant sept de ses occupants.

Au vu de ce qui précède, ma délégation voudrait faire les recommandations suivantes.

Tout comme nous l'avons fait pour d'autres questions thématiques, nous devons nous engager pour un renforcement des capacités et pour une action plus soutenue du Conseil, à travers une intégration systématique de l'action contre les mines, dans les mandats des opérations de maintien de la paix, ainsi que dans la planification des opérations humanitaires et de développement au niveau national mais aussi international.

Nous devons aussi nous atteler à mettre en œuvre les recommandations issues des différents rapports du Secrétaire général sur le sujet, notamment l'amélioration du partage de l'information et des technologies, l'amélioration de la capacité à répondre aux urgences, le soutien des capacités nationales de lutte contre les mines, et un plaidoyer accru en faveur de la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents, mais aussi et plus particulièrement, répondre à la question du sous-financement persistant en matière d'aide aux pays en proie à ces problèmes, y compris l'indemnisation des survivants.

Pour conclure, il est indispensable de renforcer la coopération et la coordination régionales et internationales, compte tenu de la multiplicité des acteurs, pour obtenir plus d'efficacité dans l'action antimines, afin de mieux répondre aux besoins des communautés et des pays les plus touchés. Tout aussi important est le renforcement des capacités des États à fournir le niveau adéquat de soins, physiques comme psychosociaux, et à assurer la réinsertion des soldats et des populations touchées par les mines, comme cela a été mentionné dans le rapport de 2019 du Secrétaire général sur cette question.

Annexe 18**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter S. E. M. Bui Thanh Son pour sa nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et de lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je vous assure, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur l'appui sans faille de la Fédération de Russie.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la présidence vietnamienne pour promouvoir un sujet aussi crucial que la lutte antimines. Nous saluons les efforts très professionnels de l'équipe de négociation vietnamienne, ainsi que son approche transparente, qui vise à prendre en compte les opinions de tous les membres du Conseil de sécurité. Grâce à cette approche, nous avons pu nous mettre d'accord sur un projet de déclaration du Président dont nous sommes saisis pour adoption aujourd'hui (S/PRST/2021/8). Il s'agit d'une réalisation majeure de la diplomatie vietnamienne et d'une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous remercions le Secrétaire général et les autres orateurs de leurs exposés fort utiles.

La Russie a toujours accordé une grande attention à la question du déminage, une question particulièrement pertinente dans le contexte du règlement des crises régionales et de la lutte contre leurs séquelles, ainsi que de la lutte contre le terrorisme. De nombreux pays touchés par un conflit ont d'importantes exigences d'assistance professionnelle dans le domaine de la lutte antimines. Ils en ont besoin pour effectuer une véritable transition vers une vie pacifique et restaurer leur économie et leurs infrastructures.

Le Service de la lutte antimines de l'ONU joue un rôle important dans les efforts mondiaux de déminage. Il est actif dans le cadre des missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Il aide également les États qui en font la demande à renforcer leurs capacités. Des experts russes ont participé à l'élaboration de normes internationales pour la lutte contre l'utilisation d'engins explosifs improvisés, menée sous les auspices du Service de la lutte antimines. Nous apportons tout type d'appui, y compris financier, aux activités du Service.

La Russie met actuellement en œuvre des mesures énergiques visant à édifier un monde sans mines. En ce qui concerne la lutte contre la menace posée par les mines, nous mettons en pratique avec succès notre approche de cette question dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et du Protocole y afférent sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel que modifié le 3 mai 1996. Les résultats de notre travail sur ce volet sont présentés dans nos examens nationaux annuels réalisés dans le cadre de la CCAC.

En outre, nous aidons nos partenaires à renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles, car ce sont les États qui ont la responsabilité première d'assurer la sûreté et la sécurité de leur population.

La lutte antimines en Syrie fait partie de nos priorités. La Syrie en a besoin pour restaurer ses infrastructures et garantir le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers. Je voudrais rappeler qu'en 2016 et 2017, les unités du génie russes ont effectué des opérations de déminage à Alep, à Deir el-Zor et, à deux reprises, à Palmyre. Nous continuons d'aider les Syriens à éliminer les mines et les explosifs dans les zones libérées des terroristes et des extrémistes. Au total, les experts

militaires russes ont déminé plus de 6 500 hectares de terres syriennes et plus de 17 000 installations, désamorçant plus de 105 000 engins explosifs.

Compte tenu de l'ampleur de la lutte antimines qui doit être menée en Syrie, nous nous efforçons également de stimuler les efforts internationaux. En particulier, nous collaborons étroitement avec le Service de la lutte antimines sur ce front. La contribution de la Russie au Service de la lutte antimines a permis à ce service de réaliser un projet pilote de déminage humanitaire en Syrie. Nous appelons les autres donateurs internationaux à s'associer à cette initiative.

Depuis octobre 2018, des soldats russes du génie effectuent des opérations de déminage sur le territoire de la République démocratique populaire lao. Depuis le début de l'année, l'équipe consolidée d'experts du Ministère russe des situations d'urgence participe aux opérations de déminage humanitaire dans le Haut-Karabakh.

Nous accordons une grande attention au développement de la coopération internationale dans ce domaine. Nous partageons nos meilleures pratiques avec les démineurs militaires, en premier lieu de l'Indonésie, de l'Iran, de la République démocratique populaire lao, des Émirats arabes unis, du Pakistan et de Sri Lanka. Nous entretenons également une coopération étroite avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Du 25 au 28 mai 2021, Moscou accueillera la quatrième conférence internationale consacrée aux questions du déminage humanitaire et de la lutte contre l'utilisation des engins explosifs improvisés. Nous invitons tous les États Membres à y participer.

Depuis 2014, le Centre international de lutte anti-mines des forces armées russes forme des spécialistes du déminage, de la détection et du désamorçage de différents types de mines et d'engins explosifs improvisés, des opérateurs d'unités robotiques mobiles et des employés du service de détection des mines. Le Centre a des antennes en Syrie et en République démocratique populaire lao, et il est prêt à partager son expertise professionnelle avec toute partie intéressée.

Ces efforts systématiques de la Russie constituent notre contribution concrète à la mise en œuvre de la résolution 2365 (2017). Nous avons l'intention de continuer à intensifier ces efforts.

Annexe 19**Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur cette question importante.

Comme les intervenants l'ont souligné, les mines et les engins explosifs improvisés (EEI) représentent une grave menace dans les pays touchés par des conflits dans le monde entier, et ont un impact sur la vie de centaines de milliers de personnes. Le Royaume-Uni est déterminé à lutter contre cette menace.

Au cours des trois dernières années, le Royaume-Uni a versé plus de 65 millions de dollars en faveur du Service de la lutte antimines de l'ONU et a investi plus de 165 millions de dollars dans le cadre du Programme mondial de lutte antimines 2. En décembre 2020, ce Programme avait déminé et confirmé la sécurité de près de 400 millions de mètres carrés de terres, dispensé une éducation aux risques à plus de 3,1 millions de personnes dans les communautés touchées par les mines et aidé les États à améliorer leurs efforts de coordination au niveau national.

Il y a trois domaines où l'on peut faire davantage à l'avenir.

Premièrement, il existe un important déficit de financement en faveur des efforts de lutte antimines. Le Royaume-Uni finance des recherches sur des modes de financement novateurs, dont nous sommes impatients de partager les conclusions avec les États intéressés et les autres parties prenantes.

Deuxièmement, nous sommes favorables à ce que davantage de recherches soient menées sur la façon de hiérarchiser les efforts de déminage pour que les programmes soient ciblés de manière à maximiser les avantages pour les personnes touchées par les mines et les engins explosifs et à favoriser la réalisation des objectifs de développement.

Troisièmement, le Royaume-Uni est attaché à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à ses objectifs humanitaires. Nous appelons les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer sans délai.

Pour en revenir à la menace des EEI, nous pouvons commencer à la contrer avant qu'elle n'apparaisse en nous attaquant aux réseaux qui fournissent les matières premières et le savoir-faire technique utilisés pour perpétrer des attaques au moyen de ces engins. En 2019, le Conseil de sécurité a pris des mesures pour limiter le transfert de composants d'engins explosifs improvisés vers la Somalie face à la multiplication des attaques des Chabab. Cela a démontré l'efficacité d'une approche cohérente du Conseil de sécurité qui tire parti des différents outils disponibles.

Enfin, en ce qui concerne la protection des soldats de la paix, il est important que ces derniers soient dotés de compétences et de matériel adéquats, et le Royaume-Uni continue de travailler en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents pour sensibiliser et développer les compétences en matière de lutte contre les EEI grâce à des formations ciblées.

Il est essentiel que les personnes travaillant sur le terrain aient une idée précise de la nature de la menace des EEI dans leur environnement opérationnel, pour que les soldats de la paix soient en mesure d'atténuer les risques. La collecte, l'analyse et la diffusion efficaces des renseignements sont essentielles, notamment le partage d'informations avec les acteurs humanitaires et civils.

Annexe 20**Déclaration de M^{me} Adela Raz, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Bui Thanh Son de sa nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je félicite également le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir présenté un ordre du jour conséquent et opportun.

Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et tous les éminents intervenants de s'être joints à nous aujourd'hui et d'avoir fait des observations perspicaces sur un sujet d'une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales et d'une importance particulière pour le peuple afghan.

Comme les participants le savent, l'Afghanistan subit les conséquences des conflits qui lui ont été imposés depuis la fin des années 70. Ces conflits ont causé, et continuent de causer, d'importantes pertes en vies humaines et des destructions, perturbant notre quotidien avec des explosions inattendues et improvisées, tout en répandant la peur et l'insécurité, notamment au moyen de mines terrestres mortelles et de restes de guerre disséminés sur tout notre territoire. Rien que l'année dernière, les attaques menées à l'aide d'engins explosifs improvisés (EEI) et les explosions de mines terrestres et de restes de guerre ont fait au total plus de 3 400 victimes, dont plus de 1 200 morts. Pour ajouter à cette tragédie, les enfants ont été touchés de manière disproportionnée par les effets des restes explosifs de guerre : en 2020, ils représentaient 80 % des 400 victimes de ces engins.

Les EEI ont causé un tiers de toutes les victimes civiles dans le pays. Ils tuent sans distinction les fonctionnaires du Gouvernement, les soldats, les étudiants, les hommes, les femmes ou les enfants. Ils nous attaquent tous et obligent notre population à vivre dans la peur de savoir où aura lieu la prochaine attaque. Leur utilisation constitue une violation directe du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et elle doit cesser immédiatement.

L'utilisation des EEI reflète également la nécessité de mieux coordonner les efforts régionaux pour cibler les groupes terroristes et les flux de leurs ressources. Aujourd'hui, nombre de ces groupes partagent des outils, des compétences et des matériaux pour atteindre leurs desseins funestes. Il s'agit notamment du trafic d'armes, de produits chimiques précurseurs et d'autres matériaux utilisés pour fabriquer et renforcer les capacités des EEI. Les efforts, y compris le partage d'informations et les contrôles aux frontières, doivent être renforcés pour veiller à ce que ces matériaux et d'autres ressources ne puissent pas circuler librement dans notre région.

En ce qui concerne les mines et les restes explosifs de guerre, les statistiques les plus récentes montrent qu'il y a encore 3 918 dispositifs dangereux qui ont été identifiés dans le pays. Par conséquent, 1 530 communautés sont menacées par ces dispositifs, qui ont également des conséquences néfastes sur les populations en retardant la construction de routes, de lignes de transport et d'autres infrastructures clés qui pourraient contribuer au développement des régions touchées. Si le défi auquel nous sommes confrontés reste immense, des progrès significatifs ont été accomplis. La Direction afghane de coordination de la lutte antimines, en coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, a déployé des efforts considérables et obtenu des succès collectifs dans tout le pays.

Depuis le début de notre collaboration en 1989, nous avons déminé près de 80 % de toutes les zones minées connues en Afghanistan, soit plus de 3 200 kilomètres carrés. Rien qu'en 2020, nous avons déminé 14 kilomètres carrés, au profit

de 122 communautés à risque. Ces efforts suivent de près un plan d'action détaillé, qui vise à atteindre le statut de zone sans mines d'ici à 2023. Nous ne ménageons aucun effort et nous œuvrons avec dévouement à la réalisation de cet objectif, et nous remercions nos amis et partenaires de la communauté internationale pour leur appui à cet égard.

Outre le nettoyage des objets dangereux, nous avons également dispensé une éducation aux risques, pour enseigner des mesures préventives et des comportements sûrs en cas de présence de mines terrestres, d'engins explosifs et de restes de guerre. Ainsi, le Ministère de l'éducation a mis en place des programmes de prévention contre les mines dans toutes les écoles publiques du pays. Au total, plus de 8 millions de personnes ont bénéficié de ces programmes.

Par ailleurs, l'Afghanistan promeut et protège les droits des personnes touchées par les mines terrestres et les engins explosifs. Par exemple, le Ministère d'État des martyrs et des personnes handicapées a élaboré, en collaboration avec les partenaires internationaux, la Stratégie nationale pour l'inclusion du handicap pour la période 2020-2030. Cette stratégie est alignée sur les conventions internationales pertinentes et met l'accent sur l'assistance aux victimes et l'inclusion sociale de toutes les personnes touchées. Nous sommes déterminés à garantir sa mise en œuvre efficace dans les années à venir.

Je tiens également à souligner le travail incroyable et courageux qu'accomplit notre équipe de déminage entièrement composée de femmes. Cette équipe a effectué des opérations de déminage dans la province de Bamiyan, et en conséquence, la province a été déclarée exempte de mines en 2019. Cette équipe n'est qu'un exemple de l'unité nationale en faveur non seulement de la paix, mais également d'un nouvel Afghanistan durable qui pourra prospérer et garantir la sécurité de tous ses citoyens. Ces femmes illustrent la ténacité, la témérité et la confiance qu'apportent les femmes afghanes dans tous les aspects de l'instauration de la paix et de l'édification de la nation. Nous sommes fiers d'elles et nous espérons récompenser leur sacrifice en menant à bien nos efforts de pérennisation de la paix.

Enfin, l'intensification des hostilités sur le terrain et les conséquences socioéconomiques à long terme du conflit ont mis en évidence deux choses concernant la lutte contre les EEI et nos objectifs en matière de lutte antimines. Premièrement, à seulement deux ans de l'échéance de 2023, il est essentiel d'augmenter les financements pour réaliser nos objectifs en matière de déminage. Le financement international des activités de lutte antimines de l'Afghanistan a diminué de 28 % par rapport à 2011, ce qui limite considérablement notre capacité à réaliser nos objectifs annuels en matière de déminage. Il est crucial que nous parvenions à éliminer les mines pour favoriser le développement après l'établissement de la paix, et nous espérons que nos généreux donateurs internationaux et amis, qui ont déjà tant donné pour l'Afghanistan, nous aideront à réaliser notre objectif commun.

Deuxièmement, la réalisation d'une paix durable dirigée et contrôlée par les Afghans reste l'objectif le plus important pour mettre fin aux attaques menées à l'aide d'EEI et déminer durablement notre pays. Seule la fin des hostilités nous permettra d'optimiser nos efforts visant à garantir la sécurité intérieure face à d'autres groupes terroristes qui sont toujours actifs et d'éliminer effectivement les engins explosifs restants. Par ailleurs, un cessez-le-feu global nous permettrait de nous concentrer sur des activités telles que le déminage, qui peuvent créer un environnement propice à la paix, au développement et à la croissance de notre pays. Pour parvenir à la paix, il faut plus qu'un accord politique et nous espérons que les Taliban comprennent également l'importance de cet aspect.

Pour terminer, je réitère une fois de plus la profonde gratitude de l'Afghanistan à ses amis et partenaires internationaux qui continuent d'appuyer ses efforts visant à parvenir à la paix et à édifier un Afghanistan plus sûr. Je réitère également nos remerciements au Service de la lutte antimines de l'ONU et à tous les donateurs qui apportent leur appui, technique ou financier, pour aider l'Afghanistan à bâtir un avenir exempt de mines, plus sûr et plus prospère.

Annexe 21**Déclaration de M^{me} Maria de Jesus dos Reis Ferreira, Représentante permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En premier lieu, nous tenons à féliciter le Viet Nam, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, d'avoir convoqué à point nommé ce débat public d'une importance capitale sur le thème « La lutte antimines et la pérennisation de la paix – renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats ».

Dans le même esprit, nous saisissons cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès durant votre présidence du Conseil ce mois-ci. Nous remercions également les intervenants de leurs présentations et tous les États Membres qui participent à cette réunion importante.

En dépit des progrès accomplis dans la lutte contre les menaces que posent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI), notamment les avancées réalisées concernant l'universalisation et la mise en œuvre des instruments internationaux visant à les combattre, les armes explosives représentent toujours une grave menace pour les civils, les parents et les enfants, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires en période de conflit et longtemps après la fin des conflits, dans de nombreux pays dans le monde entier. La lutte antimines établit un lien entre l'action humanitaire, la paix et la sécurité et le développement, et constitue un fondement de la prévention des conflits.

À cet égard, la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023 guide les activités de l'ONU aux niveaux mondial et national pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins et priorités spécifiques en fonction du contexte, tout en garantissant l'intégration de l'action antimines dans le cadre de mesures plus larges dans les domaines humanitaire, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité ainsi que du développement.

L'Angola estime que la lutte antimines revêt la plus grande importance pour le maintien et la consolidation de la paix, car les programmes mis en œuvre dans ces domaines permettent de reconstruire des infrastructures importantes telles que les champs agricoles, les lignes électriques, les routes, les chemins de fer et les réseaux d'adduction d'eau ; de promouvoir le développement durable ; et d'empêcher que les mines et les EEI ne soient utilisés par des terroristes et des groupes armés.

Il convient de souligner que ce n'est qu'après des opérations exhaustives de déminage que la terre peut être utilisée pour l'agriculture et l'élevage, que les enfants peuvent retourner à l'école et que les projets d'approvisionnement en eau et en électricité peuvent être mis en œuvre ou rétablis.

En ce qui concerne les obstacles relatifs à la lutte antimines aux niveaux mondial, régional et national, l'Angola encourage toutes les mesures visant à renforcer les partenariats et la coopération entre l'ONU et les États Membres aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la lutte antimines afin d'améliorer la coordination et les synergies entre les pays en développement et en ce qui concerne les questions thématiques et des défis spécifiques. Les priorités en matière de renforcement des partenariats doivent viser notamment à renforcer la collaboration pour fournir une assistance multisectorielle aux survivants et à leurs communautés.

À cette fin, nous prenons bonne note du fait qu'en 2021, l'ONU promeut les efforts dans le domaine de la lutte antimines sous le thème « Persévérance, partenariat, progrès ». La persévérance de l'ONU, en partenariat étroit avec l'Union africaine et les principaux partenaires en matière de lutte antimines, contribue à des progrès en

vue de réduire la menace que posent les armes explosives. Ces activités sont menées en dépit des problèmes constants que posent les conflits et la pandémie de maladie à coronavirus.

Il importe de rappeler qu'il y a toujours des engins explosifs dans une grande partie du territoire angolais, ce qui est une conséquence de trois phases distinctes de conflit armé entre 1961 et 2002. Du point de vue national, dans notre pays, les principaux progrès et défis dans le cadre des efforts visant à réduire la menace que posent les mines pour les civils sont les suivants.

L'Angola a lancé sa stratégie nationale de lutte antimines pour la période 2020-2025 ainsi qu'un plan de travail pour la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui ont été élaborés sous la direction de la Commission nationale intersectorielle sur le déminage et l'aide humanitaire, avec des objectifs clairs en matière de remise à disposition des terres et d'achèvement du déminage d'ici à 2025.

Des améliorations continues ont également été apportées dans le domaine de la gestion de l'information. La base de données a été harmonisée et mise à jour en 2019 et sa qualité a été vérifiée. Toutefois, même si les financements ont augmenté en 2019 après des années de baisse, l'Angola ne dispose toujours pas des fonds ou des capacités nécessaires pour réaliser ses objectifs en matière de compensation.

L'Angola a recensé 22 morts et 41 blessés dans 30 accidents provoqués par des engins non explosés l'année dernière, selon des données de la commission exécutive de déminage.

L'Angola est partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa, ainsi qu'à la Convention sur les armes inhumaines, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

En 2002, l'Angola, signifiant son engagement de détruire toutes les mines antipersonnel au plus tard à la fin de 2012, a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui est entrée en vigueur un an plus tard. En mars 2017, toutefois, nous avons demandé une prorogation de ce délai au 31 décembre 2025. Dans sa demande de prorogation en 2017, l'Angola a indiqué que 1 465 zones n'avaient pas encore déminées, représentant une superficie totale de 221 409 679 mètres carrés.

Les campagnes d'éducation et de sensibilisation ont contribué notablement à réduire le risque de souffrance pour des milliers de civils affectés. L'adoption de la résolution 2365 (2017), sur la lutte antimines, a été l'expression claire des préoccupations que nous partageons autour de la grave menace que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés font peser sur les civils, notamment les enfants et les personnels humanitaires et médicaux.

À cet égard, en 2020 en Angola, 98 131 personnes – pour la plupart des enfants, qui sont les premières victimes d'accidents – ont été sensibilisées aux risques que font courir les mines.

Les dons internationaux au programme de déminage de l'Angola sont de moins en moins importants et de plus en plus rares, mon pays étant désormais appuyé par les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Royaume-Uni. Les acteurs nationaux et internationaux sont à la recherche d'une nouvelle assistance afin de faire avancer le processus de déminage.

En conclusion, les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continuent de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales, car ils font plus que blesser et tuer des milliers de personnes chaque

année, que ce soit dans des situations de conflit ou non ; ils accentuent également la désintégration sociale, ont des effets économiques négatifs graves et déclenchent de sérieux problèmes environnementaux.

C'est dans ce contexte que l'Angola renouvelle son engagement à continuer, en partenariat avec les donateurs internationaux et les acteurs nationaux et internationaux, d'œuvrer dans le cadre de l'application de la Convention d'Ottawa, pour détruire toutes les mines antipersonnel d'ici au 31 décembre 2025.

Annexe 22**Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

L'Argentine attache une grande importance aux activités de déminage et à leurs implications humanitaires. À cet égard, la négociation et l'adoption réussies d'instruments internationaux sur le sujet, notamment la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa), la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur certaines armes classiques et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, constituent assurément une avancée importante. La création du Service de l'action contre les mines des Nations unies mérite également d'être soulignée.

En raison de sa spécificité, la Convention d'Ottawa, signée le 3 décembre 1997, et qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2001 pour la République argentine, présente un intérêt particulier. Cet instrument bénéficie actuellement de l'appui de la majorité des États Membres de l'ONU et définit des engagements spécifiques concernant l'interdiction et la destruction des mines et l'établissement de rapports à ce sujet.

Le fait de contribuer régulièrement aux différents mécanismes existants, par le biais de rapports nationaux, permet de renforcer le contrôle interne et de tempérer les menaces. À cet égard, nous rappelons qu'il importe de respecter les engagements pris et de fournir des informations transparentes et actualisées.

Dans le même ordre d'idées, le renforcement des capacités permettant de procéder à un déminage efficace a été appuyé par différents programmes, notamment menés par le Service de la lutte antimines.

Les conflits de souveraineté entre États constituent sans aucun doute un obstacle à une approche efficace de la lutte antimines, car ils peuvent entraver la mise en œuvre effective des activités antimines et le respect des obligations assumées dans ce domaine.

En ce qui concerne l'Argentine, le seul pan de son territoire sur lequel nous n'avons aucune certitude au regard du risque que représentent les mines, en l'occurrence des mines antipersonnel, concerne les Îles Malvinas. Toutefois, l'Argentine est empêchée d'accéder à ce territoire pour se conformer aux obligations internationales qu'elle a assumées, car ce territoire, tout comme les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, fait l'objet d'un conflit de souveraineté et est illégalement occupé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les Nations Unies ont d'ailleurs reconnu l'existence de ce différend de souveraineté et exhorté les deux Gouvernements à reprendre les négociations pour lui trouver une solution pacifique et définitive dans les meilleurs délais. Pourtant, malgré les déclarations répétées des Nations Unies et d'autres instances régionales et internationales, le Royaume-Uni persiste à refuser de reprendre ces négociations.

À cet égard, l'Argentine considère qu'il est essentiel que, lorsque des difficultés surgissent dans un processus de déminage concernant un territoire contesté, et lorsque ledit territoire est reconnu par les Nations Unies comme faisant l'objet d'un conflit de souveraineté, la priorité soit donnée à la coopération et aux aspects techniques et humanitaires des tâches impliquées dans le processus de déminage, afin que tous

les États parties puissent s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention d'Ottawa.

Pour cette raison, l'Argentine a maintenu un engagement clair et constant à procéder au déminage des Îles Malvinas, compte tenu de la nature humanitaire de cette mission et des engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa. En conséquence, des accords par échange de notes, selon la formule concernant la souveraineté, en date du 11 octobre 2001 et du 3 août 2006 ont été signés, aux fins de mener une étude de faisabilité sur l'élimination des mines antipersonnel, y compris les munitions non explosées, des zones minées des Îles Malvinas. Le rapport final correspondant a été approuvé par les deux Gouvernements et présenté séparément lors de la réunion des États parties à la Convention d'Ottawa. En 2009, cependant, le Royaume-Uni a commencé des tâches de déminage de manière unilatérale et sans la participation de l'Argentine.

Malgré cette situation, l'Argentine a continué de se montrer disposée à coopérer et a proposé au Royaume-Uni de réaliser, conjointement, en 2019, les tâches de déminage en suspens pour venir à bout du processus de déminage en 2020. Toutefois, le Royaume-Uni a rejeté les deux propositions.

Quant aux mécanismes prévus par la Convention d'Ottawa, il convient de rappeler que, à l'occasion de la première demande de prorogation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, l'Argentine a présenté un plan schématique visant à mettre en œuvre l'article 5 de la Convention dans les territoires contestés. Après l'expiration de la première prorogation, l'Argentine a demandé une deuxième prorogation de trois ans, laquelle arrive à terme le 1^{er} mars 2023.

Annexe 23**Déclaration de M. Mher Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter la présidence vietnamienne d'avoir inscrit à son ordre du jour divers aspects de la protection de la population civile en période de conflit armé, et à la remercier d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « La lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats ». Je remercie également le Secrétaire général et les autres éminents intervenants d'avoir abordé les défis de la lutte antimines dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité, et d'avoir réfléchi au rôle des acteurs internationaux.

Mines terrestres, restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés continuent de faire peser une lourde menace sur la sécurité des populations civiles, des soldats de la paix et du personnel humanitaire. Les populations qui vivent dans les zones de conflit sont particulièrement vulnérables aux menaces que représentent les mines terrestres et les munitions non explosées, qui affectent leur vie quotidienne et les empêchent de jouir pleinement de leurs droits humains et libertés fondamentales, notamment le droit à la vie et le droit au développement.

La lutte antimines, dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence, joue un rôle important dans la protection de la vie, des droits fondamentaux et de la dignité des civils pris au piège des conflits, notamment en atténuant la menace que posent les mines, en déminant des communautés et des zones agricoles, en faisant connaître les risques et en sensibilisant la population, et en fournissant aux victimes une aide et des services de réadaptation.

L'Arménie est attachée aux efforts mondiaux entrepris dans le domaine de la lutte antimines. La mission humanitaire arménienne en Syrie continue de mener des activités de déminage physique dans les zones résidentielles de la province d'Alep et de promouvoir la sensibilisation au problème des mines, afin de garantir la sûreté et la sécurité de la population civile en étroite coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU.

Le Centre arménien de déminage et d'expertise humanitaires, une entité nationale non commerciale, a établi une coopération avec des organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des organismes de déminage humanitaire, dans les domaines de la sensibilisation aux mines, de l'étude et du déminage des zones contaminées, mais aussi de l'aide aux victimes.

Depuis près de trois décennies, la population du Haut-Karabakh et les communautés frontalières en Arménie pâtiennent gravement d'une pollution massive par les mines en raison des activités militaires de l'Azerbaïdjan. Les accidents provoqués par des mines ont tué, mutilé et blessé de nombreux civils, y compris des enfants, et ralentissent considérablement le développement socioéconomique. L'Azerbaïdjan obstrue constamment les activités de déminage dans le cadre de sa politique générale qui consiste à entraver l'accès humanitaire de la communauté internationale au Haut-Karabakh.

L'agression militaire à grande échelle déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh, avec l'aide de la Turquie et de combattants terroristes étrangers, le 27 septembre 2020, a aggravé la contamination du territoire du Haut-Karabakh, en particulier les implantations civiles, par des engins non explosés. L'Azerbaïdjan utilise toutes sortes d'armes lourdes, notamment des lance-roquettes multiples, de l'artillerie, des missiles, divers types d'avions sans pilote, des avions militaires et des armes à sous-munitions interdites pour commettre des attaques ciblées contre la population civile en violation flagrante du droit international humanitaire.

Des centaines de bombes de petit calibre, de sous-munitions et d'autres restes explosifs menacent sérieusement la sécurité des civils dans les zones résidentielles du Haut-Karabakh. Human Rights Watch a fait état de l'utilisation d'armes à sous-munitions dans plusieurs zones peuplées de la capitale, Stepanakert, et dans d'autres implantations du Haut-Karabakh.

Depuis l'instauration du cessez-le-feu et le déploiement des forces de maintien de la paix de la Fédération de Russie dans le Haut-Karabakh, les démineurs humanitaires ont débarrassé 1 873 hectares de terrain, notamment des zones résidentielles et des champs agricoles, d'engins non explosés et neutralisé plus de 25 000 objets explosifs, ce qui illustre également la portée du problème.

La politisation et le blocage par l'Azerbaïdjan d'un accès humanitaire sûr et sans entrave des organismes des Nations Unies à la zone de conflit empêchent de procéder à une évaluation approfondie des besoins humanitaires, en matière de protection et de relèvement rapide, ainsi que de la situation des droits de l'homme pour la population du Haut-Karabakh.

L'Arménie est prête à continuer de coopérer avec l'ONU pour acheminer des secours humanitaires dans le Haut-Karabakh, notamment en vue d'atténuer l'impact des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés sur la population touchée par le conflit, conformément aux principes humanitaires. Une approche basée sur les droits de l'homme, centrée sur la population et inclusive est essentielle pour garantir l'efficacité de la coopération internationale en matière de lutte antimines dans les zones de conflit et les situations d'urgence humanitaire.

Annexe 24

Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Australie appuie depuis longtemps la lutte antimines et reconnaît qu'une lutte antimines appropriée joue un rôle essentiel dans la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement. Les mines terrestres, les engins explosifs improvisés (EEI), les armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre peuvent avoir des effets dévastateurs à long terme bien après la fin des conflits durant lesquels ils ont été utilisés. Ces effets sont profonds ; ils touchent la vie des personnes et de leurs familles, les moyens de subsistance et les économies. C'est la raison pour laquelle l'Australie considère la lutte antimines comme un des moyens fondamentaux de promouvoir le développement et de pérenniser la paix et la sécurité.

Les mines antipersonnel, les EEI, certaines armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre risquent de poser une menace disproportionnée pour les populations civiles, pendant et après les hostilités. Ces engins explosifs peuvent semer aveuglement la mort et la souffrance, empêcher les personnes déplacées de rentrer chez elles, limiter l'accès à l'éducation et aux soins de santé, mais aussi retarder le développement économique longtemps après la fin des conflits.

Ces effets sont ressentis encore plus lourdement dans le contexte de la pandémie, qui a un impact disproportionné sur les personnes vulnérables et défavorisées. La menace des engins explosifs peut compromettre les perspectives de reconstruction des pays hôtes dans un environnement postconflituel et nuire à des architectures économiques et de gouvernance durables qui sont à la base de la sécurité et de la prospérité humaines.

L'Australie estime que la lutte antimines apporte une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. La lutte antimines, qui englobe le retrait des mines terrestres, des EEI, des armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, a un impact direct et positif sur le développement. Au nombre de ses effets, la terre peut notamment être réhabilitée pour l'agriculture, les communautés peuvent faire pousser des récoltes qui améliorent la sécurité alimentaire, l'accès aux installations sanitaires est facilité et, d'une manière générale, la santé et le bien-être des communautés touchées s'améliorent. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que pour chaque dollar investi dans la lutte antimines, le bénéfice pour les économies s'élève à 11 dollars, et ce sans même prendre en compte les vies sauvées grâce au déminage des zones concernées.

L'Australie considère le retrait des mines terrestres, des armes à sous-munitions, des EEI et autres restes explosifs de guerre comme un impératif humanitaire pour garantir une distribution efficace de l'aide et le rapatriement en toute sécurité de milliers de résidents déplacés. À cette fin, l'Australie contribue au financement du Service de la lutte antimines de l'ONU en Iraq pour mener des activités de cartographie et de déminage.

Nous appuyons également les efforts en matière de gestion des stocks et nous encourageons la coopération concernant le renforcement des capacités et l'adoption de pratiques optimales. L'Australie appuie fermement le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre – Protocole V – à la Convention sur les armes inhumaines. Nous notons que seulement 96 États sont parties à ce protocole, et nous encourageons fermement d'autres États à y adhérer.

En ce qui concerne la santé et le handicap, l'Australie apporte un soutien aux victimes des engins explosifs en leur ouvrant l'accès à des services généraux de santé et réservés aux personnes handicapées. Cette approche respecte le principe

d'appropriation nationale, fait concorder l'aide sanitaire apportée aux victimes avec l'aide à la mise au point de pratiques optimales et libère des ressources pour le retrait des engins explosifs.

Depuis 1994, l'Australie a contribué à hauteur de plus de 100 millions de dollars australiens aux activités de déminage au Cambodge. Cela a permis de libérer environ 9,67 kilomètres carrés (km²) de terre pour une utilisation productive – 8,87 km² grâce au déminage et 0,80 km² grâce à l'enquête non technique sur l'aménagement des terres – en 2019 et 2020. L'Australie a versé une contribution supplémentaire d'un million de dollars australiens en 2021 pour continuer de contribuer aux efforts de déminage du Cambodge. Ces fonds permettront d'élargir la zone qui peut être déminée, d'améliorer la sécurité des Cambodgiens et de libérer des terres qui seront utilisées de façon productive pour appuyer le relèvement économique du Cambodge dans le contexte de la maladie à coronavirus.

L'appui fourni par l'Australie a également aidé le Cambodge à mettre au point une stratégie nationale de lutte antimines pour la période 2018-2025, en créant un cadre qui permet au Cambodge d'œuvrer à la réalisation de son objectif, à savoir devenir un pays exempt de mines, et de structurer la mobilisation de ressources concernant les terres déminées dans les provinces les plus touchées, à savoir Battambang, Banteay Meanchey et Pailin, où la présence de mines terrestres limite l'activité agricole.

En outre, l'Australie contribue à améliorer la qualité des services fournis aux personnes handicapées, dont un grand nombre sont des victimes des mines terrestres, par le biais du programme de coopération entre l'Australie et le Cambodge pour la fourniture de services durables et équitables, une initiative triennale – 2018 à 2021 – d'un montant de 15 millions de dollars australiens qui a pour but d'améliorer la durabilité, la qualité et l'inclusivité des services fournis aux personnes handicapées.

Dans certaines circonstances, il peut toujours s'avérer impossible pour les gouvernements de fournir une aide aux victimes sur leur territoire, au moyen de services de santé et en faveur des personnes handicapées, en particulier dans les situations de crise humanitaire. Dans de tels cas, il est nécessaire d'apporter une aide aux victimes par l'intermédiaire des organisations qui ont les compétences pour le faire.

L'Australie est fière de son travail collaboratif en matière de lutte antimines. Elle œuvre aux côtés de partenaires nationaux et internationaux pour remédier aux menaces posées par les engins explosifs, tels que les mines terrestres, les bombes à sous-munitions, les engins explosifs improvisés et autres restes de guerre.

L'Australie encourage une coopération pratique et renforce les capacités régionales de lutte antimines à visée humanitaire en prodiguant des formations directes au personnel militaire et en participant à des forums régionaux, tels que la réunion du Groupe de travail d'experts sur la lutte antimines à vocation humanitaire créé sous l'égide de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus.

Cette coopération pratique s'illustre avec l'opération « Render Safe », menée de longue date par l'Australie pour aider les pays insulaires du Pacifique à éliminer les restes explosifs de guerre dans le Pacifique Sud-Ouest. L'opération « Render Safe » tire parti des capacités des Forces de défense australiennes en matière de neutralisation des explosifs et munitions, pour réduire les risques que les restes de guerre non explosés présentent pour les êtres humains et leurs biens. Dans le cadre de cette opération, ces éléments sont éliminés et les nations de notre région se voient prodiguer éducation et formation aux fins d'améliorer leurs propres capacités.

Depuis son lancement en 2008, l'opération « Render Safe » a mené des programmes d'élimination dans les Îles Salomon, à Vanuatu, Kiribati et Nauru, et en

Papouasie-Nouvelle-Guinée. À chaque fois, l'opération « Render Safe » est déployée à l'invitation et avec la pleine coopération du gouvernement concerné.

L'opération « Render Safe » atteste que l'Australie s'acquitte des obligations et responsabilités internationales qui lui incombent en vertu du protocole V de la Convention sur certaines armes classiques, et elle permet de développer les capacités des pays participants en matière de neutralisation des explosifs et munitions. Le lieu d'affectation de l'opération « Render Safe » est fonction des besoins des États de notre région, et il est déterminé en consultation avec les gouvernements concernés.

La remise à disposition des terres associée à l'élimination des restes explosifs de guerre dope également la prospérité économique en permettant aux familles et aux communautés d'exploiter davantage de terres en toute sécurité pour la culture et le commerce des aliments.

Au niveau mondial, l'Australie considère qu'il est important d'investir dans des travaux visant à établir une compréhension commune et à améliorer notre capacité collective à relever les défis communs dans le domaine de la lutte antimines.

Ainsi, en 2018, l'Australie a appuyé l'élaboration des premières normes des Nations Unies consacrées à la neutralisation des engins explosifs improvisés. Ces normes ont franchi une étape importante vers une compréhension commune des conditions requises et vers l'établissement de capacités plus solides sur le terrain. L'Australie a également appuyé l'élaboration et la traduction des Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines, et d'outils de suivi et d'évaluation de la stratégie du Service de la lutte antimines.

En 2019, nous avons été heureux d'appuyer l'adoption d'un plan d'action d'Oslo robuste et tenant compte des questions de genre pour guider la mise en œuvre, au niveau des États, de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. À cet égard, en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU en Afghanistan, l'Australie a investi spécifiquement dans l'intégration des questions de genre dans la lutte antimines, en faisant fond sur les efforts déployés pour promouvoir des programmes à l'appui des droits et de la protection des femmes en Afghanistan.

Nous avons, de longue date, noué des partenariats avec de multiples organisations spécialisées dans la lutte antimines et militant pour la mise en œuvre des conventions sur les risques associés aux engins explosifs, comme le Centre international de déminage humanitaire de Genève, la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres et la Coalition contre les armes à sous-munitions associée à cette dernière. Entre 2019 et 2020, l'Australie a contribué plus de 25 millions de dollars australiens à des projets idoines du Service de lutte antimines de l'ONU, du PNUD et d'autres partenaires, en adaptant les projets, le cas échéant, aux circonstances dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Australie coordonne également depuis longtemps le programme de parrainage de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Bien que le programme ait été interrompu en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, nous avons aidé 47 participants représentant des pays touchés par les mines à assister aux réunions de la Convention en 2019. Ainsi, des experts gouvernementaux et de terrain issus de pays aux moyens limités ont pu avoir une expérience directe des travaux de la Convention.

En ce qui concerne l'optimisation du potentiel complémentaire des instruments de la lutte antimines, l'Australie privilégie une approche globale pour réduire les souffrances causées par l'emploi illégal d'armes explosives. L'Australie promeut avec force non seulement la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, mais aussi la Convention sur les armes à sous-munitions, et tous les protocoles de la Convention

sur certaines armes classiques. Nous continuons d'œuvrer à la réduction – et à l'élimination, à terme – de l'incidence socioéconomique des mines terrestres, des armes à sous-munitions et des autres restes explosifs de guerre, conformément à nos obligations internationales. L'Australie s'efforce d'améliorer la qualité de vie des personnes rescapées, de réduire le nombre de morts et de blessés, et de renforcer la capacité des pays à gérer les programmes de lutte antimines.

Nous sommes déterminés à respecter les Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines, telles qu'actualisées en 2019, ainsi que les dispositions du vaste cadre juridique sur lequel elles reposent, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au Comité de laquelle nous siégeons actuellement.

À la lumière de notre approche globale, nous exhortons les États qui n'ont pas adhéré à ces conventions à prendre des mesures concrètes dans ce sens et à honorer leurs obligations. Nous pensons que la communauté internationale, en abordant les risques liés aux explosifs de manière complémentaire à travers les conventions et protocoles idoines, est à même de réduire l'impact de ces armes de manière efficace et effective.

Annexe 25

Déclaration de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

En droite ligne de l'orientation traditionnellement humanitaire et fondée sur des règles de sa politique étrangère, l'Autriche s'est engagée dans la lutte antimines dès le début du processus d'Ottawa et a fait partie du groupe initial d'États ayant élaboré la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le présent débat public sur l'action antimines est donc très apprécié.

La réussite des projets de désarmement à visée humanitaire a toujours largement reposé sur une coopération d'excellente facture entre les États intéressés et la société civile. La collaboration avec nos partenaires, réunis au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres, a abouti à un traité interdisant un type odieux d'arme, qui tue et mutilé des personnes sans distinction de sexe, d'âge ou de statut, en premier lieu des civils, et ce, même de nombreuses années après la cessation des hostilités. Au total, ce sont 164 États qui sont aujourd'hui liés par ce traité, lequel est devenu une véritable réussite dans le domaine du désarmement.

Mais tous les États ne s'y sont pas ralliés. L'Autriche appelle ces États à s'abstenir de produire, d'acquérir, de stocker, de conserver et de transférer des mines antipersonnel, ou d'en faire le commerce, et à envisager de signer et de ratifier la Convention au plus tôt. L'Autriche condamne sans équivoque l'utilisation de mines à quelque moment, en quelque lieu et par quelque acteur, étatique ou non, que ce soit, et réaffirme son appui aux actions visant à lutter contre les menaces que représentent les mines antipersonnel, y compris improvisées.

La Convention est une excellente illustration de l'ordre international fondé sur des règles, reposant fermement sur le plein respect des droits humains et du droit international humanitaire. L'Autriche est déterminée à appuyer toute la panoplie d'actions de la lutte antimines : déminage, destruction des stocks, assistance aux victimes, sensibilisation aux dangers des mines et campagnes de plaidoyer. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, l'Autriche a accompagné la lutte antimines à hauteur de plus de 34 millions d'euros dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, la Syrie, la Libye, l'Ukraine, la Bosnie-Herzégovine et le Mozambique.

L'Autriche appuie sans réserve l'objectif du plan d'action d'Oslo – parvenir à un monde sans mines d'ici à 2025 – et appelle tous les États, ainsi que la société civile, à redoubler d'efforts pour atteindre ce but. Une chose est sûre, cependant : même lorsque nous serons parvenus à un monde libéré des mines, il faudra continuer de s'occuper des victimes des mines et de leurs familles. Relever ce défi humanitaire est un devoir qui est voué lui aussi à faire partie de nos priorités pendant longtemps.

Annexe 26**Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, nous tenons à féliciter le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. L'Azerbaïdjan se félicite de l'initiative du Viet Nam d'avoir convoqué cette réunion sur une question d'une grande pertinence et d'une grande importance.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continuent de toucher de nombreux pays en situation de conflit ou qui sont sortis de conflit, et constituent une menace mortelle pour les civils et le personnel militaire, humanitaire et de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de l'appui de l'ONU au renforcement des capacités en matière de lutte antimines en Afghanistan. L'Agence nationale azerbaïdjanaise pour la lutte antimines, qui a été créée en 1999, a contribué, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, à détruire plus de 800 000 mines et autres engins explosifs en Azerbaïdjan au cours des 20 dernières années, ce qui a permis à plus de 160 500 personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité.

Toutefois, l'Azerbaïdjan fait partie des pays en situation d'après-conflit qui continuent de subir les effets meurtriers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Comme on le sait, à la fin de 1991 et au début de 1992, l'Arménie a déclenché une guerre ouverte contre l'Azerbaïdjan. En conséquence, une grande partie du territoire de l'Azerbaïdjan a été occupée par ce pays. La guerre a fait des dizaines de milliers de victimes et détruit des villes et des villages. Toutes les zones saisies ont été soumises à un nettoyage ethnique dont plus de 700 000 Azerbaïdjanais ont fait les frais. À l'issue de la contre-offensive que les forces armées de l'Azerbaïdjan ont menée avec succès en réponse à un nouvel acte d'agression commis par l'Arménie le 27 septembre 2020, quelque 10 000 kilomètres carrés du territoire de l'Azerbaïdjan, où se trouvent plus de 300 villes et villages azerbaïdjanais, ont été libérés de l'occupation.

La déclaration signée le 10 novembre 2020 par le Président de la République d'Azerbaïdjan, le Premier Ministre de la République d'Arménie et le Président de la Fédération de Russie a mis fin au conflit armé qui opposait l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis près de trois décennies et énonce les paramètres convenus en vue d'instaurer une paix durable dans la région. Le 11 janvier 2021, les dirigeants des trois pays ont signé une autre déclaration commune sur l'application de plusieurs mesures concrètes visant à éliminer les obstacles à l'établissement de relations économiques et de liaisons de transport dans la région.

Toutefois, depuis la signature de la déclaration du 10 novembre 2020, 20 citoyens azerbaïdjanais, dont 14 civils, ont été tués et 87 citoyens, dont 16 civils, ont été gravement blessés par l'explosion de mines dans les territoires libérés. Tout au long du conflit, l'Arménie a planté des mines, systématiquement et sans discrimination, dans la plupart des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, y compris les cimetières, les sites historiques et d'autres biens de caractère civil.

Ce pays refuse de communiquer les informations relatives aux champs de mines situés dans les zones libérées, et ce faisant, il met délibérément en danger des vies humaines et tente de faire obstacle aux initiatives de réhabilitation, de reconstruction et humanitaires après le conflit dans les territoires libérés ainsi qu'au retour des personnes déplacées dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. La conduite de l'Arménie constitue une violation manifeste du droit international et

démontre qu'elle n'est pas disposée à respecter ses obligations internationales et à s'abstenir de toute politique belliqueuse.

Dans son rapport sur l'approche globale de la lutte antimines (S/2018/623), le Secrétaire général souligne que puisqu'elle ouvre la voie à la paix et au développement durable, la lutte antimines contribue notablement et de manière concrète à l'instauration de la confiance entre les parties. Dans le même ordre d'idées, la note de cadrage élaborée en vue de la présente réunion (S/2021/284) souligne que la lutte antimines est essentielle pour le développement durable et contribue de manière décisive aux efforts de stabilisation et de pérennisation de la paix.

Ces mots sont extrêmement importants aujourd'hui, car l'évolution de la situation dans notre région devrait permettre à des centaines de milliers de personnes déplacées de force d'exercer leur droit à un retour en toute sécurité et dans la dignité dans leurs régions d'origine, et en dépit des conséquences dévastatrices de la guerre, elle offre une occasion unique et des perspectives réelles de consolider la paix et la stabilité, de rétablir la coexistence pacifique, de promouvoir le programme de réconciliation et d'investir dans le développement et la coopération économiques. C'est pourquoi il est essentiel de prendre d'urgence des mesures au niveau international afin de garantir la justice, l'application du principe de responsabilité et la protection de la vie et des droits fondamentaux des populations exposées à la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

Annexe 27**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la présidence vietnamienne d'avoir organisé cet important débat sur la lutte antimines et la pérennisation de la paix. Je remercie les intervenants de leurs exposés instructifs.

L'engagement du Bangladesh en faveur du désarmement général et complet est total et inébranlable. Conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de sa constitution, le Bangladesh continue de jouer un rôle de premier plan en assumant des obligations au titre de tous les principaux traités multilatéraux en matière de désarmement. Le Bangladesh a été un des premiers pays d'Asie du Sud à adhérer à la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, et il s'est pleinement acquitté de ses obligations en vertu de ce traité en détruisant ses stocks dans les délais prévus.

Les mines terrestres sont normalement considérées comme une question qui relève du domaine de la sécurité. Cependant, compte tenu de la nature intersectorielle de la lutte antimines, cette question doit être abordée de façon plus globale et dans le contexte général de la consolidation de la paix en vue de pérenniser la paix. La communauté internationale a réalisé quelques progrès dans sa lutte contre la menace des mines et des restes explosifs de guerre, comme le montrent la forte baisse du nombre de victimes au cours des deux dernières décennies et le renforcement de la coopération entre les acteurs de la lutte antimines.

Néanmoins, des problèmes persistent. Les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées suscitent de plus en plus de préoccupations. Par ailleurs, après les conflits, les mines et les restes explosifs de guerre continuent de tuer et de mutiler, ce qui fait que bien souvent, les réfugiés et les déplacés ne peuvent pas regagner leurs foyers.

Le Bangladesh reste préoccupé par le nombre de soldats de la paix qui sont victimes de l'utilisation aveugle d'engins explosifs improvisés par des acteurs non étatiques dans le contexte de certaines missions. Il est crucial d'accorder une plus grande attention au renseignement dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de renforcer l'appui des missions de maintien de la paix des Nations Unies à la lutte antimines, notamment en déployant des compétences et du matériel supplémentaires.

Nous souscrivons à l'idée que les activités de lutte antimines doivent être intégrées au cadre global des trois piliers de l'action de l'ONU afin d'adopter une approche plus large dans les domaines humanitaire et du développement et d'élargir la portée des activités menées. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont complémentaires et contribuent conjointement à promouvoir le respect des droits de l'homme, l'inclusion et l'égalité des genres. Des milliers de victimes des mines et des restes explosifs de guerre risquent d'être laissées de côté dans les domaines humanitaire et du développement. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures concertées et inclusives dans le contexte des activités de déminage.

Deuxièmement, la communauté internationale doit mettre à la disposition des décideurs aux niveaux national et international des données et des analyses tenant compte du contexte concernant l'évolution de la lutte antimines et les problèmes émergents. Nous demandons que les ressources nécessaires pour mener les activités

de lutte antimines soient mises à disposition et que des soins et des services de protection soient fournis aux victimes.

Troisièmement, les acteurs internationaux doivent aider les États touchés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales et à formuler des lois et des politiques qui garantissent les droits des personnes handicapées, y compris les survivants. Ils doivent également fournir aux autorités nationales une assistance technique et un appui au renforcement des capacités en matière de lutte antimines.

Quatrièmement, nous devons intensifier nos efforts aux fins de l'universalisation et de la mise en œuvre de toutes les conventions relatives à la lutte antimines et encourager vivement les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié les conventions pertinentes à le faire.

Enfin, le Conseil de sécurité doit continuer de mettre clairement l'accent sur les mesures visant à remédier aux conséquences des mines et des restes explosifs de guerre et prendre en compte toutes les dimensions de la lutte antimines. Il faut également assurer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions collectives visant à prêter main forte aux autorités nationales dans ce domaine.

Annexe 28**Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La menace que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI) continuent de faire peser sur les vies humaines, la sécurité et les efforts humanitaires est un sujet de préoccupation majeur pour le Conseil de sécurité. Les EEI n particulier ont, au fil des années, eu une incidence croissante sur l'action des opérations de maintien de la paix et causé de nombreuses pertes parmi les soldats de la paix.

La lutte antimines est un facteur habilitant crucial pour les efforts politiques et humanitaires. Elle permet aux réfugiés et aux déplacés de rentrer chez eux en toute sécurité, et elle contribue à la stabilisation et à la consolidation de la paix. Nous nous félicitons donc du débat d'aujourd'hui, ainsi que d'autres initiatives prises pour contribuer à intégrer davantage la question de la lutte antimines dans les travaux du Conseil de sécurité.

Une formulation appropriée dans les mandats des opérations de maintien de la paix, et des informations spécifiques dans les rapports du Secrétaire général, permettront à la lutte antimines de contribuer davantage à la pleine réalisation des objectifs des missions en question. Trop souvent, les travaux préparatoires à la lutte contre les risques liés aux explosifs, tels que la formation préalable au déploiement des contingents des pays fournisseurs, dépendent de contributions volontaires. L'atténuation des menaces liées aux engins explosifs doit être financée au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

La lutte antimines doit s'adapter à l'évolution des environnements et, à cet égard, une approche davantage intégrée s'impose pour renforcer notre capacité à lutter contre la menace changeante que font peser les EEI. Les opérations de maintien de la paix et les autres acteurs du terrain doivent systématiquement échanger des informations sur tous les incidents impliquant des EEI et adopter les mesures défensives idoines. Des efforts supplémentaires sont requis pour empêcher l'accès aux matériaux précurseurs. Sur le terrain, cela implique d'éliminer rapidement les restes explosifs de guerre, y compris les champs de mines hérités du passé, et d'assurer une gestion sûre des stocks de munitions. De manière plus générale, les itinéraires utilisés pour le trafic des matériaux précurseurs d'explosifs doivent être répertoriés. Les opérations de maintien de la paix et les groupes d'experts peuvent aider à réunir les connaissances sur ces chaînes d'approvisionnement utilisées pour les EEI.

Les organismes des Nations Unies, en fonction de leurs mandats respectifs et dans le plein respect de la responsabilité première des États, ont un rôle à jouer s'agissant d'aider et de protéger les personnes touchées par les engins explosifs, d'autonomiser les personnes et communautés concernées et de renforcer les capacités nationales de gestion des risques liés aux engins explosifs. À cet égard, la Belgique salue le rôle joué par le Service de la lutte antimines de l'ONU, notamment en matière d'appui aux opérations de paix déployées dans des environnements à haut risque. Le soutien que le Service apporte aux opérations de paix pour atténuer les menaces liées aux engins explosifs doit être financé au moyen du compte d'appui, afin d'être cohérent et durable. Ces deux dernières années, la Belgique a fait don de 3 millions d'euros aux activités du Service de la lutte antimines en Iraq, et de 1 million d'euros à son action en Syrie.

Les multiples menaces que représentent les engins explosifs nous rappellent une fois de plus l'importance cruciale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa. Elle fournit

une solution de long terme en interdisant les mines antipersonnel et en engageant les États parties à détruire leurs stocks et à déminer les champs existants.

Mon pays appelle tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'Ottawa, en particulier les grands détenteurs de mines antipersonnel, à prendre des mesures visant la signature et la ratification de la Convention et, dans l'intervalle, à déclarer qu'ils suivront désormais une politique de non-utilisation.

Annexe 29

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés hantent encore un tiers des États de la communauté internationale et ont des répercussions directes sur la vie, le bien-être et les moyens de subsistance de populations entières, ce sujet est toujours négligé. Le Brésil remercie donc la présidence vietnamienne d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui et d'appeler l'attention sur cette question.

La réunion de ce jour représente une occasion précieuse de discuter du rôle que joue le Conseil de sécurité pour relever les défis de la lutte antimines et de la coopération en la matière aux niveaux national, régional et international, de manière à répondre aux besoins des communautés et pays touchés. En outre, nous espérons que les pays auront l'occasion de faire connaître leurs meilleures pratiques s'agissant de promouvoir les efforts internationaux de déminage à visée humanitaire, grâce à des initiatives tant multilatérales que bilatérales.

Outre la destruction et les souffrances qu'ils provoquent, les mines terrestres et restes explosifs de guerre comptent parmi les vestiges les plus cruels d'un conflit, en particulier dans le monde en développement. Qui plus est, les engins explosifs improvisés constituent l'une des principales causes de décès au sein des missions de maintien de la paix. Leurs effets à long terme sur la population civile, en particulier sur les groupes vulnérables, sont susceptibles de perturber la vie des communautés pendant des générations, et de rendre ainsi extrêmement difficiles les efforts de consolidation de la paix post-conflit. Les parties à un conflit ont certes la responsabilité d'atténuer le risque que représentent les engins explosifs pour les civils mais, en raison des graves répercussions humanitaires des mines antipersonnel, les initiatives de déminage humanitaire sont une responsabilité morale de la communauté internationale tout entière. Par conséquent, le Brésil félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2365 (2017) et d'avoir inclus les activités liées à la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

Le Brésil condamne l'utilisation sans discrimination de dispositifs explosifs en violation du droit international humanitaire. Notre pays estime que le Conseil de sécurité doit continuer de se pencher sur la lutte antimines, car elle permet d'améliorer la mobilité et la sécurité des populations civiles, ainsi que celles des soldats de la paix et du personnel humanitaire.

Bien que le Brésil ne compte pas de zones contaminées par des mines terrestres sur son territoire, il a cherché à contribuer aux efforts internationaux de déminage humanitaire, tant par des opérations sur le terrain que par des initiatives de renforcement des capacités. Le Brésil considère que les opérations de déminage humanitaire jouent un rôle vital pour renforcer la stabilisation, la réconciliation et la consolidation de la paix, car ces processus sont cruciaux pour la réintégration du territoire, la réunification des communautés divisées, la reconstruction des infrastructures et la reprise de l'activité économique. À cet égard, le Brésil se félicite de la décision historique prise cette année par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui, en partenariat avec le Service de la lutte antimines, encourage le déploiement d'équipes itinérantes de formation spécialisées s'attachant à améliorer les compétences des pays fournisseurs de contingents en matière de déminage, de détection et d'élimination des engins explosifs improvisés.

Dans le cadre de l'ONU, le Brésil a contribué à d'importants efforts de déminage humanitaire sur le continent africain, notamment au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Sous les auspices de l'Organisation des États américains (OEA), le Brésil a participé activement aux programmes d'assistance au déminage en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Il a également élaboré de grands projets de déminage humanitaire et de renforcement des capacités dans le cadre d'accords bilatéraux avec plusieurs pays, comme l'Angola, le Bénin, la Colombie et le Mozambique.

Depuis 2011, le Centre brésilien de formation conjointe au maintien de la paix propose un programme de formation spécifique à la lutte antimines qui vise à préparer les personnels militaires à s'acquitter de fonctions de contrôle international et de suivi au sein de missions de déminage humanitaire pilotées par des organisations internationales. Le programme forme des personnels militaires brésiliens et étrangers à servir de conseillers dans les processus de prise de décision au sein des missions de déminage humanitaire, ainsi qu'à apporter un soutien technique aux entités des Nations Unies, aux organes de l'OEA, et aux institutions gouvernementales et non gouvernementales des pays hôtes à l'œuvre dans des contextes de déminage humanitaire.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser une nouvelle menace sur les communautés touchées par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, et lance des défis supplémentaires aux efforts de déminage humanitaire. Ces défis peuvent toutefois être atténués en mettant en œuvre des actions coordonnées dans les domaines de la santé et de la sécurité, ainsi qu'en recourant aux technologies appropriées, qui doivent être mises à disposition sur le terrain.

Le Brésil, qui est fier d'être partie à la Convention d'Ottawa, s'efforce d'honorer ses responsabilités morales dans le cadre des efforts internationaux en matière de lutte antimines et prévoit de continuer à coopérer avec ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de sa région afin de renforcer les capacités et de promouvoir les initiatives de déminage humanitaire dans le monde.

Annexe 30**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Le Canada voudrait tout d'abord remercier la République socialiste du Viet Nam pour l'organisation de ce débat public, qui nous permettra de réfléchir aux nouveaux défis que posent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI) pour les civils, les soldats de la paix, le personnel humanitaire et le personnel œuvrant pour la lutte antimines. Il offre également l'occasion d'examiner le rôle du Conseil de sécurité dans la lutte antimines.

Le Canada fait part de ses profondes inquiétudes concernant le fait que, selon l'Observatoire des mines, l'année 2019 fut la cinquième année consécutive comportant des nombres élevés de victimes déclarées – plus de 5 500 dans le monde – attribuables à l'utilisation aveugle de mines antipersonnel et de mines antivéhicule, y compris les restes d'armes à sous-munitions, d'autres restes explosifs de guerre et un nombre considérable de mines improvisées. L'utilisation de mines improvisées a entraîné un nombre élevé de victimes au cours des dernières années, la vaste majorité des victimes étant des civils, y compris de nombreux enfants.

Le Canada condamne l'utilisation d'engins explosifs improvisés par tout acteur. Nous réitérons que les mines antipersonnel sont définies en vertu de la Convention d'Ottawa selon leur mode d'activation ; elles sont « conçue[s] pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée[s] à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes », et non selon leur méthode de fabrication. Cela signifie que la Convention s'applique à toutes les mines antipersonnel, qu'elles soient improvisées ou manufacturées. En partant de ce principe, le Canada demande à tous les États de déclarer officiellement que les mines antipersonnel de nature improvisée soient assujetties à la Convention, lorsqu'elles relèvent des définitions à l'article 2 de la Convention d'Ottawa.

Qui plus est, le Canada est un ardent défenseur d'une approche inclusive en matière de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armes, y compris la mobilisation des jeunes et la participation pleine et entière des femmes. Nous appliquons également une optique d'égalité des sexes dans le cadre de toutes les activités de programmes liées au désarmement et au contrôle des armes. En ce sens, nous croyons que la participation des femmes en matière de sensibilisation aux risques que posent les mines, d'enquêtes, de liaison communautaire et de déminage s'avère essentielle pour obtenir accès à des groupes de population autrement inaccessibles aux équipes composées uniquement d'hommes. Conformément au programme sur les femmes, la paix et la sécurité, nous exhortons les États à intégrer sans réserve les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les efforts de lutte antimines et à assurer que les programmes de déminage, de sensibilisation aux risques et d'aide aux victimes tiennent compte des droits de la personne et des besoins de toutes les femmes et les filles.

Le Canada demeure fortement en faveur de la Convention et de ses objectifs, comme le démontrent sa participation aux activités de la Convention et sa contribution de 450 millions de dollars aux mesures de lutte antimines partout dans le monde au cours des deux dernières décennies (1999-2021). Parmi nos engagements, le Canada apporte un soutien institutionnel à la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres et au Centre international de déminage humanitaire de Genève, ce qui comprend du soutien aux unités d'appui à l'application de la Convention

sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Nous recherchons toujours des moyens nouveaux et innovateurs d'approfondir notre participation à la lutte antimines. Le Canada continuera à défendre l'universalisation de la Convention d'Ottawa, et à concentrer ses efforts sur la poursuite ambitieuse de l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel pour 2025. Nous réussissons uniquement grâce à la force de notre effort collectif.

Enfin, le Canada est conscient que la communauté de lutte antimines a été durement touchée par la pandémie de maladie à coronavirus. Nous restons déterminés à contribuer autant que nous le pouvons et à continuer de travailler avec nos partenaires afin de les aider à surmonter ces défis.

Annexe 31**Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions le Viet Nam de nous donner la possibilité de partager l'expérience du Chili, dont le délicat programme national de déminage a été lancé en 2003 et s'est achevé en mars 2020. L'enseignement le plus précieux que nous avons retenu a été de nous fixer un objectif commun, et pour le réaliser, des efforts conjoints ont dû être déployés sous l'égide de la Convention d'Ottawa par les États, les institutions et la société civile.

Ainsi, il y a un peu plus d'un an, le Chili a annoncé officiellement être exempt de mines antipersonnel, contribuant par son travail intersectoriel à la réalisation d'un objectif beaucoup plus important : le déminage mondial.

Des efforts constants ont été déployés pendant 17 ans, sans interruption ni retard, et cinq gouvernements y ont participé dans mon pays, ce qui montre que cet objectif a été réalisé en tant que politique nationale et que cette décision a été maintenue au fil du temps.

Le Chili a tenu compte dans son travail de la situation géographique des champs de mines, de la protection des civils, de la participation des communautés locales, de l'assistance et des réparations pour les victimes et enfin, de la prévention, qui englobe l'éducation.

À cet égard, un cadre institutionnel a été mis en place pour préserver ce processus, par l'intermédiaire de la Commission nationale de déminage, qui dépend du Président de la République et est composée d'une équipe multisectorielle dirigée par le Ministère de la défense, avec la participation du chef d'état-major des armées ainsi que des Ministères des relations extérieures, des finances et de la santé, qui ont commencé par établir que la présence de mines antipersonnel et antichars dans notre pays avait des desseins purement défensifs.

La Commission nationale de déminage a donc adopté le Plan de déminage humanitaire 2003-2020, qui garantissait la mise en œuvre de la Convention. L'armée, la marine et les forces aériennes ont joué un rôle essentiel dans l'accomplissement de cette tâche en luttant contre les problèmes climatiques, géographiques et d'accès, qui ont souvent multiplié de manière exponentielle le danger que représentait cette tâche en raison des caractéristiques propres au territoire de notre pays.

C'est pourquoi l'approche territoriale et logistique a été essentielle pour mener un processus de déminage minutieux, une attention particulière ayant été accordée aux articles 5 et 6.3 de la Convention d'Ottawa, qui préconisent un processus centré sur les personnes et leur bien-être, notamment la protection des civils, et en établissant un ordre de priorité tenant compte de la proximité entre les champs de mines et les zones peuplées ; des champs situés à proximité des frontières ; et enfin, des champs situés dans des zones difficiles d'accès.

Un registre national des victimes a également été créé en vue de leur fournir une assistance, et il a répertorié 209 victimes au total, dont 103 civils et 106 militaires. Celles-ci ont bénéficié d'une prise en charge intégrale des soins de santé, ce qui a facilité la création de liens plus personnels et permis d'établir une étroite collaboration entre les parties. Une série d'entretiens à domicile a par ailleurs été organisée et un dialogue permanent a été établi avec les victimes afin d'identifier leurs besoins les

plus urgents et de fournir des services de réadaptation, des réparations et une aide aux victimes d'accidents provoqués par des mines, sur la base de la loi 21.021 de 2017.

La Commission nationale de déminage a complété ce processus en menant des activités de prévention axées principalement sur les groupes à risque, à savoir les habitants de zones proches de champs de mines qui ont par la suite été déminés.

L'éducation des générations futures à cet égard a également joué un rôle essentiel, et un programme a été élaboré à cet effet en coordination avec le Ministère de l'éducation, qui comprend, entre autres activités, la présentation d'une pièce de théâtre intitulée « Le déminage et l'école ».

Ce processus ne fut pas une mince affaire, en raison, d'une part, des coûts financiers importants liés au déminage lui-même et, d'autre part, de la charge professionnelle et humaine qu'ont supportée ceux qui effectuaient ce travail dangereux sur le terrain. Dans certains cas, il fallait travailler 24 heures d'affilée pour achever le déminage dans les délais fixés ; ainsi, un travail contre la montre est venu s'ajouter aux problèmes de logistique propres au déminage, comme l'établissement et l'entretien des camps, étant donné la géographie extrême et accidentée de notre pays, confronté à des problèmes découlant de l'altitude, notamment dans le nord du pays, et du déplacement des mines en raison des pluies torrentielles, ou même de l'exposition à des climats extrêmement froids dans le sud.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que, au total, 181 814 mines ont été détruites, mais il faut rappeler le sacrifice et le tribut qu'ont payé ceux qui, entre 2005 et 2018, ont subi l'un des 10 accidents survenus au cours du processus de déminage.

Ce que nous rapportons aujourd'hui dans le présent débat, c'est quelque chose que le Chili n'aurait pas pu réaliser sans une coopération et une collaboration internationales réciproques, en mettant en exergue la collaboration régionale. Ainsi, le Chili a participé à des programmes d'assistance et de coopération au Nicaragua, axés sur la formation au déminage ; au programme d'assistance au déminage en Amérique centrale mené dans le cadre de l'Organisation des États américains ; à une coopération bilatérale en matière d'échange de données en Argentine ; à une formation au déminage destinée au personnel de l'Armée bolivienne, en Bolivie ; et à un échange de données d'expérience en matière de déminage au Pérou. De fait, nous pensons que notre expérience dans la région peut être utile à ceux qui en ont besoin.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer notre profonde gratitude à la communauté internationale pour ses importantes contributions à cette fin, qui incluent par exemple la livraison d'équipements de détection et de protection contre les mines et la formation des personnels ayant participé au déminage, lesquels ont été confrontés à des difficultés géographiques et climatiques extrêmes ayant rendu difficile la détection et la destruction des mines, notamment lorsqu'elles s'étaient déplacées par rapport à leur emplacement d'origine.

Nous espérons que l'expérience de notre pays pourra être utile à d'autres pays engagés dans des processus similaires, et nous réaffirmons notre volonté de continuer d'apporter notre appui multilatéral à la recherche de notre objectif commun : parvenir enfin à un monde libéré des mines antipersonnel.

Annexe 32**Déclaration de M. Guillermo Roque Fernández De Soto Valderrama,
Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La Colombie félicite le Viet Nam d'avoir organisé le présent débat public.

Nous sommes convaincus que cette discussion conduira à une compréhension plus large et plus complète de l'importance d'intensifier la coopération et les efforts multilatéraux visant à identifier les nouveaux défis et menaces que posent les mines antipersonnel, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés. Renforcer de manière globale l'action entreprise dans ce domaine est un objectif crucial au regard des dimensions humanitaires de cette problématique.

Notre pays a été touché par ce type d'armes, car les acteurs armés non étatiques, les groupes criminels organisés et les groupes armés organisés résiduels s'en sont servis aveuglément. Leurs actions illégales, étroitement liées à des économies illégales, ont touché la population civile et les forces de sécurité, en violation des normes nationales et internationales en vigueur.

La Colombie s'efforce depuis des années de lutter contre ce fléau et de l'éradiquer une fois pour toutes, en honorant son engagement envers les obligations internationales qui lui font la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et le Protocole additionnel II à la Convention sur certaines armes classiques.

Dans notre pays, le Haut-Commissariat pour la paix est l'autorité technique nationale chargée d'engager une action globale contre les mines antipersonnel. Il a pour mandat de veiller à leur opposer une réponse efficace, basée sur trois piliers : le déminage humanitaire, l'assistance globale aux victimes et la sensibilisation aux dangers des mines. Ces piliers incarnent des mécanismes habilitant la consolidation de la paix et une culture de la légalité en tant que politiques d'État, en particulier dans les territoires les plus touchés. Cela est rendu possible en articulant comme il convient les politiques et les territoires, et notamment grâce aux synergies avec d'autres politiques publiques cruciales pour la stabilisation des territoires.

Nous sommes en train de mettre en œuvre le plan stratégique pour la période 2020-2025, visant une Colombie libérée des mines antipersonnel, ainsi que le plan opérationnel de déminage humanitaire, sur la même période, lesquels constituent la base de l'élaboration et de l'application d'actions visant à proclamer le pays exempt de mines à l'horizon 2025.

Les premières opérations de déminage humanitaire ont commencé dans le pays en 2004. Au cours des 12 dernières années, une action coordonnée et renforcée de l'État a permis de relever la superficie dépolluée de 119 161 mètres carrés en 2009 à 1 365 547 mètres carrés en 2020, soit 10 fois plus de terres remises à disposition. De même, en 2009, ce sont 108 engins explosifs qui ont été détruits ; or ce chiffre dépasse désormais 575.

Pour continuer de progresser, le Gouvernement national a mis en place un axe de travail baptisé Action globale contre les mines antipersonnel. L'objectif est de réduire l'incidence sociale, économique et environnementale des mines antipersonnel et des munitions non explosées, en élaborant et en appliquant des projets axés sur la protection et la garantie d'une coexistence saine dans les territoires.

Au cours de l'année 2020, malgré les défis de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Colombie a progressé dans le domaine du déminage.

D'ici à la fin du mois d'avril courant, le Gouvernement national devrait proclamer que 18 municipalités de plus sont exemptes de mines antipersonnel. Elles viendront grossir les rangs des 154 municipalités déjà remises à disposition depuis 2018, ce qui nous rapproche d'autant de l'objectif établi dans le plan national de développement, soit 180 municipalités dépolluées d'ici à 2022.

Dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines, des actions ont été initiées en suivant une approche différenciée en fonction des groupes de population, y compris les communautés autochtones et d'ascendance africaine.

En février, 20 939 activités liées à la sensibilisation au danger des mines avaient été réalisées : 35,03 % pour des situations d'urgence, 34,62 % dans le cadre d'opérations de déminage humanitaire, 20,45 % dans des interventions rapides et 9,9 % portant sur l'éducation. Elles ont bénéficié à 570 805 personnes. L'objectif ultime des opérations humanitaires de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines est d'empêcher que davantage de Colombiens ne soient victimes de ces dispositifs. En ce sens, il s'agit de restaurer leur droit d'utiliser la terre en toute liberté. C'est pourquoi, en 2020, le Gouvernement colombien a alloué des ressources importantes pour élaborer des actions directes avec six associations de personnes rescapées, entretenant ainsi son engagement auprès des victimes.

Parmi les bonnes pratiques suivies en Colombie, je tiens à souligner la création d'une passerelle de prise en charge intégrale, qui assure assistance, soins et réparations aux victimes, et la mise en place du réseau national des survivants d'accidents liés à des mines antipersonnel, qui permet de faire prévaloir la confiance entre l'État et les victimes.

Je tiens en outre à souligner le succès du projet pilote de déminage humanitaire mis en œuvre en Colombie en 2015, en collaboration avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève. Le travail conjoint mené avec les organismes du système des Nations Unies a favorisé la réintégration des ex-combattants, conformément aux directives définies par le Gouvernement national.

Malgré ces avancées importantes et en dépit des résultats notables obtenus ces dernières années, la Colombie reste confrontée à des difficultés dues au fait que les groupes armés organisés persistent à utiliser des mines antipersonnel improvisées dans le pays.

Nous remercions la communauté internationale de sa coopération technique et financière en vue de renforcer la lutte globale antimines. Nous appelons également à redoubler d'efforts pour avancer vers la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de la Colombie à atteindre l'objectif d'être un pays exempt de mines d'ici à 2025. Nous réitérons par ailleurs notre volonté de partager avec la communauté internationale nos meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience au fil des ans dans ce domaine.

Annexe 33

Déclaration de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, le Costa Rica tient à féliciter le Viet Nam d'avoir convoqué ce débat public au niveau ministériel sur la lutte antimines en tant que facteur clef de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement après les conflits. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, António Guterres ; l'Ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève ; et Mme Nguyen Thi Dieu Linh, responsable du projet RENEW – une équipe de déminage exclusivement féminine dans le cadre de Norwegian People's Aid Viet Nam – de leurs exposés instructifs.

Les efforts visant à atténuer les conséquences des mines, des engins explosifs improvisés (EEI) et des restes explosifs de guerre, qui englobent les obus d'artillerie non explosés, les grenades, les mortiers, les roquettes, les bombes aériennes et les armes à sous-munitions, sont indispensables à la paix et à la sécurité mondiales. Néanmoins, le moyen le plus efficace de prévenir les dégâts causés par de telles armes est de prévenir leur utilisation et de mettre pleinement en œuvre les traités interdisant les mines terrestres et les armes à sous-munitions.

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, le Costa Rica encourage tous les États Membres de l'ONU à renouveler leur engagement politique et financier en faveur de la question des mines terrestres et des armes à sous-munitions et à maintenir le cap jusqu'à ce que la tâche soit achevée. Les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions doivent prendre des mesures immédiates pour devenir signataires, et tout emploi de mines terrestres et d'armes à sous-munitions doit être condamné publiquement. Le Costa Rica appelle les États non signataires à cesser d'utiliser des mines terrestres et des armes à sous-munitions, et exhorte les donateurs aux efforts de lutte antimines à rester pleinement engagés et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour poursuivre leurs activités de déminage, efficacement et dans les délais fixés.

Deuxièmement, des diplomates aux démineurs, des défenseurs aux survivants, les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte antimines à l'échelle mondiale, et leur participation à toutes les activités doit être reconnue et soutenue. Il est donc essentiel de renforcer les dispositions relatives à la participation pleine et effective des femmes à la lutte antimines dans des pays spécifiques et dans le contexte des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Costa Rica tient à souligner le travail qu'accomplit l'organisation HALO Trust, qui forme et emploie des équipes de déminage exclusivement féminines en Afrique, créant ainsi un espace pour l'autonomisation des femmes tout en détruisant des mines terrestres et en sécurisant des terres. Le déminage humanitaire sauve des vies et transforme des avenir.

Troisièmement, compte tenu de l'augmentation du nombre de victimes à l'échelle mondiale, le Costa Rica appelle les États à intensifier leurs efforts pour mener des activités de sensibilisation plus ciblées et plus efficaces et pour apporter une assistance durable et accessible aux victimes. La pérennisation de la paix signifie qu'il faut veiller à ce que les personnes qui vivent dans des régions où ont été placés des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des EEI soient en sécurité et à ce que les personnes qui ont été touchées puissent reconstruire leurs vies. En outre, durant la pandémie de maladie à coronavirus, les survivants et les autres personnes handicapées n'ont pas pu avoir accès aux services dans plusieurs pays touchés. C'est pourquoi l'assistance aux victimes est encore plus importante en ces temps difficiles.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI enterrés en temps de guerre il y a plusieurs décennies continuent de représenter une menace mortelle dans de nombreuses régions du monde. Néanmoins, il n'existe pas de solution rapide à ce problème. Le Costa Rica regrette sincèrement que les querelles politiques et le manque de ressources entravent souvent des projets de déminage indépendamment des technologies disponibles. Le Costa Rica déplore également que dans certains pays, les mines terrestres et les armes à sous-munitions continuent d'être utilisées à ce jour, en dépit du fait que de telles armes n'ont guère d'utilité tactique mais causent d'immenses souffrances humaines. Cela doit changer. Pour commencer, le Costa Rica appelle le Secrétaire général à inclure dans son rapport annuel sur la protection des civils une section sur les effets des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des EEI sur les civils.

Annexe 34**Déclaration de M^{me} Cristian Espinosa Cañizares, Représentante permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie le Viet Nam d'avoir organisé ce débat public sur « La lutte antimines et la pérennisation de la paix – renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats », et d'avoir adopté un programme de travail substantiel pour le mois d'avril, avec cinq débats publics, dont un sur la coopération régionale et un autre sur la protection des civils, qui sont liés et qui sont complémentaires au débat d'aujourd'hui.

Je félicite S. E. M. Bui Thanh Son de sa nomination au poste de Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et M^{me} Nguyen Thi Dieu Linh, responsable du projet RENEW, une équipe de déminage entièrement composée de femmes, de sa contribution au présent débat. L'Équateur remercie également le Secrétaire général, António Guterres ; Daniel Craig, Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs ; Michelle Yeoh, Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement ; et l'Ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève, de leurs exposés.

Le présent débat permet de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2365 (2017), adoptée le 30 juin 2017 par le Conseil de sécurité, qui a été la première portant sur la question des mines. Il convient également de souligner l'importance du rapport du Secrétaire général sur l'approche globale de la lutte antimines (S/2018/623).

L'Équateur estime que quatre ans après l'adoption de la résolution 2365 (2017), il faut envisager d'adopter une nouvelle résolution qui actualise le mandat de la résolution 2365 (2017) sur la base des progrès accomplis ; réitère la nécessité de continuer à appuyer les efforts de déminage dans le monde entier, notamment grâce à la coopération internationale ; et met l'accent sur la promotion des efforts visant à améliorer les mécanismes de protection des civils, notamment contre les restes explosifs de guerre et les armes à sous-munitions. Le rôle des organisations régionales et sous-régionales est essentiel.

Je tiens à souligner les progrès accomplis par l'Équateur, en collaboration avec le Pérou, en matière de déminage ainsi que notre engagement à œuvrer à l'avènement d'une région d'Amérique latine et des Caraïbes exempte de mines.

Les 10 et 11 février, l'Équateur a participé au dialogue régional des parties intéressées en matière de déminage humanitaire en vue de débarrasser l'Amérique des mines antipersonnel, auquel ont également participé les délégations de nombreux pays et d'organisations qui participent aux processus de déminage humanitaire dans le monde entier.

Le 26 mars, durant la vingt-deuxième réunion des autorités nationales chargées de la lutte contre les mines antipersonnel, nous avons évalué l'état d'avancement du processus d'élimination des explosifs et de déminage de la frontière commune, qui a été compromis en 2020 en raison de l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus.

Le même jour, l'Équateur, en tant que co-parrain de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria sur la question des engins explosifs improvisés, a déclaré que les efforts de l'Organisation visant à protéger la population civile et les missions de paix, ainsi que le personnel humanitaire, ne pourront être

efficaces que s'ils sont globaux et prennent en compte toutes les dimensions des menaces que posent les explosifs.

Lors du débat sur ce sujet au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale, j'ai souligné que l'Équateur s'était engagé à poser les bases du développement au lieu de poser des mines terrestres à ses frontières, et j'ai invité tous les États à faire de même.

Pour conclure, nous réitérons notre appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et invitons tous les États Membres de l'ONU à approfondir leur coopération et à aligner les interventions de l'Organisation sur les objectifs de la Convention, notamment en y adhérant.

Annexe 35**Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, qui porte sur un sujet important, à savoir l'impact des mines terrestres sur la paix et la sécurité internationales. Je souhaite également remercier tous les intervenants pour les exposés présentés au Conseil de sécurité sur ce sujet.

Les mines terrestres sont un problème chronique qui affecte de nombreuses sociétés au lendemain de la guerre. Elles ont des conséquences durables en termes de sécurité et de développement. Elles constituent de nombreux obstacles au développement dans certains États qui ont connu un usage intensif de mines par les parties belligérantes sur leur territoire.

L'Égypte est l'un de ces pays. Elle souffre du problème persistant des mines terrestres depuis plus de 75 ans, et figure même parmi les pays les plus touchés au monde. Plus de 22 millions de mines et autres objets explosifs ont été posés sur le sol égyptien pendant la Seconde Guerre mondiale, soit plus de 20% du total mondial. Il reste encore quelque 17,2 millions de mines terrestres dans la zone d'Al-Alamein, dans le désert occidental.

Les mines terrestres constituent un obstacle majeur à un développement durable et global. Elles empêchent les sociétés de tirer le meilleur parti des zones dans lesquelles elles ont été posées. Elles infligent également des souffrances aux civils sous la forme de pertes humaines et matérielles. Le processus de détection et d'élimination des mines terrestres nécessite des ressources financières considérables. Les mines terrestres constituent l'un des principaux obstacles au développement dans les zones où elles se trouvent, où elles empêchent les terres d'être utilisées pour l'agriculture, le tourisme ou l'exploration minière.

Les États qui ont posé des mines dans d'autres pays n'assument pas leur responsabilité d'aider au déminage car il n'existe pas d'instrument juridiquement contraignant qui prévoit explicitement cette responsabilité. Cela ne peut qu'accroître la méfiance entre les États Membres, d'autant plus que les accords qui existent actuellement ont été négociés en dehors de l'égide de l'Organisation des Nations Unies et ne sont pas universels. La sécurité internationale et les opportunités de développement sont susceptibles de subir des impacts négatifs. Les efforts internationaux restent insuffisants pour faire face à l'ampleur du défi.

L'Égypte a adopté une position proactive sur la question des mines antipersonnel avant même l'adoption de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, même si elle n'y a pas adhéré. L'Égypte s'est volontairement engagée à ne plus exporter de mines antipersonnel en 1984, et à ne plus en fabriquer en 1988. Elle a essayé de négocier l'inclusion dans ce traité d'engagements clairs sur la responsabilité en matière de déminage des pays ayant posé des mines sur les territoires d'autres États mais il n'en a pas été tenu compte.

Les opérations de déminage en Égypte ont rencontré de nombreuses difficultés. Il n'existe pas de registres précis des champs de mines. Les mines qui sont dans le sol depuis plus de 50 ans sont devenues plus sensibles avec le temps. Certaines mines ont changé d'emplacement en raison de facteurs tels que les conditions météorologiques et le mouvement des dunes, ce qui a rendu inutilisables les cartes de mines relatives au désert occidental égyptien. Les zones soupçonnées d'être minées se sont agrandies et les coûts associés aux opérations de déminage qui permettraient à l'Égypte d'exploiter leur potentiel économique ont augmenté.

L'Égypte appelle à l'adoption d'une nouvelle approche internationale qui aborde la question des mines terrestres sous l'angle du développement, qui vise à permettre aux pays concernés d'atteindre les objectifs de développement durable et qui permette aux pays ayant posé des mines de s'acquitter de leurs obligations en coopérant avec d'autres pays et organisations internationales désireux de fournir une assistance au déminage.

L'Égypte a hâte que le Moyen-Orient et le monde puissent bénéficier de la stabilité, de la paix et de la sécurité, et que les aspirations de tous les peuples à un avenir meilleur soient satisfaites. Il faut pour cela adopter une approche sérieuse de l'élimination des mines antipersonnel.

Annexe 36**Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la présidence vietnamienne d'avoir inclus cette question dans son programme de travail. Mon pays est fermement résolu à mettre un terme aux souffrances et aux pertes causées par les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. En tant que pays d'Amérique centrale, une région déclarée exempte de ce type d'armes et partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa, El Salvador est fier des énormes progrès réalisés à ce jour pour protéger les femmes, les enfants et les hommes de la menace des mines antipersonnel et de leur utilisation.

Cependant, malgré des progrès significatifs réalisés dans ce domaine, il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour relever le défi de l'élimination de la menace des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, à laquelle s'ajoute aujourd'hui le défi de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Sachant que chaque mine détruite peut sauver des vies ou éviter des dommages irréparables à ses victimes, El Salvador continuera à participer activement aux efforts visant à mettre fin à l'utilisation de ces armes, qui constituent un obstacle à une paix durable. C'est pourquoi il est essentiel d'actualiser et de renforcer en permanence les plans d'action à cet égard, notamment en s'attaquant aux nouvelles utilisations improvisées de ces armes, afin de protéger efficacement les populations de ce risque.

L'engagement et l'expérience d'El Salvador en matière de déminage se reflètent dans son appui aux opérations humanitaires de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït de 1998 à 2003 et de la Mission d'aide au déminage en Amérique centrale de 1997 à 2010, ainsi que dans sa participation, de 2008 à ce jour, aux efforts de déminage de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban par le biais du personnel du commandement du génie de ses forces armées.

Actuellement, la participation la plus active d'El Salvador aux opérations de maintien de la paix se fait par le biais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui affiche malheureusement les taux de mortalité les plus élevés, avec un nombre important de victimes de mines antipersonnel, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés.

Pour cette raison, et compte tenu du fait que les opérations de maintien de la paix se déroulent dans des environnements de plus en plus dangereux et complexes, El Salvador estime que nous devons accorder la plus haute priorité à garantir la sécurité des soldats de la paix, qui doivent recevoir une formation avant et après le déploiement et disposer d'un équipement adéquat pour faire face à la menace que posent de tels engins.

De même, El Salvador souligne qu'il importe de prendre en compte, dès les premières étapes de la planification et de la programmation des opérations de maintien de la paix, la menace que représentent les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Cette pratique permet de protéger les civils et les soldats de la paix, facilitant ainsi une réponse plus efficace et plus complète et la bonne exécution des mandats des opérations concernées.

De ce point de vue, El Salvador estime que la lutte antimines doit faire partie intégrante des mandats des opérations de maintien de la paix, en fonction de la situation spécifique du pays hôte, et qu'il faut prévoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans globaux d'aide aux victimes et aux personnes rescapées.

Dans le cadre desdits politiques et plans, il semble indispensable d'intégrer la prise en compte des questions de genre, ainsi qu'une participation concrète des personnes rescapées, des femmes et des jeunes, afin de supprimer les obstacles à une lutte antimines efficace. En outre, le fait de disposer d'informations sur la manière dont les plans de lutte antimines tiennent compte des différents besoins et points de vue de tous les secteurs des communautés touchées permettra de progresser plus rapidement dans la bonne direction et de faire un meilleur usage des ressources disponibles.

El Salvador estime qu'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et veiller à ce qu'elle soit systématiquement intégrée dans les rapports que le Secrétaire général présente périodiquement au Conseil concernant différents groupes de population, notamment sur la protection des civils, bénéficiera à la mise en œuvre et à l'ajustement des politiques et programmes relatifs à l'élimination des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, ainsi qu'à l'amélioration des mandats futurs.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans ce domaine, la contamination par les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continue de faire obstacle au développement durable. À cet égard, nous renouvelons notre appel à générer des synergies au profit des communautés touchées et à nouer une coordination étroite entre le Conseil de sécurité et les différents acteurs, notamment les organismes internationaux spécialisés dans la lutte antimines, afin de mieux aider les victimes et les personnes rescapées.

Enfin, El Salvador appelle à l'universalisation de la Convention d'Ottawa, compte tenu de son efficacité dans la lutte antimines, et à un renforcement des capacités, des ressources et de l'aide financière aux niveaux national, régional et international, dans le but d'atteindre l'objectif multiple qui consiste à déminer, à sauver des vies, à protéger les communautés, à aider les victimes et à promouvoir le développement durable dans les zones et les communautés touchées.

Annexe 37**Déclaration de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'observateur**

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Je me félicite de ce débat public sur le thème « La lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats », au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », débat qui revêt la plus haute importance en cette période. Les mines et les restes explosifs de guerre continuent d'avoir des incidences néfastes sur la vie de millions de civils dans le monde, notamment au regard de l'accès à l'aide humanitaire dans de nombreux contextes. Ils ont également un impact significatif sur l'aboutissement des efforts engagés en matière de développement durable, de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est solidement déterminée à appuyer les actions visant à lutter contre les menaces que représentent les mines antipersonnel, y compris improvisées, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI). L'Union européenne continue de se concentrer sur toute la gamme des activités – allant du recensement des champs de mines au déminage des mines terrestres, y compris improvisées, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, en passant par la destruction des stocks, la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs, l'assistance aux victimes, la promotion d'un monde libéré des mines et le renforcement des capacités –, activités qui sont toutes prévues au plan d'action d'Oslo de 2019.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa, est désormais une véritable réussite de la politique de désarmement, puisque 164 pays au total ont rejoint ce traité. Sachant que tous ses États membres sont parties à la Convention, l'Union européenne est unanime pour interdire l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. La Convention d'Ottawa est un exemple de ce que défend l'Union européenne : un ordre international fondé sur des règles, ancré dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire. L'Union européenne appelle tous les États qui ne sont pas parties à la Convention, en particulier les grands détenteurs de mines antipersonnel, à déclarer qu'ils entendent suivre une politique de non-utilisation afin de contribuer à l'universalisation de la Convention d'Ottawa, et à envisager de signer et de ratifier la Convention.

L'Union européenne et ses États membres soutiennent de longue date la lutte antimines, qui bénéficie à la quasi-totalité des pays et régions du monde fortement touchés par les mines, conformément aux principes humanitaires. Au total, l'assistance fournie par l'Union européenne et ses États membres ces cinq dernières années s'élève à plus de 800 millions d'euros, soit 940 millions de dollars. En ce qui concerne les projets de l'UE, plus de 68 millions d'euros, soit 80 millions de dollars, ont été alloués en 2019 à divers programmes dans 11 pays touchés par des mines, avec des projets récents en Afghanistan sur la sensibilisation aux risques, en Libye sur l'assistance aux victimes, à Sri Lanka sur le déminage, et en Ukraine sur l'assistance aux victimes.

Afin de soutenir le plan d'action d'Oslo pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, l'Union européenne a adopté, le 18 février, la décision (PESC) 2021/257 du Conseil, qui définit une feuille de route concrète pour parvenir à un monde sans mines d'ici à 2025.

En ce qui concerne les engins explosifs improvisés, nous réitérons notre appui à l'édification d'une prise de conscience mondiale des aspects très divers de la menace qu'ils représentent et nous insistons sur l'importance d'une approche globale. Nous appelons tous les États à adopter et appliquer des mesures nationales plus strictes pour empêcher la fourniture d'armes et de précurseurs d'explosifs à des terroristes.

Nous devons placer la vie humaine, la dignité humaine et les droits humains au cœur de notre action. L'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés fait surgir des défis nouveaux et graves pour la prévention, la détection, la procédure de neutralisation et l'élimination de ces engins. Alors même que les EEI sont souvent utilisés dans des attaques ciblées contre les forces de sécurité, ils touchent de manière disproportionnée les civils, qui représentant la grande majorité des victimes, dont près de la moitié sont des enfants.

Bien que certaines mines et autres restes explosifs de guerre aient un point commun avec les EEI en ce qu'ils frappent aveuglément, l'action requise diffère. Lutter contre la menace des EEI nécessite d'identifier et de perturber les réseaux et chaînes d'approvisionnement responsables afin de mettre un coup d'arrêt à la prolifération des connaissances, des matériaux, des modes opératoires et des techniques de montage. Il est indispensable, pour permettre une approche efficace, de renforcer la coopération et les partenariats internationaux aux fins d'améliorer l'analyse des réseaux et le partage des informations.

Si les programmes de déminage sont assortis d'une échéance déterminée, l'assistance aux victimes est un problème constant qui nécessite des solutions tant à court qu'à long terme. L'aide humanitaire de l'Union européenne appuie la lutte antimines, lorsqu'il y a lieu, dans le respect des principes humanitaires. Nous œuvrons également aux côtés d'organisations d'assistance et des autorités nationales des pays touchés afin d'utiliser efficacement les ressources disponibles et de contribuer à intégrer l'assistance aux victimes dans le cadre plus large des politiques nationales axées sur le handicap et le développement. Dans ce contexte, l'Union européenne soutient activement les efforts que déploient les États parties pour mettre en œuvre leurs campagnes d'assistance aux victimes.

En outre, la lutte antimines est essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe de lier les objectifs de développement durable et les stratégies de développement à la lutte antimines. L'Union européenne est particulièrement déterminée à intégrer une approche différenciée selon le sexe et selon l'âge dans sa propre lutte antimines et à appuyer les travaux des parties prenantes dans leurs politiques humanitaires de lutte antimines, y compris la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge.

Le monde est aujourd'hui confronté à une pandémie redoutable, mais les menaces posées par la maladie à coronavirus (COVID-19) ne doivent pas saper tous les efforts précédents. Nous devons renforcer notre appui. Même au milieu de cette crise sans précédent, nous ne pouvons pas revenir sur nos obligations et nos engagements envers les droits des personnes handicapées. Les conclusions des communautés scientifique et médicale montrent qu'en travaillant ensemble pour lutter contre la pandémie, il est possible de la surmonter, preuve qu'avec un bon état d'esprit, nous pouvons atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans le plan d'action d'Oslo de 2019.

Annexe 38

Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (annexe 36). En tant que Présidente en exercice du Groupe multilatéral d'appui à la lutte antimines pour la période 2020-2021, l'Allemagne formule les remarques supplémentaires suivantes à titre national.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le thème « La lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats », au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Quatre ans après l'adoption de la résolution 2365 (2017), les engins explosifs continuent de représenter une menace constante et croissante pour la paix et la sécurité internationales, la sûreté et la sécurité des personnes vivant dans les zones touchées et le potentiel de développement durable.

La stratégie de la lutte antimines à visée humanitaire de l'Allemagne, fervente partisane de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Convention sur les armes à sous-munitions, énonce les actions à entreprendre pour un monde sans mines, un monde où les communautés vulnérables sont protégées, leurs besoins satisfaits et leur dignité garantie.

L'Allemagne réaffirme son ferme attachement aux Conventions et est déterminée à appuyer les actions visant à lutter contre la menace des engins explosifs. Elle se félicite tout particulièrement d'avoir pour partenaires dans cette entreprise collective le Service de la lutte antimines de l'ONU, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Compte tenu de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) et des besoins humanitaires croissants, la concurrence pour obtenir des financements s'est accrue. Pourtant, un appui durable à la lutte antimines est nécessaire pour améliorer la sécurité des populations touchées, garantir l'accès humanitaire et atténuer les répercussions socioéconomiques. L'Allemagne est prête à prendre ses responsabilités. Après avoir été l'un des principaux donateurs en matière de lutte antimines à visée humanitaire en 2019, l'Allemagne est restée considérablement mobilisée en 2020, finançant 33 projets de lutte antimines à visée humanitaire et de stabilisation dans 13 pays, tels que l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, l'Iraq et la Syrie, pour un montant de près de 60 millions de dollars. Un pilier essentiel de ces programmes est l'assistance aux victimes, une obligation importante en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. En 2020, l'Allemagne a financé l'assistance aux victimes à hauteur d'environ 30 % de son budget annuel pour la lutte antimines à visée humanitaire.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI) font chaque année des milliers de victimes dans le monde. En 2019, plus de 5 500 personnes ont été blessées ou ont perdu la vie à cause d'engins explosifs. Même des années après la fin d'un conflit, la menace que posent les engins explosifs cause des dommages épouvantables, inspire la peur et empêche les réfugiés et les déplacés de rentrer chez eux. Les mines privent des régions entières d'une chance équitable de redressement et de développement économiques, et les rescapés ne peuvent sortir de la pauvreté en raison de l'absence de services de réadaptation

adaptés à leurs blessures. En outre, de nouvelles menaces continuent de peser sur la vie de milliers de personnes dans le monde.

Les EEI menacent gravement la sûreté et la sécurité des soldats de la paix dans les missions des Nations Unies, ainsi que celles de la population locale. Le nombre élevé d'attentats aux EEI menés par des réseaux terroristes et criminels est extrêmement préoccupant. Les EEI nuisent aux opérations des Nations Unies, par exemple à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui a dû faire face à plusieurs cas d'attaques aux EEI dirigées contre des civils et le personnel des Nations Unies. Ils entravent les déplacements du personnel des missions et peuvent avoir des répercussions négatives sur l'exécution de leur mandat.

Pour relever ces défis, l'Allemagne croit en une approche multisectorielle couvrant tous les piliers de la lutte antimines : coordination, sensibilisation aux dangers des mines, destruction des stocks, mobilisation, repérage et déminage et assistance aux victimes.

Nous préconisons en outre une adhésion universelle au droit international humanitaire et à ses instruments, tels que la Convention sur certaines armes classiques, et des Protocole II et Protocole relatif aux restes explosifs de guerre y afférents, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à adhérer à ces normes et dispositions internationales. Nous félicitons ceux qui l'ont déjà fait, ainsi que ceux qui s'engagent sur le terrain et aident les États touchés dans leurs efforts de lutte contre les mines.

En tant que Présidente actuelle du Groupe multilatéral d'appui à la lutte antimines pour la période 2020-2021 et initiatrice d'une coalition de pays avec la Bosnie-Herzégovine en 2019, l'Allemagne encourage également une coordination plus forte pour rendre l'action antimines plus efficace. Dans cet esprit, l'Allemagne organisera, en mai 2021, conjointement avec le Service de la lutte antimines, la vingt-quatrième Réunion internationale virtuelle des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU.

La lutte antimines doit rester à l'ordre du jour des organes décisionnels de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'occasion offerte par ce débat public. La sensibilisation aux mines et la lutte antimines sont une condition préalable pour accéder aux personnes dans le besoin, qui sont bien souvent les plus vulnérables, et, en fin de compte, pour les protéger. Une lutte antimines efficace est essentielle à la consolidation de la paix et au développement durable.

C'est pourquoi lors de la planification des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit, conformément à la résolution 2365 (2017), envisager la lutte antimines en temps utile pour prévenir et réduire les souffrances et permettre et pérenniser la paix et le développement durable. Le personnel concerné de l'ONU doit être équipé, informé et formé de manière adéquate à cette fin.

Le Conseil de sécurité doit également rappeler à toutes les parties à des conflits armés les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, en particulier leur responsabilité de protéger les populations civiles.

L'Allemagne entend poursuivre ses efforts pour accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Annexe 39**Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Guatemala est très reconnaissant à la République socialiste du Viet Nam d'avoir organisé ce débat public, qui permet de faire sur le point sur les problèmes auxquels sont confrontés les pays touchés par les mines, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit, afin de renforcer la coordination en vue d'éliminer la menace constante que représentent les restes explosifs de guerre, les mines terrestres et les engins explosifs improvisés. Sans aucun doute, le fait de contrer ces menaces restantes contribue à la sécurité des populations en vue de consolider la paix et les conditions propices au développement.

Le Guatemala est un État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa) depuis septembre 1999. Nous réaffirmons notre ferme engagement à respecter les dispositions de la Convention d'Ottawa, qui est conforme à notre législation nationale, en particulier la loi sur l'interdiction de la production, de l'achat, de la vente, de l'importation, de l'exportation, du transit, de l'emploi et de la possession de mines antipersonnel, promulguée en 1997.

Après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable en 1996, le Guatemala a bénéficié de l'appui de l'Organisation des États américains dans le cadre d'un programme international appelé Programme de déminage en Amérique centrale, qui a contribué à l'époque à promouvoir une campagne de sensibilisation et d'information et qui a fourni un appui technique pour que l'Amérique centrale devienne une zone exempte de mines antipersonnel en 2010. Heureusement, notre pays n'a pas connu de problèmes spécifiquement liés aux mines mais plutôt à d'autres engins explosifs disséminés sur le territoire, et c'est précisément grâce à la collaboration avec des partenaires internationaux que des activités d'information et de sensibilisation ont été menées pour protéger les populations les plus vulnérables. Tout cela a été fait conformément à l'un des accords qui ont permis de mettre fin au conflit armé : l'Accord en vue de la réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés.

Du fait de notre histoire nationale, nous sommes d'accord avec ce qu'affirme la délégation vietnamienne dans la note de cadrage (S/2021/284, annexe), à savoir que la lutte antimines doit être un pilier fondamental de la paix et de la sécurité et doit faire intervenir les États Membres, le système des Nations Unies dans son ensemble et les organisations non gouvernementales, qui ont tous un rôle important à jouer à cet égard.

Nous saluons la précieuse coopération apportée par le Service de la lutte antimines de l'ONU, dont les stratégies précédentes ont permis d'obtenir des résultats concrets. Nous notons avec satisfaction que la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023 définit une perspective à long terme, et nous demandons que l'assistance aux victimes et à leurs besoins continue d'être une priorité.

Du point de vue national, nous sommes conscients qu'il faut donner la priorité à l'inclusion des victimes d'engins explosifs dans les stratégies nationales en matière de handicap, afin de mettre en place un appui global permettant aux victimes de mettre activement leurs talents au service de leurs communautés et de leurs sociétés.

Annexe 40**Déclaration de Mgr Gabriele Caccia, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Saint-Siège vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et se réjouit du thème choisi pour ce débat public : « La lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats ».

Dans une lettre du Vatican datée du 24 mars et adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, S. S. le pape François a écrit ce qui suit :

« À l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, qui aura lieu cette année le 4 avril 2021, je formule des vœux de prière pour cette importante initiative de l'Organisation des Nations Unies.

J'espère que cette commémoration annuelle permettra de mieux faire connaître les effets dévastateurs à long terme des mines terrestres et d'autres armes antipersonnel sur des civils innocents et des communautés entières. J'exhorte les dirigeants des nations et d'autres organisations internationales à coopérer pour prendre les décisions nécessaires en vue de l'avènement d'un monde exempt de ces engins destructeurs, afin que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, puissent vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité, au service du bien de tous et de la protection de notre maison commune.

J'exprime également ma gratitude au personnel des Nations Unies et à toutes les personnes qui participent aux dangereuses opérations de déminage et qui apportent une assistance à ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu des êtres chers à cause des mines terrestres. Sur tous, j'invoque cordialement les bénédictions de Dieu : sagesse, force et paix. »

En outre, dimanche dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, qui coïncidait avec le dimanche de Pâques, le pape François a déclaré, dans son message spécial à la ville et au monde :

« Aujourd'hui, le 4 avril, est la Journée internationale de sensibilisation aux mines terrestres antipersonnel, des engins insidieux et horribles qui tuent ou mutilent chaque année de nombreux innocents et empêchent l'humanité d'avancer ensemble sur les chemins de la vie sans craindre la menace de la destruction et de la mort ! Notre monde serait tellement meilleur sans ces instruments de mort ! »

Le Saint-Siège espère que le présent débat, qui arrive à point nommé, contribuera à libérer notre monde de ces instruments de mort.

Annexe 41**Déclaration de M. Mohammad Kurniadi Koba, Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Viet Nam d'avoir organisé le présent débat public au niveau ministériel. Je remercie également les intervenants de leurs exposés.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI) continuent de représenter une grave menace pour la vie humaine, la sécurité et les efforts humanitaires dans de nombreux pays. L'Indonésie souligne l'importance d'une approche globale pour faire face à ces menaces grâce à des partenariats solides entre toutes les parties prenantes. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il importe de renforcer le cadre juridique de la lutte antimines. L'Indonésie tient à souligner l'importance de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui est le principal instrument pour traiter cette question. En tant que partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'Indonésie appelle à l'application intégrale et effective de la Convention et de ses plans d'action afin d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt de mines d'ici à 2025. Nous encourageons également les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer pour mobiliser un appui accru en faveur d'une lutte antimines plus efficace. La participation de la société civile, des femmes et des jeunes à l'appui des efforts collectifs de lutte antimines est également importante en vue de promouvoir une action contre les mines plus globale et inclusive à tous les niveaux.

Deuxièmement, le renforcement des capacités et l'aide internationale sont essentiels. De solides capacités nationales sont indispensables pour élaborer une riposte durable à long terme face aux menaces que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI. Il s'agit notamment de créer des mesures de protection efficaces contre les explosifs et les matériaux susceptibles d'être utilisés par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes. La même notion s'applique aux opérations de déminage et à la réinsertion des victimes, ainsi qu'aux efforts de consolidation de la paix à long terme.

Les missions de maintien de la paix peuvent jouer un rôle en proposant des programmes de formation et de mentorat aux États hôtes dans ce domaine. Les États Membres peuvent également apporter leur appui, notamment en fournissant une assistance technique, financière ou autre. À cet égard, nous félicitons le Service de la lutte antimines de l'ONU, les autres entités compétentes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations de la société civile pour leur important travail visant à lutter contre ces menaces.

En Asie du Sud-Est, la coopération en matière de lutte contre les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI est l'une des priorités de la coopération politique et de sécurité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En 2016, l'ASEAN a établi un Centre régional de lutte antimines à Phnom Penh chargé des aspects humanitaires liés aux mines terrestres grâce à des efforts collectifs, par le partage d'expériences, la formation, le renforcement des capacités et le partenariat avec les institutions compétentes.

Troisièmement, la lutte antimines doit être intégrée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'emploi sans discrimination de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'EEI a fait de nombreux morts et blessés parmi les soldats de la paix et a porté atteinte à l'exécution des mandats des missions de

maintien de la paix. Conformément à la résolution 2365 (2017), il importe d'étudier les questions relatives à la lutte antimines dès le début de la formulation du mandat des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Il convient de renforcer la capacité des missions de maintien de la paix à dissuader et à contrer les menaces que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI. Pour ce faire, il faut mettre à disposition des ressources suffisantes. Les missions doivent également être dotées des capacités de renseignement et de surveillance nécessaires. Il est essentiel que les soldats de la paix soient suffisamment sensibilisés aux risques et dotés des compétences nécessaires pour faire face à ces menaces, grâce à une formation préalable au déploiement et à une formation dispensée en cours de mission.

Enfin, la lutte contre les menaces des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des EEI est essentielle pour sauver des vies humaines, garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et appuyer les activités des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts et renforcer les partenariats pour relever ces défis.

Annexe 42**Déclaration de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante discussion aujourd'hui. Elle offre l'occasion de raviver l'attention et les ressources consacrées à la lutte antimines au niveau mondial, un domaine dans lequel le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), organisation humanitaire dotée de connaissances spécialisées en droit international humanitaire, a une expérience directe.

Les mines terrestres et les armes à sous-munitions, ainsi que, plus largement, les restes explosifs de guerre, ont des effets catastrophiques distincts sur les sociétés déchirées par des conflits. Le coût humain ne se fait pas seulement sentir pendant les hostilités actives, mais persiste pendant de nombreuses années, voire des décennies, après la fin des hostilités. En 2020, l'ONU a enregistré 4 663 victimes civiles de mines terrestres, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre, soit 80 % du nombre total de victimes de ces armes. Les enfants ont été particulièrement touchés – 25 % des enfants tués dans les conflits armés le sont par ces armes. Outre les décès et les blessures qui bouleversent la vie des personnes qui en sont victimes, ces armes provoquent des traumatismes à long terme, qui entraînent des besoins de réadaptation psychologique et physique ainsi que des répercussions socioéconomiques.

On considère généralement que la lutte antimines comprend cinq composantes essentielles : le déminage, la sensibilisation aux risques, l'assistance aux victimes, la mobilisation et la destruction des stocks. Elle joue un rôle important dans la réduction des dommages causés aux civils, rend les communautés plus sûres et permet l'accès humanitaire. Le déminage humanitaire peut également servir de mesure de confiance importante dans la perspective de la consolidation de la paix. Enfin, la lutte antimines contribue grandement au retour des réfugiés et des déplacés et à la création des conditions propices au rétablissement des moyens de subsistance et au développement socioéconomique durable.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés grâce à la lutte antimines, des difficultés persistent. Selon *Mine Action Review*, plus de 50 pays restent contaminés par les mines antipersonnel et plus de 20 pays sont contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Ils représentent une menace quotidienne pour les civils, entravant l'agriculture, le commerce et le développement, et faisant obstacle aux opérations humanitaires. Les mines terrestres et les armes à sous-munitions, qu'elles soient fabriquées industriellement ou improvisées, continuent d'être utilisées dans les conflits armés actuels, causant un nombre inacceptable de victimes civiles et laissant derrière elles des dangers à long terme liés aux explosifs, en particulier dans les zones urbaines et les autres zones peuplées.

En 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2365 (2017) qui définit une approche globale de la lutte antimines. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour relever les défis de la lutte antimines. Pour ce faire, les États Membres doivent prendre cinq mesures immédiates.

Premièrement, ils doivent adhérer aux solides instruments internationaux existants qui régissent ces armes et les mettre fidèlement en œuvre. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer immédiatement à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997, au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de 2003 de la Convention sur certaines armes classiques et à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008. Ces traités trouvent leurs racines dans le droit international humanitaire et ont largement réussi à protéger les civils contre les dommages indiscriminés causés par ces armes. Nous encourageons

vivement tous les États et toutes les parties à des conflits armés à renoncer à employer, produire, transférer ou stocker des mines et des armes à sous-munitions.

Deuxièmement, les États Membres doivent placer les victimes et les communautés touchées au centre de la lutte antimines afin de soulager leurs souffrances. Il faut répondre aux besoins des rescapés et de leurs familles tout au long de leur vie, en prenant en compte les facteurs liés au genre, à l'âge et à la diversité, et faciliter leur participation pleine, égale et effective à la société. Cependant, bien trop souvent, ils ont du mal à accéder aux services et à être pleinement inclus dans leurs sociétés. L'assistance aux victimes est un engagement à long terme qui nécessite une mobilisation soutenue des ressources et une volonté politique de la part des États comptant un nombre important de rescapés et de ceux qui sont en mesure de leur apporter un appui.

Troisièmement, les États Membres doivent élaborer sur le plan humanitaire et en matière de développement des réponses éclairées, coordonnées et bien planifiées pour remédier à la contamination par les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre. Un élément clef de cette réponse est la collecte de données. La lutte antimines doit être fondée sur des preuves pour répondre efficacement aux problèmes auxquels sont confrontées les communautés touchées. Les données sont essentielles pour détecter les risques, fixer les priorités, élaborer des activités appropriées et, à terme, permettre l'utilisation la plus efficace des ressources. À titre d'exemple, on peut citer l'Iraq, où le CICR, en collaboration avec le Croissant-Rouge iraquien, a mis en place un outil et un processus de collecte de données dans une partie du pays depuis 2019. En accord avec la Direction iraquienne de la lutte antimines, nous visons à étendre ce projet à l'échelle nationale, en vue d'améliorer le partage d'informations et de faciliter une concertation plus étroite avec les autres acteurs humanitaires et les autorités locales.

Quatrièmement, les États Membres doivent investir dans la sensibilisation aux risques, élément essentiel pour protéger les civils des dangers des mines et des restes explosifs de guerre en attendant le jour de leur élimination. Toutefois, une meilleure sensibilisation n'est qu'une partie de la solution. De nombreuses communautés savent déjà qu'elles vivent dans un environnement dangereux mais sont obligées de se rendre dans des zones dangereuses essentiellement par nécessité économique. Pour être pleinement efficace, la sensibilisation doit être associée à des interventions visant à permettre aux communautés de vivre dans des environnements contaminés dans de meilleures conditions de sécurité, et doit être intégrée à l'élaboration de programmes à long terme portant sur les moyens de subsistance, l'économie et la sécurité sociale. Il peut s'agir, par exemple, de fournir ou de rétablir un approvisionnement en eau potable lorsque l'accès à l'eau est rendu dangereux par la présence de mines et de restes explosifs de guerre, ou encore d'accorder des microcrédits ou des formations et du matériel permettant de générer d'autres sources de revenus dans des endroits où il est courant de ramasser de la ferraille ou de pénétrer dans des zones dangereuses pour chercher de la nourriture. Pour garantir leurs chances de succès, ces réponses doivent être conçues en concertation avec les communautés touchées elles-mêmes.

Enfin, les États Membres doivent prendre en main au niveau national la question du coût humain de ces armes. Dans l'intervalle, les progrès nécessiteraient également un appui substantiel, cohérent et à long terme de la part des États et des organisations qui sont en mesure de fournir une assistance, tant financière que technique. Il est essentiel de garantir une capacité nationale d'intervention à long terme, ainsi qu'une coopération étroite entre toutes les institutions concernées. Il s'agit notamment d'assurer un dialogue adéquat entre les autorités nationales chargées de la lutte antimines, les opérateurs internationaux et locaux de la lutte antimines, les

forces militaires et les acteurs communautaires, tels que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR est prêt à aider les États et les autres parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour progresser dans le respect des engagements pris de longue date en vue de protéger les civils et leurs communautés contre les dommages indiscriminés causés par les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre.

Une grande partie des activités menées par le CICR en lien avec les mines et les restes explosifs de guerre sont axées sur le développement de la capacité des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travailler aux côtés d'autorités nationales chargées de la lutte antimines au niveau national. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont souvent bien placées pour collaborer avec les communautés locales, recueillir des données et mener des actions de sensibilisation aux risques et aux comportements plus sûrs, en particulier dans des zones qui peuvent être difficiles d'accès pour d'autres organisations. En Syrie, par exemple, 10 équipes d'employés et de volontaires de la Société nationale du Croissant-Rouge syrien, formées par le CICR, ont travaillé dans des zones difficiles d'accès, telles qu'Alep, Edleb, Homs et Hassaké. Le CICR aide également les autorités nationales chargées de la lutte antimines à renforcer leur capacité de prendre des mesures de déminage humanitaire et d'élimination de restes explosifs de guerre et des mesures de réduction des risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, conformément aux normes internationales, et dispense une formation sur les soins à apporter en cas de traumatismes dus aux explosions causés au personnel de santé et aux premiers secours lors des opérations d'évaluation ou de neutralisation des explosifs et munitions.

Le CICR entreprend également des initiatives spécifiques pour prévenir et traiter les effets des mines, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre, notamment les handicaps physiques qu'ils peuvent causer. Au cours des 40 dernières années, en développant les capacités nationales et en fournissant directement des services de réadaptation, le Programme de réadaptation physique du CICR a apporté une aide à près de 2 millions de personnes handicapées, y compris des survivants de mines, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre, dans plus de 50 pays du monde.

Au niveau multilatéral, le CICR se tient prêt à apporter son éclairage en tant qu'organisation humanitaire et son expertise en matière de droit international humanitaire.

Annexe 43

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre constituent une menace pour la sécurité et le développement durable de certains pays. Afin d'atténuer les risques qui leur sont associés, de protéger des vies et de créer des conditions sûres pour les activités socioéconomiques, il faut un plan global axé sur le déminage et comprenant des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation.

La mise en œuvre rapide et efficace de ce plan nécessite, entre autres, des ressources humaines qualifiées, divers types d'équipements de pointe et des ressources financières suffisantes. Néanmoins, de nombreux pays confrontés aux dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ne disposent malheureusement pas de telles capacités.

Dans ce contexte, dans les documents finals de ses sommets et réunions ministérielles successifs, le Mouvement des pays non alignés a appelé tous les États en mesure de le faire à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire aux opérations de déminage et à la réadaptation socioéconomique des victimes, ainsi qu'à assurer aux pays touchés le plein accès aux ressources matérielles, technologiques et financières indispensables au déminage. On ne le soulignera jamais assez.

À la suite de l'agression perpétrée par Saddam Hussein contre la République islamique d'Iran, cinq provinces de notre pays ont été considérablement touchées par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, ce qui a sérieusement entravé leur reconstruction, freiné le développement socioéconomique des villes et villages touchés, retardé le retour des personnes déplacées dans des conditions de sécurité et fait un grand nombre de morts et de blessés parmi nos citoyens.

Malgré les sanctions unilatérales et illégales imposées à notre pays par les États-Unis, qui entravent notre accès aux équipements et aux technologies nécessaires et nous empêchent de recevoir une aide internationale, nous nous sommes appuyés sur le zèle de nos ressources humaines et, en utilisant des équipements produits dans notre pays et de nouvelles méthodes de déminage, nous avons mené une opération de déminage à grande échelle.

Résultat, nous avons neutralisé et détruit plus de 3 millions de mines et de restes explosifs de guerre et décontaminé la plupart des zones contaminées, permettant ainsi la promotion de projets agricoles, miniers, de transport et autres dans ces zones.

Sur la base de cette précieuse expérience durement acquise, plus de 60 entreprises privées iraniennes poursuivent actuellement le déminage en Iran et aident également d'autres pays de la région à faire face aux menaces que représentent pour eux les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. Ces dernières années, nous avons également créé un centre international de formation à l'action humanitaire de lutte antimines.

Dans le but de renforcer davantage la coopération régionale en matière d'action humanitaire de lutte antimines, un séminaire international, coparrainé par le Centre iranien de lutte antimines et le Comité international de la Croix-Rouge, s'est tenu du 8 au 11 mars 2019 à Téhéran. Des institutions associées à la lutte antimines de 13 pays de la région et un certain nombre d'organisations régionales et

internationales pertinentes, notamment le Service de la lutte antimines de l'ONU, y ont pris une part active.

L'application de sanctions sur le transfert de technologies et d'équipements de déminage vers certains pays touchés par les mines porte gravement atteinte à leur capacité nationale de lutte antimines. Étant donné le caractère humanitaire de la lutte antimines, ces sanctions sont injustes et inacceptables, et doivent donc être levées immédiatement. Il faut en revanche faciliter l'accès des pays touchés par les mines aux matériel et technologie nécessaires à des opérations de déminage rapides et efficaces.

Compte tenu de la menace que les mines et les restes explosifs de guerre font peser sur la vie du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, le Conseil doit continuer de prendre en compte cette question dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Cependant, il est évident que l'implication des forces de maintien de la paix dans le déminage ne donne au Conseil aucun mandat pour faire de la lutte antimines une question relevant de sa compétence.

En raison des sérieuses implications humanitaires et socioéconomiques de la lutte antimines, celle-ci relève de la compétence de l'Assemblée générale, qui doit donc continuer à renforcer ses fonctions pertinentes, y compris dans des situations d'après-conflit.

Les activités de déminage, que ce soit dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou non, doivent être conformes à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes du plein respect de la souveraineté, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de tous les États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Pour que les opérations de lutte antimines contribuent efficacement à la pérennisation de la paix et au développement socioéconomique des sociétés confrontées aux dangers des mines et des restes explosifs de guerre, il est indispensable de renforcer la coopération et l'assistance internationales, si une demande est faite en ce sens. Il devrait donc s'agir d'un domaine prioritaire pour les organes compétents de l'ONU.

À cette fin, la République islamique d'Iran est prête à étendre sa coopération en matière d'action humanitaire de lutte antimines avec les pays de la région et au-delà, à partager ses données d'expérience, à échanger des experts et des compétences techniques, à organiser des cours de formation et à mettre en œuvre des projets de déminage.

Annexe 44**Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier le Viet Nam d'avoir organisé ce débat public. Je remercie aussi les intervenants de leurs déclarations pleines d'observations intéressantes.

L'Italie s'associe à la déclaration fournie par la Délégation de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (annexe 36), et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

L'Italie partage la profonde préoccupation de la communauté internationale quant à l'utilisation croissante et sans discrimination des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés (EEI), qui représentent de graves menaces pour les civils, les travailleurs humanitaires et le personnel de maintien de la paix dans les zones touchées par un conflit et les zones sortant d'un conflit. Certaines missions, comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, sont particulièrement concernées par cette menace, qui est à l'origine d'un grand nombre de décès parmi les Casques bleus.

Selon l'édition 2020 du *Landmine Monitor*, en 2019, pour la cinquième année consécutive, un nombre élevé de victimes a été enregistré en raison de l'emploi sans discrimination de mines antipersonnel et de mines antichars, y compris d'EEI. Les données fournies par cette source sont trop inquiétantes pour ne pas en tenir compte : la grande majorité (80 %) des victimes enregistrées sont des civils, dont 43 % sont des enfants. Il faut clairement inverser cette tendance que l'Italie n'aura de cesse de condamner à chaque occasion, en appelant tous les acteurs étatiques et non étatiques à mettre fin à l'utilisation des mines.

À l'heure actuelle, l'utilisation généralisée de ce type d'armes par des acteurs non étatiques, qui sont également capables de les produire eux-mêmes ou de recourir à des dispositifs circonstanciels appelés engins explosifs improvisés, suscite de vives inquiétudes. Cette menace concerne encore une soixantaine de pays et de territoires en situation de conflit ou sortant d'un conflit, et ses conséquences vont bien au-delà des handicaps physiques causés aux victimes : elle compromet la paix, la sécurité et la stabilité des États et entrave le développement socioéconomique à long terme.

La menace étendue et permanente que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI fait de la lutte antimines un élément essentiel de l'action pour la paix et la sécurité. La lutte antimines est un domaine particulièrement dynamique, avec des objectifs ambitieux qui, bien que confrontés aujourd'hui aux contraintes de la pandémie, restent au centre de l'attention internationale. La contribution de la lutte antimines à la stabilité et à la sécurité est précieuse, tant pour la gestion des conflits que, et peut-être encore plus, après un conflit, afin de garantir la paix et le développement durable. Toutes ces dimensions caractérisent la politique étrangère italienne et l'engagement de l'Italie dans le monde.

L'Italie a pris l'engagement ferme d'appuyer les programmes de lutte antimines à travers le monde afin d'améliorer les conditions de vie de milliers de personnes vulnérables qui risquent encore leur vie dans des zones minées. À cette fin, il y a 10 ans, nous avons adopté une loi portant création d'un fonds national d'affectation spéciale pour le déminage humanitaire, qui permet d'allouer des ressources à des projets visant à lutter contre les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre. Depuis lors, l'Italie a investi plus de 62 millions d'euros dans des programmes de lutte antimines, en mettant l'accent sur le déminage, la sensibilisation aux risques et l'assistance aux victimes. L'Italie va doubler sa contribution aux activités de lutte

antimines en 2021, afin de fournir un financement durable et ininterrompu à ce secteur si important.

L'Italie apporte son appui à des programmes dans certaines des zones de crise où la situation s'est particulièrement détériorée, comme la Libye, le Yémen et la Syrie. Nous appuyons également des initiatives en Afghanistan, en Iraq, en Somalie, au Soudan, en Colombie et en Palestine. En outre, nous prévoyons d'appuyer le Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le cadre d'un projet de sensibilisation aux risques pour le Viet Nam, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et la Thaïlande.

L'Italie participe à la lutte antimines sous diverses formes et sur la base de notre approche holistique selon laquelle l'aide internationale ne doit pas se limiter à un simple appui financier, mais doit également englober le partage d'expériences, de connaissances et de savoir-faire pratique pour améliorer les conditions de sécurité et réduire la violence. Sur ce point, je tiens à rappeler la participation des forces armées italiennes déployées à l'étranger dans les opérations d'élimination des engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, ainsi que l'appui de notre centre national d'excellence dédié à la lutte contre tous les types d'engins explosifs, qui a également participé à des activités de formation et de renforcement des capacités avec des pays tiers.

L'Italie reste convaincue de l'importance de la coopération et de l'assistance internationales dans le cadre de notre approche globale de la lutte antimines. La coopération à tous les niveaux, avec l'ONU, d'autres organisations internationales et régionales, la société civile et les organisations de rescapés, est un moyen efficace d'assurer la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, tout en optimisant la contribution et l'impact de toutes les compétences et connaissances disponibles.

Même si l'objectif d'un monde exempt de mines d'ici à 2025 est ambitieux, il demeure un facteur politique et de sensibilisation important. Il est essentiel de continuer à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'adhésion du plus grand nombre possible de pays à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, tout en s'appuyant sur le rôle joué par la coopération internationale et la forte participation de la société civile.

Annexe 45

Déclaration de M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance, et je remercie les intervenants de leurs observations.

Le Conseil de sécurité participe activement à la lutte antimines, comme le prévoit la résolution 2365 (2017), adoptée par consensus en 2017, et dont le Japon s'est porté coauteur en tant que membre du Conseil de sécurité à l'époque. Malheureusement, les mines et les autres explosifs continuent de faire des victimes dans le monde entier, notamment dans les zones de conflit comme l'Afghanistan et le Yémen. Il est donc très important que le Conseil réexamine cette question cruciale pour renouveler sa détermination à s'attaquer à cette menace pour la paix, la sécurité et la stabilité des États.

Dans le même temps, les mines constituent avant tout une menace grave pour la sécurité humaine. Ce sont les préoccupations en matière de sécurité humaine soulevées par la société civile qui ont ouvert la voie à l'adoption de la Convention d'Ottawa et à son entrée en vigueur, en 1999. Malgré les progrès importants réalisés au cours des deux dernières décennies, notamment la destruction régulière des stocks et la diminution continue des champs de mines dans la plupart des pays touchés, les mines terrestres continuent de faire peser une menace sur la vie, les moyens de subsistance et la dignité des populations locales et d'entraver la sécurité humaine.

Selon le *Landmine Monitor*, au moins 5 554 victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés ont été enregistrées en 2019 dans 55 États et d'autres zones, dont 2 170 décès. La lutte antimines permet de sauver des vies. Une lutte antimines efficace contribue également à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nous permet d'honorer notre engagement à ne laisser personne de côté. La sécurité humaine doit faire partie intégrante de nos efforts pour faire avancer la lutte antimines.

L'appui à la lutte antimines figure depuis longtemps parmi les priorités diplomatiques du Japon. Notre pays met l'accent sur trois domaines, à savoir un appui continu aux pays gravement touchés par les mines antipersonnel et les engins non explosés, la promotion de la coopération régionale et la coopération Sud-Sud, et une assistance globale aux victimes et aux rescapés.

Rien qu'en 2019, nous avons fourni une assistance dans 23 pays et régions, pour un montant d'environ 37 millions de dollars, en collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et d'autres organisations internationales et non gouvernementales compétentes. Nous avons versé une contribution de plus de 212 millions de dollars aux programmes de lutte antimines pendant cinq ans jusqu'en 2019. Plus récemment, en février, le Japon a décidé de verser plus de 4 millions de dollars au Service de la lutte antimines pour renforcer les moyens de neutralisation des engins explosifs improvisés (EEI) et des explosifs et munitions de la police somalienne, afin que davantage de Somaliens soient protégés contre la menace des EEI.

Les objectifs internationaux en matière de lutte antimines ont été renouvelés lors de la quatrième conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue en 2019. Le Japon est déterminé à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action d'Oslo en vue d'instaurer « un monde exempt de mines dans toute la mesure du possible » d'ici à 2025, et il continuera d'apporter son assistance aux victimes et aux rescapés. Le Japon appelle également tous les États qui n'ont pas signé et ratifié la Convention d'Ottawa à le faire dans les meilleurs délais. Le Japon continuera de jouer un rôle actif dans la lutte antimines en collaboration avec l'ONU, les États Membres et les organisations de la société civile.

Annexe 46**Déclaration de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public et vous féliciter d'avoir choisi ce thème des mesures relatives aux mines, aux restes de guerre, aux risques qu'ils posent et à la riposte internationale proactive qu'ils exigent.

Il ne fait aucun doute que les mines terrestres et les explosifs constituent une menace mortelle persistante. Longtemps après la fin des conflits, ils mettent en danger la vie et la sécurité des civils. Ces armes de nature à frapper sans discrimination ne font aucune distinction entre les bottes des soldats et les pieds d'enfants et de femmes innocents. Elles compromettent les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité dans les pays touchés et entravent leurs progrès vers un développement social et économique durable.

Il est préoccupant de constater que, selon les rapports de l'ONU, la tendance est à l'augmentation du nombre de morts et de blessés dus aux mines dans de nombreuses zones de conflit. Dans le même temps, les besoins mondiaux de financement pour des activités importantes comme le déminage, la sensibilisation aux risques et l'assistance aux victimes atteignent des niveaux record difficiles à satisfaire.

Pour inverser cette tendance à l'augmentation des défis et des risques posés par la prolifération accrue des mines et des restes explosifs de guerre et faire face à leurs effets et à leurs répercussions, nous pensons qu'il importe de prendre en compte les éléments suivants.

Les efforts internationaux visant à prévenir, à régler et à désamorcer les conflits dans les différentes régions du monde doivent être intensifiés. Cela exige une forte volonté politique internationale afin de mettre un terme aux interventions étrangères préjudiciables qui alimentent souvent ces conflits. Les actions illégales et dangereuses des parties à ces conflits, notamment la pose de mines et d'engins explosifs, touchent souvent des zones résidentielles peuplées.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – connue sous le nom de Convention d'Ottawa – est un instrument international important en vue de régler ce problème. Toutefois, elle n'impose aucune obligation juridique aux États qui s'ingèrent dans les guerres d'autres pays et qui plantent divers types de mines dans de nombreuses régions. Elle n'exige pas non plus qu'ils fournissent des cartes, une assistance aux efforts de déminage ou un dédommagement pour les dégâts humains et matériels qu'ils ont causés. Pour que la Convention devienne universelle, il faut combler cette lacune au moyen d'un protocole additionnel qui répond à ces préoccupations, qui ont été exprimées à maintes reprises par de nombreux États.

Il convient de garder à l'esprit que la lutte antimines, avec tout ce qu'elle suppose, est une condition indispensable dans le contexte de tout processus de paix. Elle contribue concrètement à renforcer la confiance entre les parties à un conflit et offre aux peuples et aux communautés touchés par les mines des possibilités et un environnement propice pour avancer vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Les rapports de l'ONU confirment que les efforts nationaux déployés par les pays touchés par les mines pour trouver des solutions à ce problème se heurtent

à d'énormes défis. Par conséquent, il importe de renforcer les partenariats et la solidarité, ainsi que la coopération régionale et internationale. Il importe également de mobiliser les fonds nécessaires et de renforcer la coordination et la cohérence entre les organismes compétents du système des Nations Unies afin de redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes croissants que posent les mines.

Il est important d'encourager les pays touchés à renforcer leurs systèmes nationaux de gestion de la lutte antimines. L'ONU doit répondre à leurs besoins en matière d'assistance technique et matérielle et en ce qui concerne les ressources pour la formation et la réadaptation.

Mon pays, la Libye, est l'un des pays qui ont subi et continuent de subir les conséquences des mines et des restes de guerre. De nombreuses tragédies humaines continuent de se produire dans le pays du fait de mines abandonnées par des États qui ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale. Les réponses de ces États restent virtuellement inexistantes s'agissant de contribuer à localiser et à déminer les champs de mines qui ne manqueront pas de faire de nouvelles victimes et de nouveaux blessés et qui entravent les projets de développement et d'investissement dans ces zones.

La situation a été exacerbée par le conflit et les affrontements armés qui ont marqué la période de transition difficile dans le pays, durant laquelle le recours excessif aux mines et aux explosifs a causé de lourdes pertes matérielles et humaines. L'accord de cessez-le-feu permanent conclu par la Commission militaire conjointe 5+5 en octobre 2020 a imprimé un élan fort et efficace aux efforts nationaux visant à éliminer les mines et les restes explosifs de guerre. Cet accord prévoit la destruction de toutes les mines qui ont été plantées, et est en train d'être mis en œuvre sur le terrain.

Dans le même temps, des efforts ont été entrepris en coordination avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour sensibiliser la population aux dangers des mines, pour aider les familles des personnes tuées et blessées et pour réfléchir à des moyens qui permettront aux secteurs de la santé et de l'éducation d'intégrer les mesures visant à faire face aux défis posés par les armes explosives dans leurs programmes nationaux. Le Centre libyen de lutte antimines, dans la limite de ses modestes capacités, est en train d'élaborer une stratégie pour venir en aide aux victimes de ces armes. Ces efforts doivent être soutenus et encouragés grâce au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et à la fourniture d'une assistance technique pour débarrasser le pays de ces armes meurtrières et destructrices.

Enfin, nous réitérons l'engagement de la Libye à poursuivre la coordination, la coopération et la solidarité dans le cadre des efforts internationaux visant à réduire les risques que posent les mines et les armes explosives à tous les niveaux.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je tiens tout d'abord à remercier le Viet Nam pour avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur la question cruciale de la lutte antimines. J'aimerais également remercier les intervenants pour leurs interventions détaillées ainsi que le Secrétaire général pour ses efforts en soutien à la lutte antimines.

Le Conseil de sécurité accorde une importance particulière à cet aspect, comme en témoignent l'adoption de la résolution 2365 (2017) ainsi que la déclaration présidentielle adoptée ce jour (S/PRST/2021/8). Malheureusement, la présence de mines antipersonnel, d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre continue d'impacter lourdement les populations civiles et d'entraver la consolidation et la pérennisation de la paix dans de nombreuses régions du monde.

Les activités des opérations de maintien de la paix ainsi que du personnel humanitaire sont également fortement touchées par les dangers liés à la présence d'engins explosifs. Le Maroc salue les efforts déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU ainsi que l'ensemble des partenaires impliqués dans ce domaine.

Dans le cadre de sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Maroc accorde la plus haute importance à la formation de ses troupes afin qu'elles puissent remplir leur mandat dans les meilleures conditions. En outre, le Maroc coopère et se coordonne étroitement avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), y compris sur cet aspect, pour le déminage des zones polluées par le groupe armé séparatiste Front POLISARIO.

Sur le plan du droit international, le Maroc a ratifié et signé l'ensemble des instruments internationaux en matière de désarmement. Bien que non signataire de la Convention d'Ottawa, le Maroc souscrit pleinement aux principes humanitaires et à ses objectifs de désarmement, engagement qui se traduit par l'application des dispositions de ladite Convention, notamment la soumission du rapport national de transparence sur une base volontaire, et ce depuis 2006.

Les efforts du Royaume remontent à 1975 et ont été renforcés suite à l'accord conclu avec la MINURSO en 1999. Sur la base de son expérience acquise en la matière, le Maroc focalise sa stratégie de lutte antimines sur les éléments suivants.

Premièrement, s'agissant des actions en matière de destruction et de déminage, conformément à ses engagements internationaux, le Maroc déploie 13 modules de déminage de manière permanente et a entrepris 964 interventions d'urgences de 2014 à 2020. Ces efforts ont permis le déminage de 5 823 km², la neutralisation de 96 769 mines terrestres et la destruction de 21 092 restes explosifs de guerre.

Deuxièmement, s'agissant des actions de sensibilisation et d'éducation, aussi bien les Forces armées royales, le Croissant-Rouge marocain, en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge, la société civile que les autres départements ministériels concernés agissent de concert pour assurer des campagnes de sensibilisation régulières. À titre d'exemple, pour le seul premier semestre de 2020, près de 10 000 personnes ont assisté à des campagnes de sensibilisation et d'éducation, dont 44% de femmes et près de 70% de jeunes. En effet, le Maroc met l'accent sur la sensibilisation des jeunes et des femmes, qui sont les principales victimes d'incidents liés aux mines.

Troisièmement, en ce qui concerne l'assistance médicale, l'indemnisation et la réhabilitation, une prise en charge médicale et psychologique totale des victimes de mines et de restes explosifs de guerre est fournie. De plus, un Fonds d'appui à la cohésion sociale soutient les personnes en situation de handicap, y compris les victimes de mines et de restes explosifs de guerre. Enfin, toute victime est indemnisée par le Maroc, avec une enveloppe budgétaire avoisinant les 3 millions de dollars.

Conscient de l'importance de ce volet dans la lutte antimines, le Royaume est pleinement engagé dans les différents fora internationaux, avec une participation active comprenant les représentants des différents départements concernés. De 2012 à aujourd'hui, le Maroc a participé à plus d'une centaine d'activités, aussi bien sur le plan national qu'international.

Le Centre d'instruction de Génie et l'Unité de secours des Forces armées royales reçoivent chaque année un nombre significatif de cadres issus de différents pays amis afin de parfaire leur formation.

Comme les membres peuvent le constater, la lutte antimines est un sujet de la plus haute importance pour le Maroc, qui se donne les moyens de lutter contre ses effets dévastateurs. Pour conclure, j'aimerais réitérer l'importance de la formation, de la coopération internationale, du soutien aux victimes et de la sensibilisation. Avec le soutien de la communauté internationale, le Maroc est convaincu qu'avoir un monde sans mines n'est pas une utopie, mais devrait plutôt être notre but commun, au bénéfice des populations civiles et des générations futures.

Annexe 48**Déclaration de M^{me} Yoka Brandt, Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Pays-Bas s'associent à la déclaration de l'Union européenne (annexe 36) et voudraient faire les observations suivantes à titre national.

Comme les membres du Conseil le savent, les Pays-Bas ont été nommés à la présidence de la dix-neuvième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. C'est un grand honneur et un privilège pour nous de collaborer avec tous les États parties, les autres États et les organisations intéressées en cette deuxième année de mise en œuvre du plan d'action d'Oslo. Nos progrès collectifs seront mesurés à l'aune du niveau de référence que nous avons établi à la dix-huitième Assemblée des États parties. Il est essentiel que nous continuions de renforcer nos efforts et notre engagement politique pour la mise en œuvre du plan d'action.

À la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, tenue à Oslo en 2019, nous nous sommes engagés à renforcer nos efforts afin d'atteindre nos objectifs communs d'un monde sans mines et d'une inclusion pleine et égale des rescapés de l'explosion de mines et des victimes. Les Pays-Bas sont pleinement déterminés à réaliser des progrès dans tous les domaines de la Convention et à collaborer avec le plus grand nombre de pays possible pour appuyer leurs efforts de mise en œuvre. Dans ce contexte, les Pays-Bas voudraient mettre en avant les trois thèmes qui seront le fil conducteur de leur présidence : le renforcement des capacités, l'innovation et l'inclusion.

Premièrement, le renforcement des capacités est essentiel à la durabilité de la lutte antimines. Cela signifie que les autorités nationales sont à même de prendre en main leurs programmes nationaux de lutte antimines afin de protéger leur population contre la menace des mines et de venir en aide aux rescapés de l'explosion de mines. Dans le domaine du déminage, cela signifie, par exemple, que nous devons veiller à la mise en œuvre des Normes internationales de la lutte antimines en adoptant des normes nationales de lutte antimines et en faisant en sorte qu'elles soient actualisées. En ce qui concerne la réduction des risques liés aux mines et la sensibilisation à ces risques, nous devons veiller à ce que les mesures dont nous avons convenu dans le cadre du plan d'action d'Oslo puissent être mises en œuvre de manière adéquate au niveau national par les Gouvernements locaux. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, cela signifie qu'il existe une capacité nationale suffisante pour répondre aux besoins spécifiques des rescapés. Par ailleurs, pour que la mise en œuvre de la Convention puisse être contrôlée et pour accroître la transparence, il faut renforcer les capacités des pays de soumettre des rapports de transparence de haute qualité. Enfin, dans le domaine de la coopération et de l'assistance internationales, en plus de nous concentrer sur l'approche individualisée, qui consiste à mettre en lumière des cas individuels de pays touchés par les mines et à les mettre en relation avec la communauté des donateurs, nous devons nous assurer que cette approche soit également reproduite et renforcée au niveau national dans ces pays. La coopération entre les autorités nationales, les donateurs, les opérateurs de la lutte antimines, l'ONU et d'autres organisations, ainsi que d'autres parties prenantes, doit être renforcée aux niveaux national et local.

Deuxièmement, l'innovation tout au long de la lutte antimines est un pilier essentiel de nos priorités, et le secteur des mines s'est révélé une communauté innovante. Par exemple, dans les programmes de réduction des risques liés aux mines et de sensibilisation à ces risques, il convient d'explorer davantage les idées

novatrices permettant de fournir ces programmes dans des situations de conflit. Les nouvelles technologies numériques peuvent également être utilisées à des fins de sensibilisation aux risques posés par les mines, comme l'utilisation des médias sociaux et la coopération avec les entreprises de médias sociaux. Dans le domaine du déminage, nous préconisons la mise au point de nouvelles technologies pour rendre le déminage plus efficace, mais aussi pour améliorer les méthodes de remise à disposition des terres. En ce qui concerne la conservation des stocks à des fins de formation, nous encourageons les pays à utiliser les nouvelles technologies, telles que l'impression 3D, pour remplacer les mines réelles par ce que l'on appelle les fausses mines. Cela permet de détruire toutes les mines conservées à des fins de formation dans un pays.

Enfin, notre troisième thème prioritaire est l'inclusivité. La lutte antimines ne peut réussir que si elle est menée de manière inclusive. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, cela signifie que nous ne nous concentrons pas uniquement sur l'assistance physique, notamment en fournissant des prothèses, mais que nous veillons également à ce que l'aspect psychosocial des accidents dus à une mine soit pris en compte en fournissant un soutien en matière de santé mentale et un soutien psychosocial, par exemple par l'intermédiaire de projets communautaires. En ce qui concerne les programmes de réduction des risques liés aux mines et de sensibilisation à ces risques, nous veillons à inclure toutes les parties prenantes et à prendre en compte les questions de genre et de diversité lors de l'élaboration des stratégies qui, au final, doivent servir et protéger tout le monde. Enfin, et c'est le point le plus important, lorsque nous œuvrons à la réalisation de notre objectif d'un monde sans mines, il importe que personne ne soit laissé de côté. Tous les États parties doivent avoir une chance d'y parvenir, et nous ne pourrions le faire qu'ensemble, avec une détermination et une volonté politiques communes.

Ces trois thèmes seront le fil conducteur des Pays-Bas au cours de leur mandat à la présidence de cette importante Convention.

Les Pays-Bas financent depuis longtemps la lutte antimines dans le monde entier afin de sauver des vies, d'améliorer les moyens de subsistance et de contribuer aux efforts de développement et de stabilisation. La planification pluriannuelle du financement est importante pour permettre aux responsables de la mise en œuvre d'agir de manière rentable et d'obtenir de meilleurs résultats. Notre programme pluriannuel actuel de lutte antimines et de lutte contre les armes à sous-munitions couvre la période 2020-2024 et est évalué à 51 millions d'euros. Le programme met fortement l'accent sur la problématique hommes-femmes, la diversité et l'inclusion, notamment par le renforcement des capacités, et est hautement conforme au plan d'action d'Oslo. En outre, les Pays-Bas sont l'un des principaux donateurs au Service de la lutte antimines de l'ONU et apportent également leur concours à son équipe consultative sur la réduction de la menace, avec un expert en engins explosifs improvisés.

Outre les nombreuses priorités de la lutte antimines soulignées ici, l'universalisation de la Convention retient particulièrement notre attention. Bien qu'au total, 164 États parties aient ratifié la Convention et y aient adhéré, ce qui est un nombre considérable, 33 États ne sont toujours pas parties à la Convention. Nous appelons les États qui ne sont pas encore parties à adhérer au traité et, dans l'intervalle, à aligner leurs politiques et pratiques sur les principes de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui représente la norme mondiale contre les mines antipersonnel, et à suivre une politique auto-déclaratoire de non-recours. Nous invitons ces États à réfléchir aux nombreux avantages que leur apporterait l'adhésion à la Convention.

Annexe 49**Déclaration de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et saluer son initiative d'organiser un débat public sur cette importante question.

Si la communauté internationale, grâce à une action conjointe et à la coopération, a réalisé des progrès significatifs en matière de lutte antimines ces dernières années, les efforts nationaux et internationaux en la matière sont encore confrontés à de nombreux défis. En 2019, pour la cinquième année consécutive, on a enregistré un nombre élevé de décès liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre, la majorité des victimes étant des civils. Le nombre de personnes blessées ou mutilées est encore plus élevé.

Les mines terrestres et les engins explosifs improvisés (EEI) constituent également une menace majeure pour les soldats de la paix des Nations Unies et sont responsables d'une grande partie des pertes humaines dans les opérations de maintien de la paix. Ces dispositifs limitent la mobilité des soldats de la paix des Nations Unies, sèment la peur au sein des communautés et affaiblissent les mandats de maintien de la paix. En plus des décès et des blessures qu'elles causent, les mines compromettent également la capacité des travailleurs humanitaires à mener à bien leurs tâches essentielles.

Le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte antimines est donc essentiel pour réduire la menace que représentent les mines terrestres et autres explosifs pour les civils et les infrastructures, afin de préserver les missions de maintien de la paix et d'atteindre les objectifs de développement durable. L'assistance et la coopération internationales en matière de lutte antimines doivent tenir compte des circonstances nationales et des besoins des pays touchés par les mines terrestres, ainsi que des différences entre les États en termes de conditions de sécurité et de forces militaires. L'assistance et la coopération internationales doivent également trouver un équilibre entre les préoccupations humanitaires et les besoins militaires et sécuritaires nationaux légitimes. Dans le même temps, la communauté internationale doit s'efforcer d'améliorer les résultats concrets de l'assistance et de la coopération en matière de déminage et veiller à ce que les pays touchés disposent de nouvelles technologies pour détecter et atténuer les menaces posées par les mines terrestres.

Le Pakistan, l'un des plus grands pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, attache une grande importance au règlement des problèmes posés par les mines terrestres. Nos soldats de la paix continuent d'opérer dans de nombreuses zones de conflit où les mines constituent une grave menace pour leur sécurité et compromettent sérieusement leur capacité à remplir les mandats des missions. Plusieurs soldats de la paix pakistanais ont été tués ou blessés par des mines et des engins explosifs similaires.

L'augmentation récente du nombre d'attaques et de décès de soldats de la paix nécessite une évaluation plus stratégique de la menace que représentent les EEI, un meilleur niveau de préparation face à la nature changeante de la menace, un renforcement des capacités des soldats de la paix, l'utilisation de nouvelles technologies par les missions de maintien de la paix pour prévenir cette menace, et l'allocation de ressources suffisantes pour assurer la sécurité des soldats de la paix. L'élaboration de stratégies visant à atténuer cette menace doit impliquer une coordination étroite, une coopération et une participation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Cela peut apporter une perspective inestimable sur la dynamique des menaces et des défis sur le terrain grâce à l'expérience opérationnelle. Les soldats

de la paix des Nations Unies doivent être informés en permanence des menaces que représentent les EEI dans leurs zones de mission. Il faut aussi une collaboration accrue avec les pays hôtes, et le renforcement des consultations avec ces derniers et le respect de leur appropriation du processus doivent faire partie d'une approche globale de la lutte contre la menace des EEI. En outre, les besoins des pays hôtes en matière de formation et de renforcement des capacités doivent faire partie de la stratégie d'intervention.

Avant tout, le Conseil de sécurité doit continuer à faire preuve d'une ferme détermination à assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies face à la menace des EEI. La résolution 2365 (2017), qui a été adoptée à l'unanimité, démontre pleinement la priorité que la communauté internationale accorde à la résolution de ce défi. Le présent débat public est une nouvelle occasion pour les États Membres de l'ONU d'envoyer un message fort d'unité sur cette question.

En tant qu'important pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, le Pakistan possède une riche expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre les EEI. Nous avons également mis en œuvre avec succès des mesures réglementaires pour contrôler les matériaux précurseurs pouvant être utilisés dans les EEI. Au cours des deux dernières décennies, nos forces de sécurité ont amélioré leurs capacités en matière de sensibilisation, de brouillage et d'élimination des EEI, ainsi qu'en matière d'enquêtes criminalistiques et autres. Nous avons également créé une école qui dispense une formation de pointe en matière de lutte contre les EEI, les explosifs et les munitions, et qui invite des participants d'autres pays.

Tirant parti de cette capacité, le Pakistan souhaite proposer une formation à la lutte contre les EEI aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans nos centres de formation à la lutte contre les EEI et au maintien de la paix. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de nos efforts visant à favoriser une réponse plus coordonnée et cohérente des Nations Unies face aux EEI dans les missions de maintien de la paix. Le Pakistan a participé activement à tous les efforts visant à lutter contre la menace que représentent les mines et continuera à le faire.

Annexe 50**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous saluons l'initiative prise par la présidence vietnamienne du Conseil de sécurité d'organiser le présent débat de haut niveau, et nous la remercions pour la note de cadrage (S/2021/284), qui nous invite à identifier les nouvelles menaces et les nouveaux défis découlant de l'utilisation des mines terrestres et des engins explosifs improvisés (EEI), et à proposer des actions concertées pour contribuer à atténuer les conséquences de leur utilisation. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés fort utiles.

Nous reconnaissons le lien direct qui existe entre la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La prise en compte adéquate de ce lien nécessite la participation engagée des États à différents niveaux, sous l'égide de l'ONU. Le Pérou a pris cet engagement et fait tout son possible pour atteindre l'objectif ultime d'un monde libéré de ce fléau.

Il est regrettable de constater que, malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, les mines terrestres et les engins explosifs improvisés représentent toujours une menace persistante pour les civils, les travailleurs humanitaires et les contingents de maintien de la paix. Année après année, le nombre de personnes tuées ou mutilées se chiffre en dizaines de milliers, et il est particulièrement tragique qu'environ un quart d'entre elles soient des enfants. Des conflits sanglants et prolongés, exacerbés aujourd'hui par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alimentent cette triste réalité.

Face à cet environnement difficile, nous pensons qu'il est essentiel de redonner un sentiment d'urgence au renforcement de la coopération entre l'ONU, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les autorités locales, les victimes, les travailleurs humanitaires, la société civile et la population potentiellement affectée. Cela devrait donner lieu à des réponses plus cohérentes et adaptées à la spécificité de chaque situation, au renforcement des capacités nationales, à l'élaboration de normes communes et à la promotion des synergies.

De par notre propre expérience, nous pouvons attester de la dynamique positive qui émane d'une action commune dans ce domaine. Nos forces armées entretiennent aujourd'hui une relation exemplaire de confiance et de coopération avec les forces armées de la République sœur de l'Équateur dans le cadre d'activités conjointes de déminage le long de la frontière. De même, les activités de déminage, de sensibilisation et de prévention, ainsi que de réparations et d'assistance aux victimes de blessures par mine, que l'État péruvien a menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans les dernières décennies du XX^e siècle, se traduisent aujourd'hui par une relation positive avec les communautés les plus exposées à la violence pendant cette période.

Plus précisément, nous pensons que les éléments suivants pourraient conduire à une réponse internationale plus efficace, plus sûre et plus efficiente.

Tout d'abord, en termes de protection des civils, il est essentiel d'intensifier les efforts visant à renforcer la sensibilisation aux risques et l'identification des mines et des engins explosifs improvisés pour les populations touchées, en particulier les jeunes et les enfants. Nous notons le rôle crucial que les femmes peuvent jouer à cet égard, car elles sont plus exposées à ces menaces dans leurs activités quotidiennes et plus enclines à partager des informations avec leurs enfants. Par ailleurs, il faut étendre cette éducation aux soldats de la paix, tant avant qu'après leur déploiement.

Cette responsabilité incombe principalement aux pays fournisseurs de contingents, même si c'est un domaine dans lequel la communauté internationale peut apporter une contribution importante. Nous saluons l'action louable que mène le Service de la lutte antimines de l'ONU dans ce domaine et dans des domaines connexes. De même, il est impératif de ne pas négliger l'assistance aux victimes, en leur fournissant des soins médicaux rapides et des prothèses, ainsi qu'en leur assurant une formation professionnelle et en promouvant l'emploi, ce qui contribuera à leur réinsertion sociale.

Les EEI, fréquemment utilisés par des acteurs non étatiques, sont le principal facteur à l'origine de l'augmentation du nombre de morts et de blessés ces dernières années. Aussi devons-nous nous concentrer sur la prévention et l'atténuation de leurs effets destructeurs par des mesures concrètes qui pourraient inclure un contrôle accru du trafic de leurs composants dans les aéroports, les ports et les postes-frontières ; la rédaction de manuels ; et l'organisation de débats et d'échanges entre experts.

En ce qui concerne l'universalisation des instruments internationaux et des financements, le renforcement de la coopération implique également d'œuvrer ensemble à l'universalisation et à la mise en œuvre intégrale des instruments juridiques pertinents, en particulier la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. À cet égard, nous soulignons l'urgence de fournir un financement stable et prévisible au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

Nous considérons que la communauté internationale, qui est appelée à contribuer directement aux responsabilités du Conseil en matière de protection des civils et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a l'obligation morale et juridique de prendre des mesures contre ces armes particulièrement cruelles, pernicieuses et aveugles. Par conséquent, nous pensons qu'il est essentiel que le Conseil s'engage plus activement sur cette question, ce qui implique, au minimum, son examen annuel par l'intermédiaire de rapports sur la mise en œuvre de la résolution 2365 (2017) ; son intégration dans les débats nationaux des pays touchés ; et son inclusion dans les mandats des opérations de paix, des missions politiques spéciales et des programmes d'aide humanitaire.

Annexe 51

Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et son équipe pour leur deuxième présidence du Conseil de sécurité. Je leur souhaite beaucoup de succès et les assure du plein appui de la délégation polonaise.

La Pologne est résolument déterminée à œuvrer en faveur d'un monde sans mines et à atténuer les effets négatifs des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre, notamment les engins explosifs improvisés, sur les populations civiles. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative d'organiser le présent débat public sur la lutte antimines et la pérennisation de la paix.

Nous remercions les intervenants d'avoir présenté leurs points de vue intéressants. La Pologne s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 36).

Elle est fière d'avoir démontré son dévouement à la lutte antimines. En tant que facilitatrice de l'Union européenne de la résolution bisannuelle de l'Assemblée générale sur ce sujet vital, la Pologne a démontré sa détermination à promouvoir des efforts collectifs pour trouver des solutions durables à la question de l'élimination complète des mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre. Nous sommes honorés de nous atteler à nouveau à cette tâche à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Nous soulignons la nécessité de protéger les civils qui sont les plus vulnérables aux menaces posées par les mines antipersonnel et les autres restes explosifs de guerre, notamment les enfants et les jeunes ainsi que les ouvriers du bâtiment et les travailleurs agricoles. La sensibilisation aux dangers des mines au sein des populations touchées peut être particulièrement utile à cet égard. Nous devons également nous souvenir de répondre de manière adéquate aux besoins des rescapés, en mettant l'accent sur les personnes handicapées.

En outre, nous voudrions attirer l'attention sur la situation désespérée des personnes qui se déplacent constamment, telles que les déplacés internes. La présence d'engins explosifs abandonnés par différents groupes armés continue de menacer la vie de millions de personnes qui ont été chassées de leurs foyers à la suite d'un conflit armé. Qu'il me soit également permis de mentionner les effets négatifs des mines antipersonnel et des autres restes explosifs de guerre sur le personnel humanitaire et les soldats de la paix.

Nous sommes nous aussi convaincus que la lutte antimines est au cœur de la paix et de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Selon l'édition la plus récente du *Landmine Monitor 2020*, au moins 5 554 personnes à travers le monde ont été tuées ou blessées par des mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre en 2019. Beaucoup d'autres se sont vu refuser l'accès à la nourriture et à l'eau ou à des services de base tels que la santé, l'éducation et l'emploi. L'acheminement d'une aide humanitaire sûre et sans entrave, lorsque cela était nécessaire, a également été entravé. Cette situation est totalement inacceptable au XXI^e siècle, et c'est pourquoi nous devons intégrer dès le début la lutte antimines dans les cycles de planification et de programmation.

Sans la conduite d'opérations de déminage complètes sur le terrain, nous ne serons pas en mesure de protéger les civils innocents touchés par les conflits armés. Cela étant dit, depuis 2015, la Pologne fournit volontairement des fonds au Service de la lutte antimines de l'ONU, afin d'appuyer les actions consacrées à l'élimination des

mines terrestres et des restes explosifs de guerre, ainsi que la reconstruction après les conflits et la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation aux risques dans la bande de Gaza. Ce qui était au départ une intervention d'urgence à Gaza se poursuit aujourd'hui comme un programme solide aux réalisations substantielles.

Au cours des deux ou trois dernières années, le financement international de la lutte antimines a diminué. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aura très probablement des effets négatifs à long terme à cet égard, notamment sur les réalisations globales d'acteurs tels que le Service de la lutte antimines de l'ONU. La Pologne fait des efforts considérables pour maintenir son niveau de financement, ce qui envoie un message important aux États où se trouvent des zones minées et montre l'attachement politique continu de notre gouvernement à l'assistance à la lutte antimines.

La Pologne, État membre de l'Union européenne, s'engage en faveur des stratégies complexes adoptées par l'Union européenne en appui à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Grâce à une nouvelle décision du Conseil européen, l'Union européenne appuiera la Convention ainsi que la mise en œuvre du plan d'action d'Oslo. Cette décision prévoit des projets axés sur des domaines pertinents couverts par la Convention, tels que la mise en œuvre du déminage (article 5), la coopération et l'assistance internationales (article 6) et l'assistance aux victimes.

La Pologne est consciente de l'importance de contribuer à la lutte antimines, en particulier pendant et après la pandémie de COVID-19. Des acteurs tels que le Service de la lutte antimines peuvent bien fonctionner dans des circonstances difficiles et se révéler des partenaires fiables dans cette entreprise. Nous voyons l'intérêt concret de la coordination et de l'échange d'expériences dans les instances multipartites.

La Pologne a récemment rejoint le Groupe d'appui à la lutte antimines. Pour nous, le financement de la lutte antimines est une composante importante de notre cadre national d'aide au développement.

Pour terminer, étant donné que la lutte antimines est un élément absolument crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion du développement durable, nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à envisager d'intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif à long terme de faire de ce monde un endroit plus sûr, sans mines terrestres et sans victimes de mines terrestres.

Annexe 52**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Alors que nous célébrons ce mois-ci la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, ma délégation félicite la présidence vietnamienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur cette question cruciale, qui arrive à point nommé. Nous nous associons également aux autres délégations pour exprimer notre profonde gratitude aux intervenants qui ont présenté des exposés éclairants et informatifs.

La résolution 2365 (2017) reconnaît les menaces que constituent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, tout en constatant que les activités de lutte antimines facilitent les efforts de pérennisation de la paix. La lutte antimines est essentielle non seulement pour la paix et la sécurité, mais aussi pour le développement durable et les interventions humanitaire. À cet égard, une communication efficace et le renforcement des partenariats entre les acteurs concernés sont essentiels pour faire face aux défis persistants et à la complexité croissante de ces menaces.

La République de Corée partage les préoccupations de la communauté internationale concernant les graves problèmes causés par l'emploi sans discrimination de mines antipersonnel. En raison de la situation de sécurité exceptionnelle qui règne dans la péninsule coréenne, nous ne sommes pas en mesure d'adhérer à la Convention d'Ottawa à ce stade. Toutefois, nous appuyons sincèrement les objectifs et les buts de la Convention. À cet égard, nous voudrions présenter en détail les différents efforts que nous avons entrepris aux niveaux national et international pour atténuer les souffrances causées par les mines antipersonnel.

Premièrement, nous effectuons régulièrement des opérations de déminage, dans la mesure du possible. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée exerce un contrôle strict sur les mines antipersonnel et depuis 1997, applique un moratoire d'une durée indéfinie sur leur exportation.

Deuxièmement, en tant que partie à la Convention sur certaines armes classiques et à son Protocole II modifié, la République de Corée participe activement à divers débats et activités visant à garantir une utilisation limitée et responsable des mines.

Troisièmement, le Gouvernement de la République de Corée a versé plus de 40 millions de dollars à plus de 25 pays depuis 1993, par des canaux bilatéraux et dans le cadre de programmes pertinents de l'ONU de déminage et d'assistance aux victimes, notamment le fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimine et le Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines. La République de Corée continuera à contribuer aux efforts internationaux de déminage et d'assistance aux victimes.

Enfin, ma délégation voudrait attirer l'attention du Conseil sur les efforts déployés pour les opérations de déminage le long de la zone démilitarisée de la péninsule coréenne. À la suite de l'Accord sur la mise en œuvre de la Déclaration historique de Panmunjom dans le domaine militaire, annexé à la Déclaration conjointe de Pyongyang de septembre 2018, les deux Corées ont mené des opérations de déminage dans la zone commune de sécurité et dans certains secteurs de la zone démilitarisée coréenne, qui ont été choisis pour y effectuer une recherche pilote conjointe de restes de la guerre de Corée.

À la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, en 2019, le Président Moon Jae-in a exposé sa vision visant à transformer la zone démilitarisée coréenne en une zone internationale de paix, notamment en éliminant les mines terrestres dans la zone avec l'appui de la communauté internationale. La République de Corée entend poursuivre le dialogue et explorer de nouvelles possibilités de coopération. À cet égard, nous voudrions demander à la communauté internationale de continuer à appuyer les efforts visant à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés font non seulement des victimes civiles mais sont également l'une des principales causes de décès du personnel de maintien de la paix. Il importe de mieux équiper et former les agents en tenue pour qu'ils puissent détecter et éviter ces menaces. La République de Corée espère que la Conférence ministérielle de 2021 sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul en décembre prochain, pourra être l'occasion d'explorer les moyens de renforcer les partenariats dans ce domaine en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité des opérations de maintien de la paix.

Annexe 53**Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous remercier d'avoir organisé cet important débat sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : La lutte antimines et la pérennisation de la paix : renforcer les partenariats pour de meilleurs résultats », qui permettra certainement de sensibiliser le public aux menaces persistantes que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés pour les vies humaines, la sécurité et l'action humanitaire.

La Slovaquie s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 36). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires.

Les mines et les autres engins explosifs, y compris les munitions et équipements militaires abandonnés, les engins non explosés et autres restes explosifs de guerre, ainsi que les engins explosifs improvisés (EEI), constituent un danger dans le monde entier. Par conséquent, la lutte antimines apporte une contribution importante à la paix, à la sécurité et au développement.

La Slovaquie est un État partie aux conventions relatives à la lutte antimines. Nous appuyons fermement les mesures visant à contrer les menaces que représentent les mines antipersonnel, y compris celles de nature improvisée, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel représente la norme mondiale en matière de lutte contre les mines antipersonnel, une norme qui a permis de sauver des milliers de vies et d'épargner la vie d'innombrables enfants, qui constituent la majorité des victimes des mines. La Slovaquie appuie l'interdiction universelle des mines antipersonnel. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir de produire, stocker, échanger et transférer des mines antipersonnel, et nous condamnons fermement leur utilisation en tout lieu, à tout moment et par tout acteur, qu'il s'agisse d'États ou d'acteurs non étatiques. Nous considérons la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel comme un instrument clef du désarmement. Il faut garantir son intégrité, sa mise en œuvre intégrale et son application stricte, et déployer des efforts en vue d'une adhésion universelle.

En ce qui concerne les différents domaines d'activité de la lutte antimines, la Slovaquie a été active dans les domaines où elle dispose de moyens et d'expérience. Nous avons pris une part active dans la coopération et l'assistance internationales, que ce soit au niveau bilatéral ou dans le cadre des activités d'organisations internationales. La Slovaquie apporte principalement sa contribution dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités, du déminage et de la destruction des stocks de mines antipersonnel et d'autres engins explosifs, où elle met l'accent sur des méthodes d'élimination sûres et respectueuses de l'environnement. Les activités des contingents slovaques dans le domaine du déminage, principalement en Afghanistan et en Iraq, ont considérablement contribué à la réalisation des objectifs de la lutte antimines.

Il ne fait aucun doute que le renforcement de l'appui de la communauté internationale à la préparation et à la formation des capacités nationales dans le domaine du déminage, dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité, contribuera à atténuer les menaces découlant des restes explosifs de guerre et des mines. Depuis de nombreuses années, la Slovaquie est convaincue que la réforme du secteur de la sécurité est l'un des éléments clefs d'une prévention efficace des conflits et des efforts de reconstruction et de stabilisation couronnés de succès après un conflit.

Nous voudrions encourager tous les décideurs à mettre à profit les capacités de génie militaire dans les opérations de maintien de la paix, à utiliser spécifiquement les capacités de déminage militaire pour créer un environnement sûr et fournir une formation pour renforcer les capacités nationales, et à laisser les États hôtes s'occuper des activités relevant des secteurs de la construction et du bâtiment.

L'assistance aux victimes est un problème permanent qui nécessite des solutions à court et à long terme. Dans ce contexte, nous appuyons l'action menée par l'Union européenne en collaboration avec les organisations humanitaires et les autorités nationales dans les pays concernés afin d'utiliser efficacement les ressources disponibles et de contribuer à l'intégration de l'assistance aux victimes dans les politiques plus générales relatives au handicap et au développement au niveau national.

J'ai le plaisir d'annoncer que la Slovaquie a récemment contribué au fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, un mécanisme tenu de rendre des comptes, rapide et peu coûteux visant à débarrasser le monde de la menace des mines terrestres, qui a été établi par l'Assemblée générale. La Slovaquie a également apporté une contribution financière au projet concernant l'Équipe consultative pour la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés, ainsi qu'au projet du Service de la lutte antimines de l'ONU concernant la menace posée par les engins explosifs en Iraq.

La lutte antimines est essentielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi nous soulignons l'importance d'établir un lien entre les objectifs de développement durable et les stratégies de développement d'une part, et la lutte antimines d'autre part. Le monde est actuellement confronté à une pandémie redoutable, mais il ne faut pas que la menace que représente la maladie à coronavirus sape tous nos efforts antérieurs.

Annexe 54**Déclaration de M^{me} Darja Bavdaž Kuret, Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais remercier le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé le présent débat sur la lutte antimines et la pérennisation de la paix. Il tombe à point nommé, notamment à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, que nous avons célébrée il y a quelques jours à peine.

La Slovénie s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 36). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Mon pays appuie depuis longtemps la lutte antimines. C'est pourquoi nous sommes depuis toujours un fervent défenseur de l'universalisation et de la mise en œuvre pleine et entière de la Convention d'Ottawa. Nous estimons qu'il s'agit de l'un des accords internationaux les plus efficaces dans le domaine du désarmement. Néanmoins, des défis subsistent, notamment en raison des nombreux conflits nouveaux et prolongés qui sévissent dans le monde.

Le plan d'action d'Oslo, adopté lors de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa, en 2019, constitue un véritable engagement politique renouvelé et nous encourage à intensifier nos efforts conjoints pour mettre en œuvre la Convention dans les années à venir.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sans précédent sur notre vie quotidienne. Cependant, cela n'a pas changé le fait que les mines terrestres continuent de représenter une menace constante, que ce soit pour les civils, les soldats de la paix ou le personnel humanitaire.

C'est pour cette raison que nous devons rester fidèles à notre objectif d'un monde exempt de mines pendant la crise sanitaire actuelle. Pour la Slovénie, il est essentiel que nos efforts collectifs, qui sont d'une importance capitale pour sauver des milliers de vies, accordent la même attention aux piliers qui se renforcent mutuellement, à savoir le déminage, l'assistance aux victimes, la sensibilisation au danger des mines et les activités de plaidoyer.

La Slovénie a toujours soutenu activement le Fonds international d'affectation spéciale pour le renforcement de la sécurité humaine et contribué à son budget. Nous sommes particulièrement heureux que cette organisation à but non lucratif basée en Slovénie ait réussi à maintenir ses capacités opérationnelles et sa présence sur le terrain à travers le monde en ces temps difficiles. Malgré la pandémie de COVID-19, le Fonds a mis en œuvre des projets de sensibilisation au danger des mines dans des zones spécifiques.

Ces 20 dernières années, avec l'appui des donateurs, le Fonds a répondu aux besoins d'enfants et d'adultes touchés par les conflits dans divers États et régions du monde, notamment dans la région des Balkans occidentaux. Plusieurs projets axés sur le renforcement des capacités et la réadaptation médicale et psychosociale des victimes, en particulier les enfants, ont été mis en œuvre. Le Fonds a également apporté son soutien aux victimes de blessures par mine, notamment en Afghanistan et dans la bande de Gaza, étant donné que ces régions étaient particulièrement vulnérables ces derniers mois.

Je voudrais également attirer l'attention sur les activités menées par le Fonds en République arabe syrienne. Il y a deux ans, la Slovénie, ainsi que l'Autriche et des donateurs privés, ont décidé d'appuyer les efforts visant à répondre aux besoins

humanitaires des personnes déplacées et des communautés exposées à la menace des engins explosifs. Compte tenu du succès de ce projet, ces activités seront reconduites pour deux années supplémentaires, et mettront l'accent sur le déminage et la relance du secteur agricole, en aidant les agriculteurs des zones minées à rétablir leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire.

Je mentionne ce projet car il permet de tirer trois enseignements importants et pertinents dans le cadre de notre débat. Premièrement, il nous rappelle l'importance d'établir des partenariats solides entre les différentes parties prenantes pour garantir l'efficacité des opérations de lutte antimines sur le terrain, en particulier dans des environnements aussi difficiles. Deuxièmement, il confirme à nouveau que le déminage humanitaire est essentiel pour la sécurité des civils, le retour en toute sécurité des personnes déplacées et le développement à long terme. Troisièmement, il démontre que les activités de lutte antimines doivent être intégrées dans les efforts de développement d'une manière générale. Cette approche est d'autant plus importante qu'elle contribue également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Avant de conclure, je voudrais souligner que nous ne devons pas oublier les femmes et les filles dans nos efforts. Je tiens donc à réaffirmer l'engagement de mon pays à poursuivre le plaidoyer en faveur de la nécessité de tenir compte des questions de genre dans la lutte antimines. Les femmes et les filles sont de puissantes agentes de changement, et nous devons prendre en compte leurs vues dans nos politiques et nos stratégies.

Enfin, je voudrais renouveler l'attachement constant de mon pays à la Convention d'Ottawa et à la vision d'un monde exempt de mines d'ici à 2025. La réalisation de cet objectif contribuerait grandement à la reconstruction après les conflits et au développement durable. Par conséquent, la Slovénie continuera d'être un partenaire fiable dans cette entreprise importante.

Annexe 55**Déclaration de M^{me} Mathu Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. En effet, les conséquences dramatiques et tragiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le monde et la perte de nombreuses vies humaines pendant plus d'un an ont également eu de profondes répercussions sur le travail de l'ONU, notamment dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Cela ne doit cependant pas nous empêcher de continuer à promouvoir la mise en œuvre et l'universalisation des engagements que nous avons pris en ce qui concerne les instruments mondiaux et régionaux de maîtrise des armements classiques auxquels nous adhérons.

À cet égard, l'Afrique du Sud continue d'appuyer et de préconiser la mise en œuvre intégrale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, de la Convention sur les armes à sous-munitions et du Traité sur le commerce des armes.

L'engagement de l'Afrique du Sud en faveur de ces instruments a un caractère particulier et historique, puisque son défunt ambassadeur Jackie Selebi a dirigé les négociations qui ont abouti à l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en septembre 1997.

Conformément au mandat central du Conseil de sécurité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est approprié que nous examinions cette question aujourd'hui, car ses deux aspects pour ce qui est du désarmement, à savoir la destruction des stocks et le déminage, sont essentiels pour garantir la sécurité et la stabilité dans les pays touchés par le problème des mines, non seulement en Afrique mais aussi dans le monde entier. C'est également une composante de notre quête de paix et de sécurité sur notre continent, qui est une condition préalable fondamentale à la réalisation de nos priorités continentales telles que définies dans l'Agenda 2063.

Au-delà de ses objectifs de désarmement, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel repose sur un solide pilier humanitaire. Les mines antipersonnel continuent de tuer, de mutiler et de menacer des civils innocents et d'empêcher un grand nombre de personnes pauvres dans le monde de mener une vie normale, ce qui représente un énorme défi humanitaire.

L'Afrique du Sud a toujours souligné que les problèmes relatifs à l'assistance aux victimes et à la réinsertion socioéconomique étaient les plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. C'est ce dernier point en particulier, à savoir la réinsertion dans la société des rescapés de l'explosion de mines terrestres et la possibilité pour eux de mener une vie normale et économiquement active, qui semble avoir été négligé. La prise en charge des victimes ne doit pas se limiter aux aspects sanitaires des soins post-traumatiques, mais dans ce cadre, nous devons tous comprendre que nous sommes tous tenus de déployer des efforts pour aider les rescapés, qui ont besoin de soins pour le restant de leur vie.

S'agissant de la coopération et de l'aide internationales, l'Afrique du Sud voudrait souligner que pour assurer la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur certaines armes classiques, les États qui ont

les moyens de le faire doivent également honorer pleinement leurs engagements et obligations en matière d'aide internationale.

Nous restons profondément préoccupés par les menaces croissantes qui pèsent sur les civils, les soldats de la paix, les agents humanitaires et les forces de l'ordre. À cet égard, toutes les parties au conflit sont encouragées à continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer efficacement ces menaces. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud souligne l'importance de continuer à mettre en œuvre la toute première résolution du Conseil de sécurité consacrée exclusivement à la lutte antimines, à savoir la résolution 2365 (2017). Nous saluons les efforts déployés par les missions de maintien de la paix pour atténuer ces menaces, et il est impératif que les opérations de maintien de la paix et les membres de leur personnel soient équipés, informés et formés de manière à pouvoir endiguer la menace que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs artisanaux.

En outre, l'Afrique du Sud se félicite des recommandations du Secrétaire général figurant dans son premier rapport sur la question, intitulé « Approche globale de la lutte antimines » (S/2018/623), dont l'objectif est la prévention et le règlement des conflits. En particulier, l'Afrique du Sud souscrit aux recommandations visant à intégrer la lutte antimines dans les situations de conflit nationales appropriées et à inclure, selon qu'il conviendra, des dispositions relatives à la lutte antimines dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix. Cette démarche repose sur la conviction que de telles actions pourraient renforcer les efforts visant à protéger les civils et à instaurer la confiance, et pourraient servir de mesures de confiance entre les parties belligérantes.

Par ailleurs, nous pensons qu'une approche globale doit inclure le renforcement du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans les activités de destruction des mines terrestres, le cas échéant.

Enfin, par le renforcement des capacités et par d'autres moyens, l'Afrique du Sud continue d'encourager l'autonomisation des femmes et leur participation à la conception et à la mise en œuvre des mécanismes internationaux de paix et de sécurité, y compris les programmes de désarmement et de non-prolifération, en particulier ceux relatifs à la lutte antimines.

Annexe 56**Déclaration de M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

L'Espagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne et voudrait également prononcer la déclaration suivante à titre national.

Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés constituent un grand défi humanitaire et menacent les communautés touchées non seulement pendant les conflits, mais également longtemps après la fin des hostilités. Ils représentent une menace directe pour les membres de ces communautés et pour leurs moyens de subsistance, et pèsent lourdement sur leur prospérité, car ils entraînent une perte de zones de culture et une surcharge des services de santé, forcent les populations à se déplacer et découragent les investissements, entre autres raisons. Pour toutes ces raisons, les zones en situation de conflit ou d'après-conflit, dont les territoires sont contaminés par la présence de ces armes délétères et indiscriminées, ont beaucoup plus de difficultés à atteindre les objectifs de développement durable.

Pour atténuer cette menace et permettre aux communautés touchées de progresser vers la réalisation de ces objectifs, il faut obtenir l'appui solide de la communauté internationale, tout en intégrant les actions de déminage dans les stratégies humanitaire et de développement, ainsi que dans les efforts de consolidation de la paix, et en garantissant la participation concertée de tous les acteurs concernés, tels que les entités de déminage des Nations Unies, les organisations régionales, les États donateurs, la société civile, etc.

Beaucoup d'avancées ont été réalisées dans ce domaine. Grâce à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions, de nombreux États ont renoncé à la production de ces armes délétères et des dizaines de millions d'armes stockées ont été détruites. En outre, des milliers d'autres ont été détectées, retirées et détruites, ce qui a permis de sécuriser de vastes zones et de les réintégrer dans l'économie des communautés. Des millions de résidents des zones contaminées ont été sensibilisés aux risques liés aux engins explosifs.

L'Espagne a compté parmi les premiers États à ratifier les Conventions, à détruire ses stocks d'armes de ce type et à adopter une législation nationale interdisant leur production, leur stockage et leur emploi. Elle a également montré son attachement au déminage humanitaire et, en étroite relation avec les politiques d'aide au développement, elle a encouragé les efforts d'élimination des mines et des restes d'explosifs et la formation d'experts en déminage dans différentes régions du monde, avec plus de 1 000 opérateurs de 22 pays formés au Centre international de déminage humanitaire espagnol. Par ailleurs, elle a fourni une assistance aux victimes pour les aider à se rétablir physiquement et psychologiquement.

Consciente du chemin qui reste à parcourir, l'Espagne réaffirme son attachement au déminage. D'une part, elle continuera de participer activement aux organes directeurs des Conventions, en tant que membre du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération et coordinatrice pour la problématique hommes-femmes de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et en tant que membre du Comité sur l'assistance aux victimes de la Convention sur les armes à sous-munitions. D'autre part, elle contribuera, aux niveaux national, européen et multilatéral, à la réalisation des objectifs du plan d'action d'Oslo et du plan d'action de Lausanne. Nos efforts s'intensifient, car notre cause commune, qui est de voir un monde exempt de ces armes, l'exige.

Annexe 57

Déclaration de M. Adrian Hauri, Chargé d'affaires par intérim de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie la présidence vietnamienne pour l'organisation de ce débat public ainsi que les intervenantes et intervenants pour leurs contributions. Ces dernières années, la lutte antimines a connu d'importants succès. De nombreux pays autrefois contaminés sont désormais exempts de mines antipersonnel, de restes d'armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre. De vastes pans de territoire ont été déminés, des stocks d'engins ont été détruits, des victimes ont reçu l'aide nécessaire et des vies ont été sauvées.

À cet égard, le Service de la lutte antimines de l'ONU joue un rôle de coordination important sur le terrain. Néanmoins, quatre ans après la première résolution du Conseil de sécurité sur la lutte antimines, des défis persistent. L'utilisation continue de mines antipersonnel, y compris celles de nature improvisée, ainsi que d'armes à sous-munitions, a entraîné une augmentation inquiétante du nombre de victimes. Qu'il me soit permis d'évoquer quatre domaines qui appellent des améliorations.

Premièrement, l'accès aux zones contaminées est essentiel à la lutte antimines. Cependant, l'accès pour déminer est soumis à des pressions grandissantes dans les conflits armés actuels. Cette situation entrave à son tour l'acheminement de l'aide humanitaire. La Suisse exhorte le Conseil de sécurité de rappeler à toutes les parties à des conflits armés leur obligation d'autoriser et de faciliter un accès rapide et sans entrave à l'aide humanitaire.

Deuxièmement, nous encourageons l'adoption d'une approche intégrée combinant déminage, éducation aux risques des mines et assistance aux victimes, en vue d'augmenter l'impact de la lutte antimines. La Suisse soutient des projets de lutte antimines dans II contextes, y compris au Kosovo, au Myanmar, en Syrie et en République démocratique du Congo, en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et des organisations telles que HALO Trust, le Danish Demining Group et le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG). Nous saluons à cet égard la collaboration du CIDHG avec le Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de renforcer les capacités des États affectés en matière de gestion des risques. Dans le sens d'une approche intégrée, nous appelons le Conseil de sécurité à inclure la lutte antimines dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pertinentes, les habilitant à déminer les zones contaminées et à sensibiliser aux risques liés à ces engins. De plus, le Conseil de sécurité doit continuer de reconnaître l'importance d'inclure la lutte antimines dans les accords de paix et de cessez-le-feu.

Troisièmement, en raison de l'urbanisation croissante des conflits, les acteurs de la lutte antimines doivent opérer dans des infrastructures effondrées et répondre à une vaste palette d'engins explosifs de complexité variable. Les normes et les méthodes doivent être adaptées en conséquence, afin qu'elles garantissent la sécurité lors des opérations et demeurent pertinentes au niveau technique. C'est pourquoi nous avons soutenu le CIDHG dans l'élaboration du guide de bonnes pratiques pour l'élimination des engins explosifs improvisés (*Improvised Explosive Device Clearance Good Practice Guide*). Nous encourageons celles et ceux qui opèrent dans de tels contextes à utiliser ce guide pour mettre à jour leurs normes, processus et procédures, ainsi qu'à continuer de mener à bien leurs opérations conformément aux Normes internationales de la lutte antimines. Nous invitons également les États affectés par

les mines à prendre leurs responsabilités et à s'engager dans la lutte antimines, en collaboration avec la communauté internationale.

Enfin, nous appelons tous les États membres à ratifier les instruments internationaux pertinents, en particulier la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que le Protocole II modifié et le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques, et à s'assurer de leur pleine mise en œuvre. Celle-ci contribue à la protection des civils, à l'accès au logement et aux terres agricoles, et donc au développement et à la paix durable.

Les mines mutilent et tuent sans distinction, non seulement durant les conflits armés, mais aussi bien après la fin des combats. En 2020, la Suisse a contribué à l'assistance de plus 15 000 victimes, à la sensibilisation de 100 000 personnes aux risques liés aux mines et à la restitution de 20 kilomètres carré de terres aux populations locales, et a assumé la présidence de la Convention sur les armes à sous-munitions. Conformément à notre tradition humanitaire, nous continuerons à défendre notre vision d'un monde sans nouvelles victimes.

Annexe 58**Déclaration de M. Bassam Sabbagh, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Ma délégation remercie la présidence vietnamienne d'avoir organisé la présente réunion sur la lutte antimines, qui est importante tant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales que d'un point de vue humanitaire.

La guerre terroriste livrée contre la République arabe syrienne ces dernières années a eu une incidence majeure sur tous les aspects de la vie du peuple syrien. Le Gouvernement syrien a réussi à libérer de larges pans du pays du joug des organisations terroristes, principalement l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et les entités qui leur sont associées. Néanmoins, les vies des Syriens continuent d'être menacées au quotidien par le reliquat des organisations terroristes dans certaines régions. Ces organisations ont répandu divers types de mines et d'engins explosifs improvisés dans les vastes zones qui étaient sous leur contrôle. Cela a entraîné la mort de milliers de civils, notamment les enfants de familles qui avaient retrouvé leurs régions d'origine et leurs habitations lorsqu'elles ont été libérées du terrorisme, ainsi que des agriculteurs travaillant dans leurs champs.

Le Gouvernement syrien a fait de la protection de ses citoyens contre les mines et les restes explosifs une priorité absolue. Il a déployé des efforts considérables pour sensibiliser aux risques qu'ils représentent, pour supprimer ces engins et pour aider les victimes. Les équipes de l'Armée arabe syrienne, appuyées par les forces militaires russes opérant sur le sol syrien, ont mis en œuvre d'urgence des plans visant à éliminer les mines de nombreuses zones libérées. Nous savons également gré au Gouvernement arménien de son appui dans ce domaine. Toutefois, ces efforts se heurtent à des défis majeurs liés à l'augmentation du nombre de zones polluées par les mines, au manque d'équipements techniques et de véhicules de pointe, et à l'insuffisance des ressources financières, sans compter les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien.

Le 4 juillet 2018, le Gouvernement syrien a signé un accord formel avec le Service de la lutte antimines de l'ONU afin de tirer parti de son expertise, d'obtenir une assistance matérielle et technique pour le déminage des zones contaminées par des mines et des engins non explosés, et de mener un programme de sensibilisation à leurs dangers. La Syrie a rencontré à plusieurs reprises Agnès Marcaillou et son équipe pour discuter d'une coopération accrue, et le Gouvernement syrien a fait tout son possible pour faciliter le travail du Service de la lutte antimines en Syrie.

En outre, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies tels que l'UNICEF et le Service de la lutte antimines, d'autres organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge, et d'autres partenaires humanitaires encore, le Gouvernement syrien a déployé des efforts importants autour de trois grands domaines.

Premièrement, il a organisé des campagnes de sensibilisation de la population aux dangers des restes d'engins non explosés, des mines et des dispositifs de piégeage. Il a formé des animateurs des deux sexes et de tous âges et lancé des campagnes d'information recourant aux tracts, aux textos, aux publicités dans les médias, aux réseaux sociaux et aux panneaux d'affichage routiers.

Deuxièmement, il a effectué des missions d'exploration et de reconnaissance technique, suivies d'activités de déminage sur le terrain. Malheureusement, ces activités n'ont pas pu atteindre les niveaux souhaités en raison des obstacles

importants nés du fait que les États occidentaux ont assujéti leur assistance à des conditions politiques incompatibles avec la nature humanitaire du travail de déminage et refusent de déboursier les ressources financières et techniques nécessaires à un processus de déminage pleinement efficace. Il s'agit là d'une politisation inacceptable qui augmente le nombre de victimes et entrave le retour volontaire et sûr des réfugiés et déplacés dans leurs foyers.

Troisièmement, le Gouvernement prodigue des soins de santé et un soutien aux personnes touchées par les mines, y compris celles qui ont perdu un membre ou souffrent d'un handicap physique ou d'une déformation en conséquence. À cet égard, le Ministère des affaires sociales et du travail, en sa qualité de coordonnateur national des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour assurer un développement qui n'exclue pas les personnes handicapées, coordonne l'action menée pour répondre aux besoins des victimes de mines. Le Ministère de la santé fait tout ce qu'il peut pour fournir des soins de santé à ces victimes. Le Gouvernement syrien a promulgué un certain nombre de lois et mesures visant à faciliter l'accès des victimes à une éducation, des possibilités d'emploi et des soins de santé appropriés. Il existe actuellement dans les provinces syriennes 12 centres affiliés au Gouvernement et à des organisations non gouvernementales, qui fournissent gratuitement des prothèses et des soins médicaux aux victimes. Si importants que soient ces efforts, il existe cependant une pénurie notable de fournitures et d'équipements médicaux, y compris de prothèses.

Compte tenu de ce qui précède, la République arabe syrienne renouvelle sa demande de lever les mesures coercitives unilatérales, de fournir un soutien international et des ressources financières et techniques pour le déminage et de mettre en œuvre les programmes d'action convenus par le Gouvernement syrien et le Service de la lutte antimines de l'ONU. Cela inclut la facilitation d'un renforcement des capacités, en toute bonne foi, sans l'assortir d'une politisation, de conditions préalables ou d'une sélectivité quelconques, et en coordination directe avec les autorités nationales.

Annexe 59**Déclaration de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les mines terrestres continuent de poser de graves problèmes pour l'humanité. Dissimulées, des centaines de milliers d'entre elles attendent d'être activées, sans pouvoir faire la différence entre l'appui d'un combattant et celui d'un enfant.

La Thaïlande, pays fortement touché par la pollution par les mines, est foncièrement déterminée à remplir ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa. Conformément au Programme de désarmement du Secrétaire général pour le désarmement – un désarmement qui sauve des vies –, la Thaïlande recourt pour sa lutte antimines à une approche axée sur l'humain, et elle s'est fixé l'objectif de ne laisser personne de côté. Ces 20 dernières années, la Thaïlande a mené à bien plus de 90 % des travaux de déminage, et il ne lui reste plus que 46,14 kilomètres carrés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. Nos deux pays ont conclu un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de déminage, dans le cadre de leurs efforts en la matière dans certaines zones le long de la frontière. Ce projet a permis aux deux pays de remettre à disposition une importante superficie de terres auparavant contaminées. La Thaïlande est déterminée à atteindre l'objectif d'être libérée des mines terrestres à l'horizon 2025.

Mon pays réaffirme que notre action en matière de désarmement et de maîtrise des armements est plus indispensable que jamais pour promouvoir le progrès socioéconomique. C'est pourquoi la Thaïlande accorde la plus grande importance à l'assistance aux victimes et à la sensibilisation aux dangers des mines, afin de veiller à ce que ses citoyens aient un accès égal à la protection et à l'assistance en cas de besoin. Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ait imposé certaines restrictions à la fourniture d'assistance aux victimes et de repas prêts à consommer aux communautés touchées, notre personnel reste actif et résilient, et cherche des solutions prudentes et créatives pour continuer à apporter une aide et à remplir sa mission.

Durant la présidence thaïlandaise du Comité permanent de la Convention d'Ottawa sur l'assistance aux victimes en 2016, nous avons élaboré, en collaboration avec les États parties, des orientations pour l'établissement de rapports sur l'aide aux victimes, qui ont aidé les États parties à s'acquitter de leurs obligations en matière de communication d'informations de manière globale et coordonnée. La Thaïlande a de nouveau assumé la présidence du Comité cette année et a identifié deux thèmes clefs pour guider nos travaux. Le premier concerne l'adoption par le Comité d'une approche plus inclusive afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de parties. Le second vise à promouvoir une plus grande synergie entre le Comité permanent sur l'assistance aux victimes et les différents organes de désarmement, les organisations partenaires et les autres agences internationales. Ainsi, nous étudions la possibilité de créer une norme commune d'assistance aux victimes basée sur la Convention d'Ottawa, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Thaïlande est convaincue que le multilatéralisme, l'engagement de tous les pays à respecter leurs obligations et notre détermination collective à assurer la sécurité de nos populations sont les meilleurs moyens de faire face aux défis mondiaux en matière de désarmement et de non-prolifération. En Asie du Sud-Est, la création du Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 2012 a constitué une étape importante. Le Centre continue

de défendre l'engagement ferme de l'ASEAN en faveur de la lutte régionale antimines et du renforcement de la coopération avec les institutions concernées, telles que le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

En plus de son action au niveau mondial, la Thaïlande a également favorisé la coopération et la participation au niveau local, notamment dans le cadre de programmes d'aide entre pairs, et nous avons appuyé la participation des agents sanitaires bénévoles locaux. Nous continuons d'encourager tous les pays à accorder une grande importance aux moyens dont ils dotent les acteurs locaux, ainsi qu'à la prise en compte de leurs opinions.

À cet égard, la Thaïlande souligne la nécessité d'utiliser une approche multipartite dans notre travail, que ce soit au sein de la société civile ou du secteur privé. Elle continue de souligner l'incidence disproportionnée des armes classiques sur les femmes et les enfants et exhorte tous les États à inclure la perspective de genre et le point de vue des victimes dans leurs efforts de désarmement. Cette approche inclusive et holistique s'est avérée être le meilleur catalyseur pour faire avancer les discussions et les initiatives importantes en matière de lutte antimines.

À cet égard, la Thaïlande appuie les mesures de transparence et de confiance visant à garantir le contrôle mondial des armes classiques. Nous appelons tous les États, en particulier les pays développés, à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire et à favoriser la coopération en matière de lutte antimines, notamment pour les opérations de déminage et la réinsertion et la réadaptation des victimes. Dans le même temps, nous appelons à une expansion de la coopération multilatérale dans toutes ses dimensions.

À cette fin, la Thaïlande est prête à collaborer avec tous les partenaires pour renforcer la lutte antimines et faire progresser le mécanisme multilatéral pour le désarmement dans le cadre des buts et principes des Nations Unies.

Annexe 60

Déclaration de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous apprécions son initiative visant à souligner les défis et les menaces multidimensionnels posés par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI), ainsi que la nécessité d'une coopération et d'une coordination renforcées pour relever ces défis à différents niveaux.

En effet, la menace que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI pour la vie humaine et les efforts humanitaires reste un grave problème. Leur impact est ressenti dans une soixantaine de pays, soit environ un tiers des membres de l'Organisation. En plus des décès qu'ils causent, ils blessent, mutilent ou affectent d'autres manières la population civile, sapent la sécurité de l'État et entravent le développement économique. La dure réalité est que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les EEI subsistent longtemps après la fin des conflits. Par conséquent, de nombreuses générations doivent vivre avec la menace qu'ils constituent.

La lutte antimines est essentielle non seulement pour la paix et la sécurité, mais aussi pour les efforts humanitaires et le développement durable. Cependant, les efforts nationaux et internationaux de lutte antimines visant à déminer les zones contaminées et à fournir des services aux victimes sont confrontés à de sérieux défis. Pour être efficace, la lutte antimines nécessite un personnel bien formé et des efforts coordonnés dans différents domaines, tels que la surveillance, le déminage et l'assistance aux victimes. Un financement adéquat de ces efforts est une nécessité absolue. Les pays les moins avancés, en particulier, rencontrent des difficultés dans le domaine du déminage en raison de leurs ressources limitées. La formation de futurs formateurs aux activités de déminage dans leur propre pays les aiderait à devenir autonomes pour atteindre les objectifs de la lutte antimines.

Des mesures concrètes en faveur d'une coordination et d'une coopération renforcées dans l'appui à la lutte antimines sont nécessaires aux niveaux national, régional et international. Le Service de la lutte antimines de l'ONU joue un rôle important dans la résolution des problèmes actuels. En coordonnant l'action antimines de l'ONU, en dirigeant les mesures opérationnelles, en appuyant les opérations de paix et en élaborant des normes, des politiques et des règles, le Service de la lutte antimines s'efforce d'éliminer la menace que représentent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Il est essentiel de partager les points de vue sur les défis relevés, les enseignements tirés et les meilleures pratiques mises en œuvre entre les pays où se trouvent des zones minées et les pays donateurs, les organes subsidiaires de l'ONU et d'autres organisations internationales.

À cet égard, nous tenons à souligner l'importance de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa, en tant que pierre angulaire des efforts internationaux visant à mettre fin aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les mines terrestres antipersonnel.

Pays ayant de longues frontières et dont certaines régions sont touchées par des conflits, nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre les objectifs de la Convention d'Ottawa et du Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), auxquels la Turquie est partie. Nous avons éliminé nos stocks

et nous nous efforçons d'éliminer les mines terrestres restantes. Tous les champs de mines en Turquie sont cartographiés, enregistrés, signalés, clôturés et surveillés en permanence par le personnel militaire afin de protéger les populations locales et les visiteurs.

La Turquie estime également qu'il importe d'assurer le bien-être social et économique des victimes de mines et d'engins explosifs improvisés. En particulier, nous définissons actuellement des objectifs et des politiques dans des domaines qui permettront d'accroître leur participation au marché du travail et à la vie sociale.

Convaincus de l'importance de la coopération interinstitutions avec les États et les organisations internationales, nous avons mis en place des partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre international de déminage humanitaire de Genève. Depuis 2014, grâce à un financement de la Turquie, de l'ONU et de l'Union européenne, le PNUD met en œuvre un projet de déminage aux frontières orientales de la Turquie. La Turquie a également signé des accords de coopération bilatérale, notamment avec l'Azerbaïdjan et le Cambodge.

À cet égard, nous souhaitons appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation dangereuse créée par l'Arménie, qui a posé des mines terrestres sur les territoires de l'Azerbaïdjan au cours de ses trois décennies d'occupation et pendant la phase de retrait, après la signature par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Fédération de Russie de la déclaration trilatérale pour la cessation des activités militaires, le 10 novembre 2020. Des dizaines de citoyens azerbaïdjanais, dont des civils, ont été tués ou gravement blessés à la suite d'explosions de mines dans la période d'après-conflit. Le refus de l'Arménie de partager des informations sur les champs de mines est une violation du droit international humanitaire qui met en péril la paix et la sécurité régionales.

La Turquie a contribué au budget de l'Unité d'appui à l'application et au Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention d'Ottawa, ainsi qu'au Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, afin d'appuyer les efforts de mise en œuvre. Depuis 2014, la Turquie contribue également au Fonds international d'affectation spéciale pour le renforcement de la sécurité humaine, basé en Slovaquie, afin d'appuyer les efforts d'assistance aux victimes de blessures par mine dans le monde entier.

Nous appuyons les résolutions intitulées « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés » et « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », adoptées chaque année par l'Assemblée générale.

La Turquie a été la cible d'attentats terroristes odieux et lutte depuis plusieurs décennies contre les EEI. Nous condamnons ces attaques lâches perpétrées aux quatre coins du monde. Malheureusement, le nombre de cas d'utilisation des EEI, en particulier par des groupes armés illégaux et des organisations terroristes, a augmenté ces dernières années. Ces groupes utilisent sans discrimination les EEI, ce qui a des effets dévastateurs à tous les niveaux, notamment sur les civils.

Nous appuyons les efforts déployés pour rassembler les lignes directrices, les pratiques optimales et les autres recommandations existantes visant à lutter contre le détournement ou l'utilisation illicite de ces dispositifs. Pour promouvoir le renforcement de la confiance, la transparence, la coopération et l'assistance, nous appelons tous les États Membres, quel que soit leur statut, à soumettre leurs rapports nationaux aux conventions et protocoles pertinents. Nous constatons avec satisfaction

que nos efforts ont permis d'avancer vers un mécanisme unifié et bien coordonné visant à contrer cette menace mondiale.

Nous estimons qu'un système de réseau mondial ou régional pour un échange rapide d'informations pourrait renforcer notre lutte contre les menaces liées aux engins explosifs improvisés. C'est pourquoi nous avons partagé notre expérience en matière de lutte contre la menace que posent les engins explosifs improvisés dans les forums pertinents. Il est impératif que nous réagissions contre tous les types d'actes terroristes dans un esprit de solidarité et de coopération, sans discrimination aucune. La Turquie attache une grande importance à la sensibilisation de la population civile, ainsi que de l'ensemble du personnel de sécurité, à la menace que représentent les engins explosifs improvisés, et appuie les efforts internationaux visant à réduire le transfert, le stockage, la possession et l'utilisation illicites de ces explosifs.

En conclusion, la Turquie partage les aspirations humanitaires à l'avènement d'un monde exempt de mines. Nous soulignons également notre soutien aux efforts visant à faire face aux menaces résultant des restes explosifs de guerre et des EEI. Nous sommes convaincus que, grâce à des partenariats solides, au renforcement de la coopération et à la coordination à différents niveaux, nous pouvons atteindre cet objectif, qui est également important pour le développement durable. À cet égard, l'universalisation d'instruments tels que la Convention d'Ottawa reste une priorité.

Annexe 61**Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La délégation ukrainienne remercie la présidence vietnamienne d'avoir organisé le présent débat public sur la lutte antimines, qui est un élément important dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Malheureusement, les conflits et les opérations militaires en cours conduisent à la pollution de nouveaux territoires par des engins explosifs. En outre, les engins explosifs improvisés sont de plus en plus utilisés par des groupes armés et terroristes illégaux, ce qui provoque d'énormes souffrances humaines.

La lutte antimines reste un outil indispensable pour faciliter des interventions humanitaires efficaces et la protection des civils, ainsi qu'une condition préalable essentielle à la stabilisation et au développement durable. L'Ukraine rend hommage à tous ceux qui participent à la lutte contre la menace que représentent les mines antipersonnel et les engins non explosés dans le monde entier. Nous saluons tout particulièrement les efforts inlassables déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU et tous les organismes des Nations Unies et les autres institutions compétentes qui s'efforcent d'améliorer les conditions de sécurité pendant et après les conflits sur la base des cinq piliers de la lutte antimines : le déminage, la sensibilisation aux risques, l'assistance aux victimes, les activités de plaidoyer et la destruction des stocks.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur certaines armes classiques, l'Ukraine reconnaît leur rôle fondamental dans la réduction des risques résultant des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, et se félicite des progrès accomplis à ce jour par certains pays en vue de s'acquitter de leurs obligations internationales respectives.

En raison de l'agression armée de la Fédération de Russie et des actes d'hostilité menés par les groupes armés illégaux guidés par la Russie et opérant dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, notre pays continue de faire face à une augmentation drastique du nombre d'engins explosifs dangereux, qui causent de graves pertes parmi les civils, y compris les enfants. Aujourd'hui, l'Ukraine occupe la cinquième place dans le classement mondial des pays où le nombre de victimes civiles causées par les mines est le plus élevé.

Depuis le printemps 2014, environ 16 000 kilomètres carrés dans les régions de Louhansk et de Donetsk ont été contaminés par des engins explosifs. Les mines antipersonnel laissées dans les dépôts d'armes ukrainiens dans les territoires occupés, principalement dans la République autonome de Crimée, sont transmises par la Russie aux terroristes qui combattent dans l'est de l'Ukraine. Deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants ukrainiens vivant dans l'est de l'Ukraine vivent dans l'insécurité permanente du fait des mines et des restes explosifs. Chaque jour, des millions de personnes risquent leur vie lorsqu'elles vont au marché, à l'école, à l'hôpital et dans les champs. Par ailleurs, les mines terrestres ont considérablement réduit la capacité des personnes à se déplacer librement à travers les points de contrôle où des passages sont effectués chaque mois.

La lutte antimines reste donc une priorité pour l'Ukraine. Le personnel des forces armées ukrainiennes et le service d'urgence de l'État ukrainien, ainsi que le service spécial de transport ukrainien, en étroite coopération avec les partenaires internationaux, s'emploient activement à mettre en œuvre une série de mesures pratiques sur la décontamination et la destruction des engins explosifs dans les territoires libérés des régions de Donetsk et de Louhansk, y compris la sensibilisation

au danger des mines. Rien que depuis le début de l'année 2021, les acteurs de la lutte antimines ont déminé 453 hectares, contrôlé 65 kilomètres de routes et de voies ferrées et découvert et détruit 8 655 engins explosifs dans les zones libérées des régions de Donetsk et de Louhansk.

Cependant, il faudra attendre la fin des hostilités pour pouvoir procéder à un déminage complet. En tant qu'État touché par le problème des mines, l'Ukraine appelle à la poursuite de la consolidation des efforts internationaux visant à renforcer la lutte antimines afin de mieux aider les États à surmonter les séquelles de ce problème, ainsi qu'à l'intensification de la pression sur les États agresseurs pour qu'ils mettent immédiatement fin à toute utilisation sans discrimination de dispositifs explosifs en violation du droit international.

Annexe 62

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Émirats arabes unis félicitent le Viet Nam d'avoir organisé une réunion aussi importante.

Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage aux personnes qui ont été tuées ou blessées par des mines terrestres, des engins non explosés ou des engins explosifs improvisés. Au cours de la dernière décennie, les engins explosifs improvisés ont fait plus de 150 000 victimes dans le monde. Environ 80 % des victimes sont des civils.

Les restes explosifs de guerre sont un problème qui est souvent négligé. La menace subsiste longtemps après la fin des conflits. Elle a des conséquences sur les civils, entrave l'action des soldats de la paix et fait obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire. Cela a des répercussions supplémentaires, notamment des dommages causés aux infrastructures, des déplacements de population et la perte des moyens de subsistance. Nous réitérons l'appel lancé dans la résolution 2365 (2017) aux États Membres pour qu'ils réduisent ce danger. Nous voudrions proposer les mesures concrètes suivantes pour faire face à la menace durable que représentent ces engins.

Premièrement, les partenariats et la coopération sont essentiels au succès des efforts de lutte antimines, notamment l'échange d'informations, les compétences techniques et l'aide financière et matérielle. Les Émirats arabes unis ont donné la priorité à la lutte antimines dans des pays comme le Yémen, le Liban, l'Afghanistan et le Kosovo. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, l'État hôte et les communautés locales. À cet effet, les Émirats arabes unis ont contribué à hauteur de 50 millions de dollars à la lutte antimines dans le sud du Liban et de 27,8 millions de dollars en Afghanistan. En outre, ils ont établi un partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU pour gérer leur projet de déminage en Afghanistan.

Deuxièmement, il convient d'utiliser des technologies innovantes pour contrer efficacement et en toute sécurité la menace posée par les mines. Par exemple, lorsque des soldats de la paix sont déployés, nous pouvons tirer parti de la technologie pour renforcer leurs capacités de protection en améliorant leur mobilité, leur connaissance de la situation et leur temps de réaction.

Troisièmement, nous devons également veiller à ce que les soldats de la paix et la population civile soient bien formés, informés et équipés pour réduire la menace que représentent ces explosifs. Au Yémen, par exemple, une équipe du génie militaire des forces armées des Émirats arabes unis a mené des campagnes de sensibilisation aux dangers des mines et des engins explosifs improvisés auprès des habitants des zones libérées au Yémen.

En conclusion, dans le cadre de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, commémorée le 4 avril, les Émirats arabes unis voudraient remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué au déminage. Dans des environnements souvent instables et à haut risque, ils s'efforcent d'assurer la protection de la population civile. La communauté internationale doit poursuivre la lutte antimines et relever ce défi crucial pour la pérennisation de la paix et la reconstruction des communautés déchirées par la guerre.

Annexe 63**Déclaration de la Mission permanente du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol et anglais]

Comme c'est la première fois que notre délégation participe aux délibérations du Conseil de sécurité ce mois-ci, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de cet organe important et vous souhaiter plein succès dans votre travail au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De même, tout en nous félicitant de la convocation de la présente réunion pour débattre d'une question aussi importante que la lutte antimines et la pérennisation de la paix, nous remercions les intervenants de leurs précieux exposés, ainsi que la délégation vietnamienne de la note de cadrage (S/2021/284, annexe) distribuée à l'avance pour guider nos délibérations.

La République bolivarienne du Venezuela rejette catégoriquement l'utilisation de mines antipersonnel, en violation du droit international, dans le but de mutiler, de tuer et de terroriser des civils innocents, en particulier les groupes les plus vulnérables de la société, les privant ainsi de l'accès aux terres agricoles, ce qui entraîne la famine, les oblige à fuir leurs foyers, faisant d'eux des déplacés ou des réfugiés, et les empêche de retourner en toute sécurité dans leur région d'origine parce qu'il est dangereux de circuler dans ces zones.

À cet égard, alors que nous renouvelons notre ferme engagement politique en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et du plan d'action d'Oslo, nous appelons respectueusement ceux qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans plus tarder à cet important instrument juridique, en vue de son universalisation et en tant que démonstration concrète de l'engagement mondial en faveur de la lutte antimines.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer le travail important du Service de la lutte antimines de l'ONU, qui met à disposition ses compétences spécialisées et son expérience en toute impartialité, notamment en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, pour les opérations de déminage et de destruction des mines, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réadaptation et de réinsertion socioéconomique pour les victimes des mines.

La République bolivarienne du Venezuela convient que, comme indiqué dans la note de cadrage établie en vue de ce débat public, la lutte antimines est essentielle pour faire avancer le programme de paix et de sécurité, les interventions humanitaires d'urgence et les objectifs de développement durable, et contribue de manière décisive aux efforts de stabilisation et de pérennisation de la paix.

Par conséquent, nous saluons les progrès considérables qui ont été réalisés au niveau mondial dans le domaine de la lutte antimines. Pour sa part, le Venezuela, en tant que garant de la sécurité et de la protection de sa population et membre responsable de la communauté internationale, a pleinement respecté ses obligations internationales dans cet important domaine, y compris celles découlant de la Convention d'Ottawa de 1997, qui ont permis à notre pays d'être déclaré territoire exempt de mines antipersonnel en 2013.

Toutefois, nous devons également reconnaître que les menaces et les défis que représentent les mines, les restes de guerre et les engins explosifs improvisés persistent,

tout comme les préoccupations relatives aux conséquences de leur utilisation sur le plan humanitaire, socioéconomique, de la sécurité, du développement et de la vie en général, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus.

Pour le Venezuela, la présence et l'emploi de mines antipersonnel dans diverses parties du monde, y compris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans la République de Colombie, selon les données communiquées par le Comité international de la Croix-Rouge, est une source de vives préoccupations. En effet, tout récemment, dans une situation sans précédent dans l'histoire de notre pays, des groupes armés colombiens ont tenté de poser ce type d'engins explosifs sur notre territoire national, comme nous l'avons récemment dénoncé devant le Conseil de sécurité dans une lettre transmise le 5 avril (voir S/2021/330, annexe), et nous avons récemment demandé l'avis technique du Service de la lutte antimines à cet égard.

Nous devons souligner que, malgré les tentatives du Gouvernement colombien d'impliquer notre pays dans son long conflit interne et d'exporter ses conséquences au Venezuela, les autorités vénézuéliennes, qui maintiennent un contrôle effectif sur l'intégralité de leur territoire, ont mené les activités nécessaires pour défendre la souveraineté nationale du pays, préserver son intégrité territoriale et assurer le bien-être de sa population. À cet égard, nous dénonçons non seulement le manque de volonté de l'État colombien de mettre en œuvre une politique efficace de coopération binationale pour lutter contre ces groupes armés dans la zone frontalière, mais aussi la nouvelle campagne d'agression contre notre pays, basée sur les récents événements à la frontière entre la Colombie et le Venezuela, que des acteurs qui cherchent à provoquer l'escalade d'un conflit régional veulent exploiter.

En conclusion, tout en réitérant l'engagement indéfectible de notre pays en faveur d'un monde exempt de mines antipersonnel, conformément aux dispositions de notre législation nationale et à nos engagements internationaux, et tout en soulignant que les guerres ont des limites et que les civils doivent être respectés et tenus à l'écart des hostilités, nous demandons au Conseil de sécurité d'appeler d'urgence tous les acteurs internationaux à s'acquitter effectivement de leurs obligations et à renforcer et à améliorer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte antimines et, pour préserver le statut de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, de décider sans plus tarder d'enquêter sur les activités des groupes armés colombiens qui, depuis le territoire colombien, mènent des attaques armées contre la population et le territoire vénézuéliens, notamment en posant des mines antipersonnel.

Annexe 64**Déclaration de M. Abdullah Al-Saadi, Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet aussi important. En effet, les mines représentent un grave danger et ont des conséquences à long terme pour les sociétés, notamment dans les zones de conflit, où de nombreux civils innocents, y compris les enfants et les femmes, sont victimes de ces armes interdites au niveau international, en particulier les mines antipersonnel et les engins explosifs improvisés (EEI).

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a été ratifiée par la République du Yémen, interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. Pourtant, ces armes sont encore largement utilisées dans de nombreuses zones de conflit, notamment par des groupes insurrectionnels, des milices putschistes et des acteurs armés non étatiques.

En plus de représenter un grave danger pour les civils pendant les conflits et même longtemps après, les mines terrestres nuisent aux efforts des acteurs humanitaires, car elles limitent le nombre de couloirs sécurisés pour l'acheminement de l'aide alimentaire, si bien que les civils se retrouvent dans des situations critiques et risquent très fortement de connaître une famine généralisée.

Au Yémen, depuis le coup d'État houthiste de 2014, les milices ont posé plus d'un million de mines dans l'ensemble des territoires qu'elles ont conquis, y compris dans des villes clefs et leurs alentours, ainsi que sur les grands axes de transport qui les relient. Plusieurs rapports internationaux ont démontré que, en plus d'utiliser les armes et les mines fournies par l'Iran, les houthistes fabriquent également sur place des mines et des engins explosifs improvisés.

Bien qu'elles soient interdites, les houthistes utilisent des mines sans poursuivre d'objectif militaire stratégique ; au contraire, ils en font une utilisation aveugle, qui vise avant tout les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, dans l'objectif de tuer des innocents de façon délibérée et systématique. Même lorsque les civils blessés ont la chance de survivre aux explosions, ils n'ont en revanche pas celle d'avoir accès à des établissements de soins. La plupart du temps, il n'y a pas d'autre choix que d'amputer les membres touchés.

Le Gouvernement yéménite a créé un comité national de lutte antimines dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de lutte antimines. Ce comité est l'organe officiel chargé d'élaborer les politiques en la matière, d'allouer les ressources et de définir la stratégie nationale de lutte antimines. Le Yémen a donc mis en place un ensemble de projets de lutte antimines qui portent sur de nombreux domaines d'importance, dont les incidences socioéconomiques et psychologiques des mines et la sensibilisation aux dangers qu'elles représentent.

Le Gouvernement collabore également avec la coalition arabe et ses partenaires afin d'enlever les mines posées par les houthistes dans de nombreux endroits du Yémen et en mer Rouge. Depuis 2015, le Gouvernement a retiré plus de 228 315 mines terrestres, engins explosifs improvisés et mines marines posés par ces milices. Cependant, le fait que les houthistes continuent de poser des mines malgré leur interdiction sape tous les efforts déployés dans la lutte antimines au Yémen et entraîne de nombreux morts et blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants. Hélas, le Yémen subira ce fléau caché pendant des décennies encore. On pose des mines plus rapidement qu'on ne démine et le nombre de victimes civiles est malheureusement en hausse et il pourrait même monter en flèche lorsque les personnes déplacées commenceront à rentrer chez elles. Une action internationale

est donc nécessaire de toute urgence au Yémen, d'abord en faisant pression sur les houthistes pour qu'ils cessent d'utiliser des mines et, ensuite, en appuyant les efforts de déminage du Gouvernement.

Enfin, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement yéménite respecte les obligations que lui imposent les conventions internationales et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur cette question, notamment la résolution 2365 (2017), ainsi que son engagement de renforcer le partenariat mondial pour faire progresser la lutte antimines.
